



Immigration et conflits fonciers dans l'ouest de la Côte d'Ivoire de 1960 à nos jours : le cas de la région du Cavally

par Patrick Doh

Mémoire présenté à l'Université du Québec à Chicoutimi en vue de l'obtention du grade de Maître ès art (M.A.) en études et interventions régionales

Québec, Canada

© Patrick Doh, 2026

RÉSUMÉ

Le phénomène des migrations et des conflits fonciers en Afrique et en Côte d’Ivoire relève de facteurs diversement complexes, alliant facteurs socio-historiques, culturels et économiques, et représente une problématique majeure tant pour les gouvernants que pour les populations. En Côte d’Ivoire, dans le cadre du développement régional et territorial, l’épineuse question de l’immigration et des conflits fonciers dans l’ouest et plus précisément dans la région du Cavally se pose avec acuité. Avec des dynamiques conflictuelles qui dépeignent inexorablement les rapports sociaux, communautaires et la structuration socio-économique des territoires ruraux des localités de la région, l’accès à la terre est de plus en plus conditionné.

Ce mémoire entend par ailleurs contribuer modestement à la compréhension de ces dynamiques en analysant les interactions entre immigration, accès au foncier rural et développement territorial dans cette région du Cavally marquée par des flux migratoires internes et transfrontaliers encouragés par les politiques depuis 1960 pour l’économie agricole. Pour ce faire, notre recherche a reposé sur une double démarche sociohistorique comprenant des investigations documentaires avec une étude qualitative, phénoménologique et des enquêtes de terrain évaluées au travers des entretiens semi-dirigés individuels auprès de différents participants.

Les résultats de ce cheminement révèlent que, d’abord, les migrations internes et transfrontalières en direction de la région du Cavally ont été encouragées par les politiques coloniales et postcoloniales, mais également sont dues aux richesses en ressources agricoles, notamment la terre de la région. En second lieu, les flux migratoires ont concouru à l’expansion d’un modèle de développement économique centré sur l’exploitation des terres agricoles qui souffrent cruellement de l’absence d’un cadre de régulation clair du foncier rural avec des transactions foncières informelles qui contribuent à la multiplication des litiges entre autochtones et migrants.

Ensuite, il ressort de l’étude que les conflits dans la région sont nés essentiellement de la raréfaction des terres et de l’application biaisée de la loi sur le foncier rural ivoirien du 23 décembre 1998. Ces conflits associés aux crises socio-politiques de 2002 à 2011 ont aggravé et entaché les rapports sociocommunautaires. De ce fait, la région du Cavally se trouve jonchée de remises en cause des arrangements et contrats fonciers coutumiers, de la vente multiple des terres, d’occupations et de ventes illicites des terres cultivables, etc.

Enfin, les tensions foncières ont fragilisé le tissu social, installé un climat de méfiance entre les communautés, freiné les projets de développement local, marginalisé surtout la participation des jeunes migrants et continuent de mettre en retard la région du Cavally. Au-delà de tout, les conflits fonciers désarticulent l’organisation des territoires ruraux étudiés, hypothèquent la mise en valeur durable des terres, sapent les dynamiques de gouvernance participative, déjà conditionnées par la décentralisation non effective, mais tâtonnante.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	i
TABLE DES MATIÈRES	ii
LISTE DES TABLEAUX	vii
LISTE DES FIGURES	viii
LISTE DES SIGLES	ix
LISTE DES ABRÉVIATIONS	x
DÉDICACE	xi
REMERCIEMENTS	xii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1	6
PROBLÉMATIQUE DE LA RECHERCHE	6
1.1 Contexte des conflits fonciers en Côte d’Ivoire	6
1.1.1 Le cadre géographique	6
1.1.1.1 La Côte d’Ivoire	6
1.1.1.2 L’ouest Ivoirien	8
1.1.1.3 La région du Cavally	8
1.1.2 Le cadre temporel	9
1.1.2.1 Période de l’intensification des migrations et de l’émergence des tensions foncières (1960-1998)	9
1.1.2.2 Période des tentatives de réformes et émergence des conflits (1998-2002)	12
1.1.2.3 Période de l’amplification des conflits armés et des violences (2002-2011)	13
1.1.2.4 Période post-conflit et tentatives de résolution des tensions foncières (depuis 2011)	16
1.2 Le problème posé dans la présente étude	17
Les questions de recherche	22
1.4 Les objectifs	22
1.4.1 L’objectif principal	22
1.4.2 Les objectifs spécifiques	23
1.5 La pertinence sociale et scientifique	23
1.5.1 La pertinence sociale	23
1.5.2 La pertinence scientifique	25
CHAPITRE 2	28
RÉCENSION DES ÉCRITS	28
2.1 La question des migrations	28
2.2 La question des conflits	32
2.3 Comprendre les politiques foncières et leurs limites en Côte d’Ivoire	37
2.3.1 Difficultés de certification des terres agricoles et délimitation des terroirs villageois	37

2.3.2 Programmes de formalisations des terres rurales et résultats contrastés.....	39
2.4 Analyse critique des politiques foncières	40
2.4.1 Formalisation des terres versus systèmes coutumiers africains	40
2.4.2 L'impératif de revalorisation du droit coutumier et des pratiques locales	42
2.5 Résumé critique des écrits.....	43
CHAPITRE 3	46
CADRE THÉORIQUE ET CADRE CONCEPTUEL	46
3.1 Le cadre théorique : le développement territorial.....	46
3.2 Le cadre conceptuel.....	51
3.2.1 L'immigration.....	52
3.2.2 L'accès à la terre : contexte et définition.....	57
3.2.3 Les conflits fonciers.....	60
CHAPITRE 4	62
CADRE MÉTHODOLOGIQUE	62
4.1 Approche méthodologique	62
4.1.1 La méthode phénoménologique	62
4.1.2 Étude qualitative de type descriptif	63
4.2 Territoire, populations à l'étude et échantillonnage	66
4.2.1 Territoires et populations.....	66
4.2.1.1 La région du Cavally et les localités associées	66
4.2.1.2 Les populations à l'étude	75
4.2.2 Technique d'échantillonnage	80
4.2.2.1 Les collectivités locales et groupes professionnels	80
4.2.2.2 Critères d'inclusion exclusion	82
4.2.3 Mode de recrutement : la méthode boule-de-neige.....	84
4.3 Collecte des données	86
4.3.1 Entretiens de recherche	86
4.3.2 Déroulement général.....	88
4.4 Analyse des données : analyse thématique.....	89
4.4.1 Définition	89
4.4.2 Procédé d'analyse.....	90
CHAPITRE 5	92
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS.....	92
5.1 Processus migratoires	92
5.1.1 Les motivations à immigrer dans la région du Cavally	92
5.1.2 Trajectoires et processus d'installation	93

5.1.3 Le choix des localités.....	95
5.2 Accueil des immigrants	96
5.2.1 La réceptivité par hospitalité humaniste.....	97
5.2.2 L'accueil des migrants pour le besoin de main-d'œuvre.....	98
5.3 L'Intégration des migrants	98
5.3.1 Processus d'intégration sociale et économique	98
5.3.2 Défis et obstacles à l'intégration	99
5.4 L'accès à la terre	100
5.4.1 La terre comme identité culturelle, patrimoniale et catalyseur de l'économie rurale pour les autochtones... ..	101
5.4.2 La responsabilité des autochtones	102
5.4.3 Les allochtones dans l'accès à la terre : conditions et responsabilités.....	103
5.4.4 Les Burkinabè dans l'accès à la terre : Conditions et responsabilités	104
5.4.5 Modes et stratégies d'accès à la terre.....	106
5.4.5.1 L'accès direct par don et achat/vente	106
5.4.5.2 L'accès indirect par planter partager	108
5.5 Participation au développement territorial	110
5.5.1 Contribution des jeunes autochtones, défis d'accompagnement et perception face aux migrants.....	110
5.5.2 Contribution des jeunes allochtones et burkinabè, implication et poids, initiatives et innovation et perception face aux autochtones	113
5.5.3 Rôle des ONG.....	117
5.6 Conflits fonciers et fractures sociocommunautaires : Causes et typologies, conséquences et mécanismes de résolution.....	119
5.6.1 Les causes principales et secondaires avec typologies associées	119
5.6.1.1 La raréfaction des terres cultivables et l'application inappropriée de la loi sur le foncier rural.....	119
5.6.1.2 Conflits fonciers entre contestations, ventes multiples de parcelles, occupations illicites et ingérences politiques.....	122
5.6.2 Les conséquences	128
5.6.2.1 Latence des conflits et détérioration des conflits : méfiance intercommunautaire et incertitude pour l'avenir.....	128
5.6.2.2 Le ralentissement des projets de développement et retard de la région de la région du Cavally.....	129
5.6.3 Mécanismes de régulation	131
5.6.3.1 Les instances impliquées : Autorités coutumières, administratives et judiciaires	131
5.6.3.2 Procédés de résolution appliqués : Constatation, concertation et délibération	133
5.6.3.3 Articulation entre les instances.....	134

5.7 Proposition de solutions par les participants.....	136
5.7.1 Les propositions formulées par les autochtones	136
5.7.2 Les solutions formulées par les migrants	138
5.7.3 Les solutions proposées par les autorités administratives.....	140
5.7.4 Les solutions émises par les ONG	141
CHAPITRE 6	143
SYNTHÈSE ET DISCUSSION DES RÉSULTATS	143
6.1 Synthèse des résultats à la lumière des questions de recherche de l'étude	143
6.1.1 Les motifs du déplacement des migrants vers l'ouest de la Côte d'Ivoire et la région du Cavally.....	143
6.1.2 L'accueil des migrants et leur accès à la terre.....	144
6.1.3 L'étiologie des rapports sociaux autour de la terre vers des conflits récurrents.....	145
6.2 Discussion	146
6.2.1 De l'hospitalité tutorale à la fracture : dynamiques territoriales et tensions autour de l'immigration et de l'accès à la terre.....	146
6.2.2 Des conflits sociologiquement influencés par des clivages intercommunautaires et politiques	150
6.2.3 Un développement territorial hypothéqué face aux défis environnementaux causés par la pression agricole et aux enjeux de cohésion sociale	152
6.2.4 Vers une gouvernance territoriale inclusivement harmonieuse dans le foncier.....	153
6.2.5 L'utilité du développement territorial pour mieux appréhender la problématique à l'étude	155
CONCLUSION	160
BIBLIOGRAPHIE.....	166
ANNEXE.....	176
ANNEXE 1 : CERTIFICATION ÉTHIQUE.....	176
ANNEXE 2 : GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES PARTICIPANTS CHEFS AUTOCHTONES	177
ANNEXE 3 : GUIDE D'ENTRETIEN SEMI-DIRIGÉE AVEC POUR CIBLE : UN JEUNE AUTOCHTONE	179
ANNEXE 4 : GUIDE D'ENTRETIEN SEMI-DIRIGÉ AVEC LES PARTICIPANTS CHEFS ALLOCHTONES ET ALLOGÈNES	181
ANNEXE 5 : GUIDE D'ENTRETIEN SEMI-DIRIGÉE AVEC LE PARTICIPANT (ES) JEUNES ALLOCHTONES ET ALLOGÈNES.....	183
ANNEXE 6 : GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES	185
ANNEXE 7 : GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES REPRÉSENTANTS D'ONG	187
ANNEXE 8 : FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT VERBAL CONCERNANT LA PARTICIPATION	189
ANNEXE 9 : PARTICIPANT(E) S RECHERCHÉ(E) S	192
ANNEXE 10 : PARTICIPANT(E) S RECHERCHÉ(E) S	193
ANNEXE 11 : PARTICIPANT(E) S RECHERCHÉ(E) S	194
ANNEXE 12 : PARTICIPANT(E) S RECHERCHÉ(E) S	195

ANNEXE 13 : PARTICIPANT(E) S RECHERCHÉ(E) S	196
ANNEXE 14 : PARTICIPANT(E) S RECHERCHÉ(E)S	197
ANNEXE 15 : PARTICIPANT(E) S RECHERCHÉ(E) S	198
ANNEXE 16 : PARTICIPANT(E) S RECHERCHÉ(E) S	199
ANNEXE 17 : SPÉCIMEN DE CONTRAT DE CÉSSION DE FORÊT DU DOMAINE RURAL	200
ANNEXE 18 : SPÉCIMEN DE CONTRAT PLANTER /PARTAGER	201

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : PROVENANCE ET NOMBRE DE PARTICIPANTS À NOTRE ÉTUDE, PAR THÈMES ABORDÉS.....	86
TABLEAU 2 : RÉCAPITULATIF DES GUIDES D'ENTREVUE.....	88
TABLEAU 3 : SYNTHÈSE DES CAUSES ET TYPOLOGIES ASSOCIÉES DES CONFLITS.....	127

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : PRÉSENTATION DE LA RÉGION DU CAVALLY.....	67
FIGURE 2 : PRÉSENTATION DES LOCALITÉS DE RECHERCHE.....	75

LISTE DES SIGLES

BM : Banque mondiale

CEDEAO : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

OIM : Organisation internationale pour les migrations

ONU : Organisation des Nations Unies

HCR : Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AFOR : Agence foncière rurale

ANCI : Archives nationales de Côte d'Ivoire

AOF : Afrique-Occidentale française

CERAP : Centre de recherche et d'action pour la paix

CER : Comité d'éthique à la recherche

CNO : Centre -nord-ouest

CPI : Cour pénale internationale

CVGFR : Comités villageois de gestion foncière rurale

PAMAFOR : Projet d'amélioration et de mise en œuvre de la politique foncière rurale

PDCI : Parti démocratique de Côte d'Ivoire

PFR : Plans fonciers ruraux

PRESFOR : Programme de renforcement de la sécurité foncière rurale

SODEFOR : Société de développement des forêts.

DÉDICACE

À notre mère, Suzanne Goho, pour toute sa bravoure à s'occuper de ses enfants depuis le décès de notre père en 1987.

REMERCIEMENTS

Nos remerciements vont tout d'abord à l'endroit de notre directrice de recherche, Madame Sabrina Tremblay, qui n'a ménagé aucun effort pour se montrer disponible et pour répondre à toutes nos préoccupations en y trouvant des solutions tant par ses sages conseils que par son attachement à la rigueur scientifique.

Ensuite, nous tenons à dire merci à notre chère épouse Velma Bérénice Akpetau et notre fils Yoel Aser Doh qui demeurent une source d'inspiration et de motivation même dans les moments les plus difficiles.

Enfin, nous ne saurons oublier tous nos parents, Monsieur et Madame Santou, Alain Doh, Fernand Doh, Thierry Tiehi, Othniel Tanon, toute la famille Tanon pour leur soutien et encouragements, tous les participants qui se sont rendus disponibles pendant les enquêtes de terrain et toutes les personnes qui de près ou de loin ont contribué de quelque manière que ce soit à la réalisation de ce projet de recherche.

INTRODUCTION

Le phénomène migratoire est une réalité incontournable à laquelle est confrontée la planète toute entière, ses effets et ses manifestations se faisant ressentir un peu partout, d'une manière ou d'une autre (Kouamé, 2021). L'ONU et le Centre régional d'information pour l'Europe occidentale corroborent cette perspective, affirmant que les flux migratoires entraînent des répercussions considérables sur l'Union européenne, ses États membres et le reste du monde. Selon ces mêmes institutions, « les flux migratoires en Europe ont augmenté entre 2021 et 2022, en raison de 3,7 millions de nouveaux permis de séjour accordés aux migrants contre 2,9 millions en 2021 » (UNRIC,2023).

Pour l'OIM (2024), le nombre de migrants dans le monde était estimé à «281 millions de personnes vivant dans un pays autre que celui de leur naissance en 2020, soit 3,60 % de la population mondiale ». Elle continue pour dire que « les flux migratoires dans le monde ont grimpé de 128 millions de migrants entre 1990 et 2020 et trois fois plus entre 1970 et 2020 » (OIM,2024).

Dans le contexte de l'Afrique, en particulier en Afrique de l'Ouest, et en Côte d'Ivoire, l'immigration est influencée par plusieurs facteurs historiques et socio-économiques (colonisation, crises militaro-politiques, pauvreté, etc.). L'Afrique subsaharienne connaît une augmentation croissante des migrations depuis 20 ans avec environ un million de migrants chaque année.

En ce qui concerne les migrations intra-africaines, elles se sont vues « augmentées de 44 % depuis 2010 et dirigées essentiellement vers l’Afrique du Sud, la Côte d’Ivoire et le Nigéria dans le cadre de la CEDEAO, communauté économique des États de l’Afrique de l’ouest créée en 1975 pour promouvoir la coopération et l’intégration économique des populations et de ses membres » (OIM,2024).

En Côte d’Ivoire, le libéralisme économique et la politique d’ouverture aux étrangers dans l’optique d’asseoir un développement référentiel dans la sous-région ouest-africaine, ont conduit le pays à accueillir des flux migratoires depuis 1960 (Konan, 2012). Ces migrants venus des pays voisins tels que le Mali, la Guinée, le Burkina Faso, etc., associés aux déplacements internes, ont envahi et investi les zones forestières pour la mise en valeur de ces espaces et pour la création de plantations de café, cacao et palmiers à huile essentiellement et la construction des infrastructures économiques (Bonnecse, 2001).

Tous ces facteurs combinés ont participé au rayonnement de la Côte d’Ivoire avec le «boom économique tenu par le café et le cacao dont le pays occupait les premiers mondiaux avec 35 % des parts du marché mondial dans les années 70» (Les yeux du monde,2016). Cet essor économique fut de courte durée quand est survenue la crise économique de la fin des années 70 qui a fait chuter le prix international des matières premières et à cause des crises survenues plus tard, les revendications au multipartisme et à la succession du président Félix Houphouët-Boigny (Yao,2013).

Les effets de ces crises ont inéluctablement impacté les couches sociales et les zones rurales du pays (Babo et Droz,2008). Et le pays est passé d'un modèle économique, de stabilité politique et de paix à une situation de détérioration profonde avec des problématiques sociales complexes, notamment les tensions autour des terres rurales. Cela soulève un questionnement, à savoir comment, d'une politique d'ouverture par l'appel à la migration et qui a conduit au boom économique, le pays est parvenu à la confrontation des équations difficiles dont les relations conflictuelles autour du foncier de plus en plus récurrentes.

Les difficultés que traversait ainsi le pays, ont amplifié et multiplié les conflits dans les zones forestières de l'ouest et du sud-ouest surtout avec des marques de violence respectivement à Fengolo, un village de la sous-préfecture de Duékoué (une ville de l'ouest de la Côte d'ivoire située à une dizaine de kilomètres de Guiglo, où les autochtones Guérés (un sous-groupe du grand groupe socioculturel Krou que l'on retrouve en Côte d'ivoire à l'ouest) et allochtones Baoulés se sont affrontés en 1997 pour une question de profanation d'un site de masque des autochtones (Gaouli Bi,2012) , dans la sous-préfecture de Tai à Para (voir la présentation des zones de recherche dans le chapitre 4) en 2001 par exemple, un conflit foncier a opposé les autochtones et les allogènes Burkinabés.

Encore à Bloléquin (une ville de l'ouest de la Côte d'ivoire, faisant partie de la région du Cavally) dans le village de Goya entre Guéré et Burkinabés pour des contestations sur des parcelles de terre et des politiques, et le conflit violent de la forêt classée du «Goin-De-bé» (une forêt classée de milliers d'hectares) dans le

département de Guiglo entre autochtones Baoulé, allogènes Burkinabé et autochtones Guéré pour l'appropriation et les contestations sur les plantations illicitement implantées (Gaouli Bi, 2012) ; (Kouakou, 2015) ; (Amalaman et al., 2020).

Au-delà de ces événements mentionnés ci-haut, il faut souligner que les conflits fonciers sont un enjeu central du développement territorial. La terre constitue à la fois un substrat économique, un substrat d'identités sociocommunautaires et un canal de pouvoir (Boone, 2014). En effet, lorsque la terre, ou du moins sa gestion, manque de clarté juridique et politique, il en résulte des conséquences inévitables, à savoir : la fragilisation de la cohésion sociale, l'entrave à l'investissement et la concurrence effrénée des légitimités tant coutumières qu'administratives (Boone, 2014).

Aussi, cela a-t-il pour effet de limiter la capacité des territoires ivoiriens, notamment ceux de la région du Cavally, à établir et à maintenir des projets de développement durable (Colin et al., 2009) et (Campagne et Pecqueur, 2014). Ainsi, les dynamiques territoriales pourraient-elles être profondément influencées par les conflits fonciers en restreignant non seulement l'accès aux ressources, mais également la coopération entre acteurs et en empêchant une éventuelle efficacité des politiques publiques de développement (Chauveau et al., 2008)

Par conséquent, comprendre les réalités et l'évolution des conflits dans l'ouest de la Côte d'Ivoire nous a conduit à mener des enquêtes documentaires et de terrain auprès des participants à `Guiglo, à Mona, Tai et Para. De ces enquêtes émanent des centres d'intérêt qui s'articulent autour de six chapitres : le premier chapitre aborde la

problématique de la recherche en contextualisant les conflits fonciers en Côte d’Ivoire d’abord, avec les cadres géographique et temporel. Ensuite, il pose le problème central soulevé dans l’étude et les questions de recherche. Puis, il présente les objectifs et enfin la pertinence sociale et scientifique.

Le deuxième chapitre passe en revue la littérature existante sur le phénomène étudié en décortiquant respectivement la question des migrations et la question des conflits fonciers. Le chapitre analyse par la suite les politiques foncières en Côte d’Ivoire et leurs limites en relevant les critiques qui découlent de ces politiques foncières. Finalement, un résumé critique de la recension des écrits avec l’orientation dans le champ du développement régional et territorial choisie est fait.

Le troisième chapitre explore les cadres théoriques (développement territorial) et conceptuels (immigration, accès à la terre et conflits fonciers). Le quatrième chapitre expose en détail la méthodologie choisie et adaptée à notre recherche. Elle s’articule essentiellement autour d’une étude phénoménologique, qualitative de type descriptif et d’enquêtes de terrain avec des entrevues semi-dirigées traitées par l’analyse thématique. Quant aux cinquième et sixième chapitres, ils présentent respectivement les résultats de l’étude et la discussion scientifique qui en découle.

CHAPITRE 1

PROBLÉMATIQUE DE LA RECHERCHE

1.1 Contexte des conflits fonciers en Côte d'ivoire

Ce chapitre situe le contexte des conflits sur les plans géographique et temporel. Il donne d'abord, un aperçu de l'évolution de la vie politique en Côte d'ivoire en lien avec le domaine du foncier. Ensuite, il pose le problème principal soulevé par la recherche et les questions de recherche. Puis, le chapitre expose les objectifs et enfin, montre la pertinence de l'étude .

1.1.1 Le cadre géographique

1.1.1.1 La Côte d'ivoire

La Côte d'Ivoire est un pays de l'Afrique de l'Ouest faisant frontière avec plusieurs autres pays de la sous-région, en l'occurrence, le Mali et le Burkina Faso au nord, la Guinée-Conakry et le Liberia à l'ouest, le Ghana à l'est et l'océan Atlantique au sud.

Avec un climat tropical suivi d'une alternance de saisons humides et sèches et un relief comprenant des plaines côtières et des plateaux au centre et au nord, la Côte d'ivoire comporte une superficie de 322 462 km². Le territoire ivoirien est «compris entre 4° et 10° de latitude nord avec une distance d'environ 400 km² de l'équateur et d'environ 1400 km du tropique de Cancer » (République de Côte d'ivoire).

Sur le plan démographique, la population ivoirienne est estimée à «29 389 150 habitants en 2021 avec 15 344 990 hommes et 14 044 160 femmes » selon les résultats du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2021 réalisé par l'institut national de la statistique (INS,2021). Et sur le plan politique, la Côte d'ivoire est « une ex-colonie française. Avant son accession à l'indépendance le 7 août 1960, elle était placée sous tutorat français en 1843 puis officiellement colonie française le 10 mars 1893 ». (Présidence de Côte d'ivoire).

De 1960 à aujourd'hui, le pays a connu quatre présidents de la République et un gouvernement de transition du 24 décembre 1999 au 26 octobre 2000. De 2002 à 2011, la Côte d'ivoire a fait face à une crise de rébellion au sortir de laquelle est advenu au pouvoir l'actuel président, Alassane Ouattara.

Sur le plan économique, le pays a réalisé des exploits, car il est premier producteur mondial de cacao et d'anacarde. En outre, le pays dispose de bien des ressources naturelles, notamment les ressources en pétrole, gaz, or, diamant et manganèse. Entre 2021 et 2023, «le pays a affiché des performances économiques avec une croissance économique au taux moyen de 6,5 % ». Selon les prévisions de la Banque mondiale, le pays serait susceptible de maintenir ce niveau de croissance en 2024.

1.1.1.2 L'ouest Ivoirien

L'ouest ivoirien, autrefois composé des régions des dix-huit montagnes (Tonkpi) et du Moyen-Cavally (Cavally), est aujourd'hui un district regroupant les régions administratives de Tonkpi, Guémon et Cavally (Kadet, 2015, p. 437).

1.1.1.3 La région du Cavally

La région du Cavally a été créée le 2 mai 2013 par décret présidentiel n° 213-294 portant érection de 31 régions, circonscriptions en collectivités territoriales régionales. Avec pour chef-lieu Guiglo (dont nous parlerons un peu plus loin), la région du Cavally est subdivisée en quatre départements, notamment Bloléquin, Toulepleu, Guiglo et Tai (voir la figure 1 dans le chapitre 4).

Sur le plan sociohistorique, « la région du Cavally a été peuplée par vagues de migrations successives vers la fin du 18^e siècle suite à différentes guerres en provenance du nord de la Côte d'Ivoire » (Yao, 2022, p. 14). Composée principalement de « Wê », faisant partie du grand groupe sociologique Krou, la région du Cavally comprend également les allochtones (Baoulés, Agni, Yacouba, Malinké, Sénoufo et Lobi) et les allogènes (Guinéens, Maliens et Burkinabè) (Yao, 2022, p. 14).

Au dernier recensement général de la population et de l'habitat en 2021, la région du Cavally comprenait une population totale de « 708 241 habitants, soit 394 576 hommes et 313 666 femmes, et la population estimée en 2024 serait de 781 345 habitants » (INS, 2021, ANStat, 2024, cités dans Économie Ivoirienne).

Cette section vient de situer les zones générales de la recherche. La section suivante va s'intéresser au volet temporel.

1.1.2 Le cadre temporel

Relativement aux bornes chronologiques (de 1960 à nos jours) de notre recherche, 1960 représente l'année au cours de laquelle la Côte d'Ivoire devient officiellement indépendante le 7 août et amorce sa gouvernance politique, territoriale autonome. La borne d'arrivée, quant à elle, concerne la période depuis 2011 avec le début du nouveau régime au pouvoir. Le cadre temporel prendra en compte quatre grandes phases ou périodes des politiques foncières et des conflits qui en découlent.

1.1.2.1 Période de l'intensification des migrations et de l'émergence des tensions foncières (1960-1998)

Avant d'aborder la période proprement dite, nous allons situer le contexte qui prévalait. En effet, c'est depuis le 10 mars 1893 que la Côte d'Ivoire actuelle est devenue officiellement colonie française. Mais pour en arriver là, il a fallu des explorateurs européens qui, par leurs expéditions, ont découvert pour la première fois

le littoral ivoirien trouvé attrayant. Ces Européens étaient successivement « les Portugais, les Hollandais, les Anglais et les Français ont eu l'avantage ou du moins ont conquis le territoire après plusieurs batailles et traités pour placer la colonie sous protectorat » (Kamaté, 2013, pp. 18-19).

Cette période (1960-1998) confère la politique agraire de la Côte d'ivoire héritée de la politique coloniale avec l'adoption d'un régime domanial et de législation foncière inspirée de l'Australie (Loi Torrens) qui promeut l'immatriculation des terres dans l'optique d'acquérir un droit de propriété sur les terres de la colonie ivoirienne (Kouamé, 2016).

Entre 1906 et 1955, deux décrets fondamentaux portant réorganisation du régime de propriété foncière et l'encouragement des investissements agricoles en Afrique occidentale française (AOF) soutiendront le régime foncier colonial. Ils activent l'immatriculation des terres au compte des exploitants européens et l'incitation à l'installation des immigrants dans les zones de production de café et de cacao au détriment des populations et élites locales qui vont émettre des protestations face à l'accaparement de leurs terres jugées par les colons comme « vacantes » (Kouamé, 2016).

En plus, entre 1910 et 1930, avec l'introduction dans les colonies de l'Afrique occidentale française (AOF), de la culture du café et du cacao avec les conditions difficiles de travail de la main-d'œuvre (Cissé, 2013) , les mécontentements des

populations africaines émergent et accentuent le sentiment nationaliste avec pour couronnement les réclamations indépendantistes (Bonnecase, 2001).

L'indépendance est proclamée le 7 août 1960. Elle amorce l'ère des nouvelles orientations de la politique du nouvel État dirigé par Félix Houphouët-Boigny qui, en réalité, emboîte le pas aux politiques coloniales. Dans cette perspective, les discours et les actions du président de la nouvelle Côte d'Ivoire allaient dans le sens « d'activer la mobilité des capitaux étrangers et de la main-d'œuvre étrangère dans le but de mettre en valeur le territoire et de développer l'économie de plantation » (Konan, 2012, p. 121). Ces dynamiques ouvrent la voie aux migrations venues de l'extérieur du pays et celles internes vers les zones forestières de la Côte d'Ivoire, notamment à l'ouest, et contribuent à la raréfaction de la terre (Konan, 2012).

Dans cette même veine, les migrations vers les zones forestières de l'ouest et de la région du Cavally s'intensifient et voient l'entrée en scène des transactions foncières de plus en plus courantes entre autochtones et migrants avec des arrangements et dynamiques locaux de solidarité, de réciprocité et de devoir de reconnaissance sociale (Chauveau et al., 2012).

De ces transactions foncières émergentes, découlent des tensions liées aux contrats agraires mal ficelés, aux résultats de confusion et de divergence dans l'interprétation de ces transactions foncières qui n'ont pas laissé en marge les

autorités politiques du pays (Chauveau et al., 2012). À ces tensions, des solutions sous forme de résolutions seront apportées. Malheureusement, ces réformes n'ont pas produit l'effet escompté, avec les remous politiques et militaires auxquels le pays a dû faire face.

1.1.2.2 Période des tentatives de réformes et émergence des conflits (1998-2002

Au constat des tensions foncières de plus en plus préoccupantes dans le pays, les autorités politiques ivoiriennes ont entrepris des initiatives en vue de résoudre la question du foncier rural avec l'élaboration d'une nouvelle législation foncière avec la loi de 1998 dénommée la loi du domaine foncier rural du 23 décembre 1998 .Elle avait pour but d'apporter des clarifications sur les terres rurales et des réponses appropriées aux conflits fonciers (Chauveau, 2008). Dans ce contexte, la loi de 1998 sur le foncier rural va faire la part belle aux droits coutumiers désormais reconnus avec des précisions. Ainsi, pour Chauveau (2008) , « la loi institue ainsi un nouveau domaine rural dit, d'une part, coutumier, d'autre part, transitoire » (Chauveau, 2008, p. 159).

En plus, pour être reconnus (es) comme détenteurs de droits, les autorités coutumières deviennent incontournables en ce sens que les droits qui seront reconnus dorénavant par la loi seront « les droits coutumiers conformes aux traditions » et « les droits coutumiers cédés à des tiers » qui là encore devront être approuvés et attestés par les autorités et personnes autochtones et coutumières (Chauveau, 2008, p. 159).

Vraisemblablement, la loi sur le foncier rural a eu tendance à impulser ou enclencher l'influence des autochtones. À travers la reconnaissance des droits coutumiers, celle-ci leur a conféré le plein pouvoir, pour confirmer, infirmer ou désapprouver tout détenteur ou prétendant à l'acquisition de droits dans un contexte où certains migrants non autochtones ont accédé à la terre depuis des années auparavant et dont l'immigration a été encouragée par les politiques coloniales et postcoloniales. Chauveau (2008), en donne une explication selon laquelle la loi 1998, dans son adoption, visait également à rectifier le tir de l'expropriation et la dépossession des droits coutumiers au profit de l'État qui en était le garant principal.

Incidentement, cette loi va s'avérer conflictuelle pour les populations rurales, notamment les migrants et les autochtones, en ce sens qu'en son article premier, elle ne reconnaît la propriété foncière qu'aux Ivoiriens, excluant de ce fait les non-nationaux et même hypothéquant la propriété foncière des nationaux immigrés dans les zones forestières (Chauveau, 2008) et (Chauveau et al., 2012). De toute évidence, le cadre juridique et l'application de la loi sur le foncier rural ont participé à éveiller des revendications, allant même à des conflits politico-militaires.

1.1.2.3 Période de l'amplification des conflits armés et des violences (2002-2011)

Le 19 septembre 2002, la Côte d'Ivoire connaît un coup d'état qui s'est mué plus tard en rébellion et a entraîné l'insécurité sur l'ensemble du territoire, mais de façon

plus accentuée dans les zones centre, nord et ouest (CNO). Subséquente au coup d'état du 24 décembre 1999 qui avait également plongé le pays dans une instabilité, l'insécurité s'accroît avec la rébellion de 2002 (Banégas et Otayek, 2003).

Les zones forestières, surtout l'ouest forestier ivoirien, n'ont pas été épargnées par cette spirale d'insécurité et de violence entre autochtones Guéré, considérés comme partisans de Laurent Gbagbo alors au pouvoir, et les migrants. Les migrants burkinabè sont particulièrement pris pour cible par les autochtones sous prétexte de soupçon ou d'accusation dont faisait l'objet Blaise Compaoré (président du Burkina Faso d'alors) qui aurait soutenu et hébergé les rébellions qui ont attaqué la Côte d'Ivoire (Menier et al., 2012) ; (Banégas et Otayek, 2003).

Ces allégations ont soulevé des polémiques et des spéculations tant au niveau de l'opinion nationale qu'au plan international. À ce propos, certains auteurs expriment leur réserve et leur circonspection quant à l'implication du Burkina Faso dans la crise ivoirienne, en raison de la forte proportion de Burkinabè vivant en Côte d'Ivoire, c'est-à-dire trois millions (Menier et al.2012). D'autres semblent convaincus de cette implication du pays des hommes intègres (ressortissants du Burkina Faso) eu égard aux preuves abondantes de ce que les rebelles auraient séjourné et auraient été aperçus dans la capitale Ouagadougou lors de la phase préparatoire de l'attaque du 19 septembre (Banégas et Otayek, 2003, p. 74).

Au-delà de ces spéculations, transparait une situation difficile qui a vu des Burkinabè en Côte d'ivoire et des zones forestières de l'ouest du pays, contraints à retourner dans leur pays d'origine (Zongo, 2003). Profitant de la situation de la crise, les jeunes autochtones se sont saisis des terres cédées aux migrants burkinabè par leurs parents, estimant que ces terres leur reviennent de droit (Kouassi et N'drin, 2016). Et les litiges restés en suspens et mal gérés refont surface avec l'effervescence due à la crise post-électorale de 2010-2011 (Babo, 2010).

En 2010, la crise issue du contentieux électoral entre les candidats Laurent Gbagbo et Alassane Ouattara a amplifié les tensions ethniques et foncières historiques, avec des revendications plus accentuées sur la propriété des terres (Babo, 2010). À la faveur de cette crise, il y a eu des déplacements massifs dus aux assauts perpétrés dans l'Ouest par les forces militaires au solde d'Alassane Ouattara contre les autochtones Guérés. Selon un rapport de Human Rights Watch (2013), on note que «200 000 autochtones auraient fui l'Ouest vers le Libéria à la fin de la crise de 2010» (p. 2). Et selon le même rapport, « Jusqu'à août 2013, 58000 réfugiés auraient encore été enregistrés au Libéria» (p. 3) .

Selon le même rapport de Human Rights Watch (2013), à l'insu des autochtones, les migrants allogènes burkinabè auraient vendu illégalement et occupé illégalement les terres des autochtones sur lesquelles ils portent encore des revendications avec des conflits quasi permanents entre autochtones et migrants. Ce

qui a contribué à la complexification des tensions foncières dans l'ouest du pays. Résoudre ces tensions foncières post-conflit et instaurer la paix dans cette partie de la Côte d'Ivoire. Tel est l'un des défis majeurs qui attendent le nouveau régime politique d'Abidjan.

Le conflit post-électoral ayant abouti à l'avènement du candidat Alassane Ouattara au pouvoir, son gouvernement va s'engager à remédier aux conflits fonciers. Dans l'Ouest, cet engagement de l'État ivoirien a été illustré par la création d'un nouveau tribunal en 2013 à Guiglo dans l'intention de régler les conflits par la restitution des terres illégalement occupées (Human Rights Watch, 2013).

1.1.2.4 Période post-conflit et tentatives de résolution des tensions foncières (depuis 2011)

Depuis 2011, le pouvoir du président Alassane Ouattara s'est inscrit dans une logique tendant à répondre aux conflits relatifs au foncier rural en Côte d'Ivoire. Il a entrepris à cet effet des actions et efforts traduits par le renforcement des politiques foncières. Par exemple, il a renforcé l'application de la loi du 23 décembre 1998 sur le foncier en créant en 2016, l'Agence foncière rurale (AFOR), chargée de sécuriser les terres rurales.

Par ailleurs, d'autres mesures ont été prises par l'État ivoirien dans l'optique de faciliter l'accès, l'attraction et la rétention des jeunes et des femmes aux terres rurales en assainissant l'environnement tant administratif que légal pour le rendre plus sécuritaire et plus rassurant. Ainsi, l'État a-t-il adopté une nouvelle loi agricole en 2015 (loi n° 2015 du 20 juillet 2015) qui visait à garantir les droits fonciers des communautés rurales sur les terres agricoles et prévoyait la délimitation des territoires villageois afin de clarifier les relations entre les propriétaires fonciers et les exploitants non-propriétaires. En 2013 déjà, l'État avait apporté des restructurations en prolongeant les délais de délivrance des certificats fonciers, etc.

Après avoir précisé le cadre temporel, la section suivante va aborder le problème soulevé dans notre recherche.

1.2 Le problème posé dans la présente étude

En 1893, lorsque la Côte d'Ivoire est devenue officiellement colonie française, comme mentionné plus haut, un regard particulier a été porté sur elle par l'administration coloniale. Cette attention singulière s'expliquait par un double enjeu : celui qui consiste, d'une part, à activer les politiques d'aménagement du territoire et de la mise en valeur de la Côte d'Ivoire. Et d'autre part, à exploiter l'immense potentiel forestier avec «16 millions d'hectares »(Africa Climate Reports).

La réalisation de ces grandes ambitions nécessitant de la main-d'œuvre abondante a été encouragée par les colons. Ceux-ci ont initié d'importantes migrations depuis les colonies de l'Afrique occidentale française (AOF) avec en tête d'affiche la Haute-Volta, actuel Burkina Faso (Bonnecase, 2001).

L'indépendance de la Côte d'Ivoire en 1960 n'a pas rompu la logique de l'immigration. Félix Houphouët-Boigny a poursuivi cette politique par le renforcement des flux migratoires internes et externes vers les zones forestières du sud-ouest et de l'ouest (Cissé, 2013). En 1970, avec les deux grands projets d'aménagement du territoire (AVB et ARSO) dans les régions du centre et du sud-ouest, des courants migratoires seront accentués vers les zones forestières du sud-ouest et de l'ouest.

Pour l'AVB, avec la construction du barrage de Kossou, les populations Baoulé vivant sur le site repéré, seront déguerpies et déportées à l'ouest (Konan, 2012, p. 4). C'est donc dans cette optique que « certains seront réinstallés en pays Bété à Buyo, Soubré et Gagnoa, d'autres seront implantés en pays Wê à Toulepleu, Bloléquin, Guiglo et Duékoué » (Kouassi et N'drin, 2016, p. 245).

Néanmoins, des motifs de travail vont conduire certains migrants internes (Baoulé, Sénoufo) et externes (Maliens, Burkinabè) dans lesdites zones. Accueillie pour la plupart dans la fraternité, l'immigration de ces communautés ne va quasiment

rencontrer aucun inconvénient au départ. Ils entretenaient de ce fait avec leurs hôtes, des relations de tuteurs-protégés. Ces migrants se sont, par conséquent, bien implantés dans la région en créant des campements portant leurs noms.

Ce qui donne une nouvelle configuration de l'espace précédemment habité par les seuls autochtones. Au fil du temps, l'on constate de façon surprenante, un changement au sein de ces communautés qui ont concouru et concourent aujourd'hui encore au développement économique du pays avec leurs autochtones. Des conflits récurrents sont constatés entre ces différentes communautés.

De ce qui précède, survient une question fondamentale posée de la manière suivante : Pourquoi et comment les dynamiques migratoires influencent-elles les relations entre les migrants et leurs tuteurs autochtones au point que ces relations soient aujourd'hui tendues autour de la question des terres dans la région du Cavally?

Cette problématique s'inscrit dans une vision plus large du développement territorial. En effet, comme le stipulent François Perroux (1969) et Hirscherman (1974), tels que cités par Torre (2015), « le développement ne peut survenir, au même moment, et avec la même intensité, mais repose sur les polarisations spatiales des activités » (p.276). Ce postulat semble s'adapter à l'orientation des politiques de développement territorial en Côte d'Ivoire depuis la colonisation.

En effet, la politique coloniale, qui a introduit la modernisation sur le territoire ivoirien par les infrastructures routières, ferroviaires et de télécommunications, a contribué aux disparités et aux inégalités régionales jusque-là inconnues du territoire précolonial ivoirien initialement préservé (Touré, 2016). Ces inégalités régionales qui voient la montée en puissance du littoral ivoirien autour duquel se concentre le développement avec l'économie de plantation et l'urbanisation rapide au détriment des autres régions, notamment le nord avec ses savanes, ont entraîné un désordre urbain, par exemple autour de la ville d'Abidjan (centre de polarisation économique) qui attire des migrations massives effrénées (Touré, 2016, p. 195).

Après l'indépendance, du moins, les premières décennies furent consacrées à la planification libérale du territoire ivoirien. Cette planification a été orientée vers l'agriculture avec la création des pôles de développement régional, des infrastructures et des projets agricoles en vue de pallier les distorsions régionales (Touré, 2016). C'est dans ce contexte que sera entrepris par l'état ivoirien le développement des régions de l'ouest et du sud-ouest avec la création de la ville de San Pedro avec son port et une liaison routière Man-San Pedro pour soutenir et accompagner les activités agricoles et industrielles, mais également pour attirer la main-d'œuvre dont avaient nécessairement besoin ces régions (Touré, 2016, p. 198).

Ces efforts de la politique centralisée de l'État ivoirien n'ont pu freiner les déséquilibres régionaux. Certainement conscient de la persistance de ces disparités

régionales, le pays adopte une nouvelle politique passant de la gestion centralisée de l'État à la décentralisation par le transfert des compétences aux collectivités territoriales et locales (Soumahoro, 2015).

Entre 2007 et 2025, avec les plans nationaux de développement (PND), l'État poursuit la politique de décentralisation qui reste toujours partielle avec la concentration continue des compétences, services et importantes infrastructures à Abidjan avec les projets (Grand Abidjan et port modernisé) (Soumahoro, 2015) et (Touré, 2016).

Ainsi, le développement territorial en Côte d'Ivoire repose-t-il sur un cadre d'analyse combinant des approches économiques et sociales. Il s'inscrit dans une dynamique de modernisation et de diversification à travers des politiques de décentralisation et de développement territorial et local (Boone, 2014).

Toutefois, l'accès sécurisé à la terre pourrait être une condition fondamentale pour l'aménagement durable des territoires (Colin et al., 2009). Car lorsque les migrations, les réinstallations et les politiques d'exploitation agricole ne sont pas accompagnées d'un cadre foncier clair et légitime, elles génèrent des tensions et entravent la mise en valeur harmonieuse des espaces ruraux (Colin et al., 2009).

Les questions de recherche

La question principale posée ci-haut appelle à des questions subsidiaires pour comprendre la réalité de l'immigration et des conflits fonciers dans la région du Cavally. Ces questions sont les suivantes : Qu'est-ce qui a motivé le déplacement des migrants vers l'ouest de la Côte d'Ivoire et la région du Cavally? Comment les migrants ont-ils été accueillis et ont-ils eu accès à la terre? Comment les rapports sont-ils transformés en conflits récurrents? Quelles sont les dynamiques typologiques, les causes et les conséquences?

La réponse à ces questions conduit à établir des objectifs précis à suivre et à atteindre. Ces objectifs sont identifiés dans la section suivante.

1.4 Les objectifs

Notre étude se donne un objectif et des objectifs spécifiques ci-dessous identifiés.

1.4.1 L'objectif principal

L'objectif principal de cette recherche est d'analyser l'impact des migrations et des conflits fonciers dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, en nous focalisant sur la région du Cavally de 1960 à nos jours

1.4.2 Les objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques visent à :

- 1) Relever les motivations à la migration à l'ouest du pays et montrer comment ces migrants ont été accueillis.
- 2) Analyser les dynamiques intercommunautaires autour de la terre et leurs transformations au fil du temps.
- 3) Déterminer les dynamiques sur la base de la typologie, des causes et des conséquences des conflits fonciers.
- 4) Et enfin, examiner les mécanismes de résolution de ces conflits et, si possible, proposer des solutions émanant des différentes personnalités et communautés à enquêter.

1.5 La pertinence sociale et scientifique

Dans cette sous-section, nous allons démontrer la pertinence tant sociale que scientifique de la problématique étudiée.

1.5.1 La pertinence sociale

Socialement, les conflits fonciers en Côte d'Ivoire ont longtemps jalonné le quotidien des populations et ont provoqué un malaise social qui ne laisse personne indifférent. En effet, un rapport intitulé « Cartographie des conflits : les conflits

fonciers ruraux et urbains, les principales causes», souligne que «la problématique des conflits fonciers fait partie des principales menaces à la paix et à la cohésion sociale de la Côte d’ivoire » (Fratmat info).

En plus, la plupart des écrits mettent également l’accent sur les conflits fonciers et communautaires dans l’ouest, la région du Cavally et leurs conséquences immédiates caractérisées par la « la méfiance » qui est répétée maintes fois, laissant ou occultant les effets à long terme sur les différentes populations, leur quotidien, la vie communautaire et l’articulation de cette vie dans le développement de leur région et territoire minés depuis des décennies par des troubles.

Dans un tel contexte, les conflits fonciers apparaissent comme un problème social auquel il faudrait attacher un regard particulier, ce qui nous pousse à rendre compte des dynamiques qui découlent des rapports sociaux autour du foncier en Côte d’ivoire et dans la partie occidentale plus précisément. C’est pourquoi cette présente étude entend contribuer également à mettre en lumière les liens entre les dynamiques migratoires et les conflits locaux de la région du Cavally et à apporter une meilleure compréhension des facteurs structurels de l’instabilité dans l’ouest du pays.

Le développement régional et territorial semblerait biaisé et ne pourrait prospérer dans cette partie du pays, car les acteurs communautaires, parties centrales

et prenantes de ce développement, sont en dissension autour de la terre, objet d'identité et de sentiment d'appartenance.

1.5.2 La pertinence scientifique

Scientifiquement, bien que le phénomène de l'immigration et des conflits fonciers en Côte d'Ivoire ait été largement étudié par des sociologues, anthropologues, juristes et géographes, il reste relativement peu exploré par les historiens et les spécialistes du développement régional et territorial. Beaud, (2006) souligne l'importance de progresser dans la connaissance, soit par un nouvel éclairage sur une question en débat, soit par la reconstruction d'un corpus explicatif, soit par l'approfondissement d'une analyse .

Par ailleurs, la littérature parcourue pour cette étude met en exergue les facteurs d'attractivité de l'ouest qui occasionnent les flux migratoires. À ce propos, Toh (2015, tel que cité par Amalaman, 2020) mentionne que cette attractivité est due à la nouvelle boucle du cacao que constitue l'ouest de la Côte d'ivoire. En effet, l'ouest et surtout la région du Cavally, dont la création date de 2012, avec le décret du président de la République, son développement ne peut être appréhendé sans prendre en considération le front pionnier ivoirien dont l'ouest a fini par être le dernier (boucle du cacao) (Amalaman et al., 2020); (Cissé, 2013).

C'est du déplacement du front pionnier de l'est en passant par plusieurs autres régions telles que le sud, le centre-ouest, que l'ouest et le Cavally qui amorcent véritablement leur développement dans les années 70-80 en accueillant les

immigrants pour l'aménagement et la mise en valeur du territoire et des terres, après que les terres de la région voisine du sud-ouest se sont raréfiées (Amalaman et al., 2020).

Aussi, Kouadio Adou (2021) nous explique-t-il que depuis 1991, les régions sont devenues des acteurs majeurs du développement dans les politiques publiques. Il indique qu'entre 1991 et 2012, le nombre de régions est passé de 10 à 31. Il ajoute que diverses responsabilités ont été attribuées aux régions, notamment « la promotion du développement socioéconomique, sanitaire, culturel et éducatif ainsi que l'aménagement du territoire » (p. 122).

Bref, la préoccupation que soulève tout ce qui précède, c'est que, alors que les régions en Côte d'Ivoire, donc à l'ouest également, sont « reconnues au niveau de la gestion politique et administrative comme des niveaux de proximité, les régions deviennent un enjeu géopolitique important qui suscite des débats » (Carroué 2017 cité par Kouadio 2021, p. 122).

En plus, alors qu'ailleurs, au Québec par exemple, il existe une certaine revendication afin de convier le local au développement par les populations, acteurs principaux du développement dont ils ont besoin et qu'ils veulent planifier et orienter comme ils le souhaitent (Mormont, 1989), l'on pourrait s'inquiéter du sort réservé aux différentes localités de la région du Cavally déchirées par les conflits fonciers entre communautés qui perdurent.

Le chapitre premier a servi à comprendre réellement les fondements, le contexte de la problématique des conflits fonciers en Côte d’ivoire, dans l’ouest ivoirien et la région du Cavally. L’on a pu comprendre l’origine coloniale et postcoloniale des conflits qui ont été amplifiés avec les graves crises qui ont ébranlé le pays et bouleversé les rapports sociaux et communautaires. Le chapitre suivant va s’atteler à faire comprendre en profondeur toutes ces dynamiques.

CHAPITRE 2

RÉCENSION DES ÉCRITS

Ce chapitre vise à faire l'état des connaissances sur la problématique étudiée. Il s'agit également de faire la revue de la littérature en montrant le caractère scientifique, sociohistorique de notre sujet de recherche. C'est le lieu de «faire le bilan critique de ce qui a été produit dans le domaine de la recherche concerné » (N'da, 2015, p. 39).

2.1 La question des migrations

La question des migrations est de plus en plus au cœur des débats et des écrits scientifiques. Plusieurs auteurs comme Amselle (1976), Bonnacase (2001), Bouquet (2006), Blion et Bredeloup (1997), Bouquet (2006), Kipré (2006), Cissé (2013) et Dumont (2020) ont consacré leurs écrits à la question des migrations en Afrique, dans la sous-région ouest-africaine et en Côte d'Ivoire en particulier. Ils expliquent les origines, les dynamiques et les effets de ces migrations sur les pays d'accueil et d'origine.

Néanmoins, tous ces auteurs s'accordent à dire que les migrations en direction de la Côte d'Ivoire ont débuté bien longtemps, notamment depuis l'époque coloniale. Ils reconnaissent également que les migrations ont été motivées par des facteurs économiques et politiques postcoloniaux. En effet, la politique coloniale élaborée et orchestrée par l'administration coloniale française a consisté en des stratagèmes utilisés pour identifier les atouts et faiblesses des colonies de l'Afrique occidentale

française (AOF) afin de les mettre à profit et de les exploiter à bon escient (Bouquet, 2006).

C'est dans ce même esprit que les migrations de travailleurs burkinabè et maliens ont été initiées vers les régions forestières du sud, du sud-est, du sud-ouest et de l'ouest par les autorités coloniales avec pour but précis, entre autres, de peupler les zones sous-exploitées et de favoriser les plantations de café et de cacao. Cette politique géostratégique a conduit à l'extension temporaire des frontières ivoiriennes pour inclure des parties de la Haute-Volta (l'actuel Burkina Faso) entre 1932 et 1947 (Bouquet, 2006, pp. 337-338).

De leur côté, Blion et Bredeloup (1997), dans leur article intitulé La Côte d'ivoire dans les stratégies migratoires burkinabè et sénégalaises, expliquent que les autorités coloniales ont pareillement eu recours à de la main-d'œuvre en plus de celle des Burkinabè, en l'occurrence sénégalaise. Cette main-d'œuvre a été suscitée pour des besoins spécifiques, notamment le service militaire après lequel certains ont volontairement décidé de rester vivre dans la colonie ivoirienne pour des activités commerciales.

C'est en cela que les auteurs classent ces migrations en deux vagues distinctes, à savoir : la première, débutée dès 1880, dénommée pionniers sénégalais ou tirailleurs sénégalais, et la seconde vague (1889-1939), qui résulte des relations commerciales établies entre la métropole et les Sénégalais entre 1889 et 1939 (Blion & Bredeloup, 1997, pp. 709-710).

Par ailleurs, dans l'article de Brou Koffi et Yves Charbit (1994), ces auteurs mettent l'accent sur la politique migratoire de la Côte d'Ivoire postcoloniale. Ils précisent que cette politique migratoire de l'État ivoirien a été empruntée à la politique coloniale. Le recrutement des travailleurs tant internes qu'externes se justifie par l'État, par son ambition de développer le pays à travers l'agriculture. Pour ce faire, l'État, avec à sa tête Félix Houphouët-Boigny, va initier en ce qui concerne la migration interne une politique de développement régional axée sur l'emploi agricole et une politique de législation foncière visant à activer la mobilité interne vers les régions forestières favorables à l'agriculture.

Aussi, la politique de migrations internes visait à pallier la situation problématique de l'exode rural qui sévissait dans les années 80-85 en raison de la conjoncture économique. Cet exode qui consacrait l'abandon des zones rurales vers les zones urbaines avait manifestement engendré un déséquilibre entre les forces de travail urbaines et rurales. Pour donc freiner l'exode rural, et rééquilibrer la répartition de la population, le gouvernement ivoirien a mis en place une politique de décentralisation et a encouragé un retour à la terre.

À cet effet, les départements ont été divisés en plusieurs communes avec autonomie pour gérer des prérogatives autrefois centralisées aux mains de l'exécutif, visant à créer des pôles de développement accompagnés de grands projets d'aménagement du territoire (Brou et Chribit, 1994, p.53).

Quant à l'appel à la main-d'œuvre externe, c'est à travers des accords bilatéraux et multilatéraux dont la convention de mars 1960 entre la Côte d'Ivoire et la Haute-Volta et l'accord de coopération franco-ivoirien de 1961 qu'a signé l'État ivoirien pour se procurer la main-d'œuvre de façon régulière et répondre aux besoins économiques du pays (Koffi et Charbit, 1994, p.44-46).

Outre les actes de l'État ivoirien, les auteurs soulignent que les migrants internes et externes ont été également attirés dans les zones forestières par les conditions écologiques propices à l'agriculture de celles-ci, mais aussi par le besoin économique d'emplois rémunérés.

L'étude de Koffi et Charbit montre clairement les facteurs qui ont favorisé l'afflux des migrants dans les régions forestières de Côte d'Ivoire. Ces flux migratoires avec la politique qui s'en est jointe ont été très importants pour l'économie ivoirienne sans avoir cependant produit les effets escomptés. En effet, les déséquilibres économiques régionaux et les politiques de redistribution de la population n'ont pas réussi à ralentir les mouvements de personnes vers le sud du pays.

Si l'étude menée par ces deux auteurs a donné un aperçu général sur les motifs du déplacement des migrants dans les zones forestières agricoles, elle n'aborde pas le rôle des migrants dans les zones d'accueil, les rapports évolutifs avec les autochtones trouvés sur place.

La question des migrations africaines soulève le débat de leur efficacité ; si pour certains auteurs comme Amstelle (1976), les migrations produisent des effets positifs en termes d'opportunités et de diversification culturelle, d'autres en revanche estiment que les migrations génèrent des tensions et des conflits avec les nombreux défis en matière de cohésion sociale.

2.2 La question des conflits

Concernant la question des conflits fonciers, beaucoup d'auteurs l'ont abordée. Leurs travaux révèlent que les conflits fonciers résultent des facteurs tant historiques que socio-politiques.

Chauveau (2000), dans son article « Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire », révèle que la question des conflits est indéniablement liée à l'héritage colonial, plus concrètement, du fait des autorités coloniales qui ont établi des régimes fonciers ayant ignoré ou marginalisé les droits fonciers des populations autochtones. Chauveau est rejoint dans cette perspective par Bouquet (2006) qui ajoute que les migrations massives encouragées par les colons ont fini par envenimer les tensions foncières, posant ainsi les bases des conflits fonciers contemporains amplifiés par bien des facteurs tous azimuts qui apparaîtront plus tard et que va bien élucider Chauveau (2000).

Parlant des facteurs qui ont conduit à l'accentuation des conflits fonciers, Chauveau ne manque pas de les mettre en rapport avec le coup d'état de 1999 qui a

secoué la Côte d'Ivoire et qui n'a pas laissé en marge les populations rurales, en l'occurrence celles des zones forestières et de l'ouest en particulier, sur lesquelles s'est répercuté cette crise politique. En ce sens, il fait remarquer la transposition des questions politiques dans la gestion foncière sujette à manipulation des communautés de la part de la classe politique pour asseoir son pouvoir. Dans un tel contexte, la loi sur le foncier rural du 23 décembre 1998 vient exacerber la situation foncière entre les communautés nationales et étrangères, car elle est taxée de propagande de « l'ivoirité », c'est-à-dire l'exclusion des non-nationaux de la propriété foncière.

En apportant son appui à ce qui précède, Kouadio (2012) affirme que le malaise social que connaît le pays depuis des décennies est dû à la « méconnaissance de l'histoire du peuplement du pays par les Ivoiriens » et à « l'adoption de politiques identitaires et foncières » (p.55). À ce propos, l'auteur argue que la politique ivoirienne arbore l'allure de « repli identitaire » avec le régime d'Henri Konan Bédié qui a fait montre de sa volonté manifeste de placer au cœur de sa politique l'Ivoirien à travers l'ivoirité, un concept politique qui visait fondamentalement la mise en avant des « valeurs culturelles ivoiriennes » mais dont l'application et l'effectivité se sont avérées problématiques pour les couches sociales en émiettant la cohésion.

Il poursuit en affirmant que la manipulation des textes et des lois dans l'optique d'écarter des candidats aux échéances électorales à la présidence de la République en passant par la gestion foncière exclusivement réservée aux Ivoiriens, la crispation et les positions se sont tranchées de plus en plus car certaines populations ^{du nord} du pays et étrangères se sont senties directement visées par ces mesures qui tendaient à

amplifier les conflits intercommunautaires et interethniques également étudiés par Akindès (2004) et Babo et Droz (2008).

De leur côté, Colin (2005) et Kadet (2015) analysent les conflits fonciers en mettant en avant le développement des marchés fonciers en Côte d'Ivoire et les enjeux liés à l'exploitation des ressources naturelles. Pour Colin (2005), l'urbanisation rapide et la spéculation foncière rurale ont fini par engendrer des conflits entre les populations locales du pays et les nouveaux acteurs fonciers.

Pour Kadet (2015), abordant le cas de l'ouest, il estime que si les conflits fonciers dans l'ouest forestier du pays sont de plus en plus intenses, c'est tout simplement parce que cette partie du pays regorge de nombreuses et importantes potentialités impliquant des enjeux économiques relatifs à l'exploitation de ses ressources naturelles, raison pouvant expliquer l'instabilité longtemps observée dans cette zone.

Par ailleurs, le volet socio-anthropologique des conflits fonciers est traité par Gaouli Bi (2012). L'auteur traite du tutorat à travers lequel sont perçus les rapports entre les autochtones Guéré et les migrants. Pour l'auteur, le tutorat consiste à un devoir moral entre tuteur (autochtone) et protégé (migrant allochtone et allogène). Le tuteur cède au nouveau venu un lopin de terre sur la base des valeurs et principes ancestraux selon lesquels les ancêtres seraient les propriétaires de la terre et en retour, en considération de ces valeurs ancestrales et sociales, ce dernier (le migrant) se voit

tributaire du tuteur à qui sont faits des dons en nature (fruits des récoltes de la terre cédée) et en espèces (argent comptant).

Partant de la conception du tutorat, selon Chauveau (2000) et Kouakou (2015), le tutorat est une convention agraire informelle, une économie morale qui lie le tuteur autochtone au migrant étranger, et qui est couramment pratiquée dans les sociétés paysannes ouest-africaines. Dès lors qu'est établie cette convention agraire, alors s'institue systématiquement « un devoir permanent de reconnaissance du migrant vis-à-vis de son tuteur » (Chauveau, 2000 ; Kouakou, 2015, p. 20).

Cependant, le tutorat, qui était un facteur de cohésion sociale, sera peu à peu dénaturé et problématique. Selon Babo (2006) et Koné (2006), le tutorat devient problématique déjà dans son caractère informel et exigeant et dès l'instant où les migrants n'étaient plus capables de respecter les principes de permanence de reconnaissance envers le tuteur, le tutorat apparaît donc hégémonique.

Aussi, avec le multipartisme des années 90 précédé par la crise économique des années 80, ensuite avec la politique foncière de Konan Bédié différente de celle de Félix Houphouët-Boigny, l'identité ivoirienne est véhiculée à travers la propriété foncière reconnue qu'aux seuls Ivoiriens. Enfin, les alliances politiques des années 2005, notamment l'alliance du Rassemblement des Houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP) qui se répercutent dans les zones rurales. Ces alliances ont pris, dit Chauveau (2000), des allures ethnocentristes qui aggravent les litiges

fonciers et généralisent le malaise dans l'ouest ivoirien et entraînent des conséquences.

Les conséquences des conflits ont fait l'objet d'études de la part des auteurs comme Chauveau, (2005) ; Colin et Tarrouth, (2017). Ils abordent à ce propos, les effets des conflits fonciers sur le développement économique. La crise foncière entraîne des répercussions profondes sur le développement économique, freinant de ce fait les investissements agricoles et amplifiant la pauvreté dans les zones rurales (Chauveau et Bobo, 2005). En plus, les conflits limitent l'accès au crédit foncier, ce qui n'est pas sans conséquences sur le développement économique et la sécurité alimentaire en Côte d'ivoire (Colin et Tarrouth, 2017).

Sous l'angle socio-politique, les impacts des conflits sont identifiés par les auteurs tels que Banegas et Marshall (2002), Ero et al. (2003). Analysant les conflits, ils discutent des implications régionales des conflits fonciers en soulignant que ces conflits peuvent alimenter des mouvements de réfugiés et des tensions transfrontalières (Banegas et Marshall, 2002).

C'est cette imbrication entre pays frontaliers de la Côte d'ivoire qui a sans doute suscité l'interrogation dans l'article « L'ouest de la Côte d'ivoire : un conflit libérien ? » examinant les rapports entre les conflits fonciers en Côte d'ivoire et les guerres civiles dans les pays voisins, précisant également que l'instabilité foncière peut déstabiliser l'ensemble de la sous-région ouest-africaine (Ero et al., 2003).

2.3 Comprendre les politiques foncières et leurs limites en Côte d’ivoire

La Côte d’ivoire a entrepris un certain nombre de politiques foncières. Comme expliqué dans le premier chapitre, le foncier en général et le foncier rural particulièrement en Côte d’ivoire depuis l’époque coloniale a toujours posé une problématique conflictuelle aux populations et aux dirigeants.

En l’absence d’un cadre juridique concret appliqué au foncier rural depuis 1960 sous l’ère Houphouët-Boigny jusqu’au 23 décembre 1998 sous le régime d’Henri Konan Bédié où fut adoptée la loi sur le foncier rural en Côte d’ivoire (Kamaté, 2013), les conflits fonciers n’ont cessé de proliférer (car la loi en elle-même était sujette à des conflits au niveau de l’appropriation et de la propriété foncière reconnue uniquement aux nationaux) (Courtin et al., 2010).

Pourtant, initialement, cette loi de 1998 visait à clarifier les droits sur le foncier rural et à réduire les conflits fonciers qui en découlent par la formalisation de ces droits à travers les certificats, titres fonciers et l’immatriculation des terres (Chauveau et Mathieu, 1998).

2.3.1 Difficultés de certification des terres agricoles et délimitation des terroirs villageois

Des équations complexes jalonnent l’encadrement de la sécurisation du foncier rural en Côte d’ivoire. Les tentatives de formalisation systématique des terres rurales ont connu des résultats mitigés avec tantôt un échec parlant et quelques rares fois une nette réussite.

Pour ce qui est de l'échec, il est dû d'abord à « la lenteur du processus de certification, ensuite aux coûts élevés et enfin aux inégalités d'accès à la terre ». Ainsi, sous l'ère Laurent Gbagbo, Boone et al. notent-ils que le processus de certification réalisé comprenait seulement « 170 villages délimités, 121 certificats délivrés entre 2005 et 2006 » (Boone et al. 2021, p.253).

Sous le régime d'Alassane Ouattara (actuel président de la République de Côte d'Ivoire), les projets de certification des terres rurales relancés depuis 2011 à son accession au pouvoir connaissent également des difficultés d'exécution en lien avec les inégalités régionales, économiques et sociales dans les zones de phase pilote, notamment à Daloa, Agboville et Abengourou entre 2011 et 2017 (Boone et al., 2021).

D'abord, les auteurs répartissent ces inégalités et obstacles au projet comme suit ; d'abord, à Daloa, la certification foncière a privilégié au détriment des autochtones, « les non-autochtones et les étrangers qui ont obtenu en grande majorité les certificats au nombre de 669 délivrés, ce qui a créé un sentiment d'exclusion et de marginalisation chez les autochtones » (Boone et al. 2021, pp.259-260).

Ensuite, à Agboville, les autochtones se sont sentis moins concernés par le processus de certification car pour eux, seules les élites urbaines et les fonctionnaires (travailleurs de l'État) pourraient se permettre de s'engager dans le processus et demander la certification (Boone et al., 2021, p. 261). Enfin, à Abengourou, Boone et ses collègues notent que là-bas, les terres rurales ont été moins marchandées aux

migrants et donc dans ce cas, les autochtones ont pu garder leur influence sur la terre et ont pu bénéficier du processus (Boone et al., 2021, p. 266).

2.3.2 Programmes de formalisations des terres rurales et résultats contrastés

Entre 2018 et 2024, dans cette même optique de formalisation des droits fonciers, l'Etat ivoirien a engagé « un programme dénommé projet d'amélioration et de mise en œuvre de la politique foncière rurale (PAMAFOR) financé à hauteur de 50 millions de dollars par la banque mondiale pour la certification et la concrétisation des contrats agraires ». Les résultats ce projets ont produit « 48 000 certificats et contrats agraires sur les 53 400 prévus initialement par le projet » (Banque mondiale,2024).

Selon la Banque mondiale, les résultats représentant un satisfecit pour le gouvernement ivoirien, a dans la foulée lancé à travers l'AFOR, à Guiglo, le 18 juillet 2024,«un autre programme très ambitieux financé encore par la banque mondiale (50 millions de dollars), programme de renforcement de la sécurité foncière rurale (PRESFOR) qui va s'étendre sur cinq ans, devra prendre en compte 4 millions de personnes dans 16 régions sur les 31 que compte la Côte d'ivoire et entend délivrer 500 000 certificats fonciers et 250 000 contrats agraires » (Banque mondiale,2024).

L'observation faite dans les mesures prises par la Côte d'Ivoire pour réduire les conflits fonciers a toujours été orientée avec l'accompagnement des partenaires financiers internationaux, vers la formalisation systématique pour sécuriser les droits sur les terres rurales au détriment des systèmes coutumiers et locaux. Pourtant, ces politiques n'ont toujours pas produit les résultats escomptés.

2.4 Analyse critique des politiques foncières

2.4.1 Formalisation des terres versus systèmes coutumiers africains

Ces tentatives de formalisation des terres ont révélé des contrastes sur le terrain, traduits par le refoulement, la réticence et l'inquiétude chez les populations rurales, surtout chez les autochtones, comme nous l'avons vu un peu plus haut. Si la tendance à la formalisation systématique des droits fonciers n'est pas suivie comme souhaité, des raisons seraient à l'actif de ce fait. Pour Christian, Lund (1998), «la seule annonce d'un programme d'immatriculation foncière a non seulement eu pour effet de réveiller les litiges anciens, mais aussi d'en créer de nouveaux » (Lund,1998, p.16).

Béké (1999) et Mathieu (1996), dénotaient déjà les incohérences et incongruités dans les législations et gestions foncières en Afrique et les politiques qui les entourent. Béké (1999), dépeint les politiques foncières en Afrique, imbibées de confusions dans la législation foncière avec un chevauchement entre le droit coutumier traditionnel, le droit moderne et un troisième (droit informel avec des

transactions et pratiques illégales de vente de terre). Pour Béké (1999), clarifier ces droits devrait être le préalable à toute tentative de sécurisation des droits fonciers. Or, pour les dirigeants africains, mentionne l'auteur, la création de richesses rapides issues des ressources naturelles et des matières, importe plus que tout.

Dans le même sens, Mathieu (1996) dénonce la pression exercée par les institutions internationales à leur profit sur les pays pauvres en général et les pays africains en particulier dans la sécurisation foncière au détriment des pratiques foncières locales. Pour lui également, seule la croissance économique, les richesses générées par les investissements agricoles et la course à la privatisation des terres sont hautement privilégiées.

Pour preuve, de nombreuses études (Migot-Adholla et al., 1993 ; Sjaastad et Bromley, 1997 ; Lund, 1998) à travers des travaux de recherche ont révélé que la formalisation systématique des droits fonciers et la privatisation des terres ne sauraient automatiquement et assurément garantir une sécurité foncière aux populations rurales et aux investisseurs agricoles. Dans cette perspective, Migot-Adholla et al., (1993) affirment n'avoir perçu aucun rapprochement entre propriété privée, investissement et productivité par exemple au Kenya et au Ghana qui ont beaucoup misé sur la privatisation des terres et leur immatriculation, encore moins la propriété assurer des rendements aux terres immatriculées. Dans un tel contexte, La

reconnaissance et la reconsidération du droit coutumier et les pratiques foncières locales s'imposent.

2.4.2 L'impératif de revalorisation du droit coutumier et des pratiques locales

Les politiques foncières en Afrique ont longtemps reposé sur les systèmes fonciers endogènes africains. Ces systèmes ont été évincés par les politiques foncières coloniales et postcoloniales qui prônent de plus en plus le passage à la privatisation des terres communautaires africaines assimilées aux « terres vacantes et sans maîtres » dans l'optique de les intégrer au domaine privé de l'État (Ouédraogo, 2011, p. 84).

Les politiques foncières postcoloniales ont reproduit les modèles coloniaux soit en ignorant les droits coutumiers africains, soit en les reconnaissant sans toutefois leur accorder un statut juridique clairement défini avec la pleine propriété des terres, au profit d'une approche étatique centralisée (Ouédraogo, 2011, p. 87).

Or, en dépit de tout cela, les régimes fonciers en Afrique résistent aux procédures de formalisation des terres par le droit moderne. Selon Chauveau et Bobo (2003), « environ 80% » des terres rurales en Côte d'Ivoire, par exemple, seraient encore sous régime coutumier, entraînant de ce fait de fréquentes contestations dans les zones rurales du pays. Dans un tel cas, semble-t-il, que l'évitement desdites

contestations, l'accaparement des terres devraient, selon Ouédraogo (2011), passer par la reconnaissance des droits fonciers coutumiers. Sans quoi, « les politiques foncières qui ignoreraient les droits coutumiers seraient vouées à l'échec car sans prise en compte des réalités du terrain » (p. 91).

Par ailleurs, en raison des réalités socio-culturelles et historiques avec des systèmes très complexes, la terre ne saurait être considérée sous l'angle de la propriété privée individuelle occidentale empruntée par les États modernes africains (Kouamé, 2010).

En plus des difficultés liées à la certification des terres rurales, apparaît l'enclassement social sur ces terres avec des transactions foncières fortement influencées par les relations sociales (Granovetter, 1985, cité par Colin et Tarrouth, 2017). Cet enclassement social donne lieu à une diversité de formes (sociale, foncière et socio-politique) avec des interprétations de la valeur des droits, des transactions foncières qui diffèrent selon les communautés locales, les migrants, les cadres, etc. (Chauveau et Colin, 2010, cités par Colin et Tarrouth, 2017). Cette complexité sur la gestion efficiente et durable des terres et du foncier rural appelle à des propositions pour en arriver à une situation optimale.

2.5 Résumé critique des écrits

Les écrits exposés dans ce chapitre offrent une vue panoramique sur les migrations, les conflits fonciers et les politiques en Côte d'Ivoire. L'on retient que

tout d'abord, la question des migrations émane originellement des politiques coloniales et postcoloniales de la Côte d'Ivoire. Celles-ci ont favorisé les flux migratoires vers le pays à travers des accords bilatéraux. Ainsi, les migrations ont-elles contribué à l'essor économique du pays, mais ont également généré des tensions sociales avec la conjoncture économique et des crises socio-politiques plus tard.

Ensuite, les conflits fonciers tout comme les migrations résultent de l'héritage colonial, des crises politiques postcoloniales ivoiriennes. À cela, s'ajoute la gouvernance foncière avec la loi du foncier rural de 1998 qui a porté à interprétations erronées et inappropriées, un ensemble de facteurs qui ont conduit à l'effritement du tutorat par lequel était tissé le lien social entre les communautés. Les conflits nés de ces facteurs ont par ailleurs eu des impacts socio-économiques qui pourraient également faire craindre des dégâts transfrontaliers entre la Côte d'Ivoire et ses voisins.

Enfin, la littérature a montré les politiques foncières et leurs limites à travers la même loi de 1998 sur le foncier rural. Celle-ci a orienté les programmes de certification des terres rurales dans certaines régions du pays. Toutefois, ces programmes ont enregistré des difficultés dues à la lenteur, aux coûts élevés des procédures et aux inégalités régionales et sociales. De ce fait, au lieu de produire des résultats escomptés de clarification des droits, ils ont fait émerger de nouveaux litiges. Ces programmes se voient alors confrontés à une ambivalence entre le droit moderne, le droit coutumier et l'informel.

Les informations fournies dans cette littérature comportent des approches généralisées au niveau de la Côte d’ivoire sans avoir un ancrage dans les régions rurales comme celle du Cavally. À cela, il convient de souligner que les écrits ne mettent pas en lumière bien des aspects qui nous semblent essentiels et cruciaux. À savoir, les motivations contemporaines des migrations, la question de l’intégration socio-économique des migrants et leurs interactions avec les autochtones, par exemple, et l’évolution des rapports sociaux autour de la terre.

À ces lacunes, notre recherche veut apporter une réponse. Et pour cela, elle se donne pour orientation une approche inspirée du champ du développement régional et territorial. Par conséquent, cette orientation servira à comprendre les dynamiques migratoires et foncières autour de la gouvernance du foncier rural, des litiges et de leurs conséquences et des mécanismes de résolution qui en découlent. Notre positionnement permettra ainsi (de ce que nous espérons), d’apporter une approche contextualisée du phénomène à l’étude dans la région du Cavally.

CHAPITRE 3

CADRE THÉORIQUE ET CADRE CONCEPTUEL

Dans ce chapitre, nous allons mettre en évidence le cadre théorique déterminé par le développement territorial et le cadre conceptuel qui définira trois concepts, à savoir : l'immigration, l'accès à la terre et les conflits fonciers. C'est l'occasion également de montrer comment différentes dynamiques interactionnistes se déroulent sur un territoire.

3.1 Le cadre théorique : le développement territorial

Le cadre théorique va définir le développement territorial tout en élucidant les notions de développement et de territoire et en justifiant le choix de cette théorie.

Selon Legouté (2001), le concept de développement a émergé dans les années 1950 en réponse aux problématiques du sous-développement et dans cette perspective, il avait pour vocation de rendre compte des progrès économiques par la croissance. Ainsi, François Perroux, cité par Legouté (2001), définit la croissance comme étant « l'augmentation soutenue pendant une ou plusieurs longues périodes (chacune de ces périodes comprenant plusieurs cycles quasi-décennaux) d'un indicateur de dimension : pour une nation, le produit global net en termes réels » (Perroux, cité par Legouté, 2001, p.15).

Toujours selon Legouté (2001), la croissance apparaît ici comme le facteur mordicus identifiable au développement, mais à elle seule, ne saurait traduire le développement et, dans ce cas, la jonction croissance-développement devra prendre en considération d'autres facteurs. De ce qui précède, Perroux (tel que cité par Legouté,2001) mentionne que le développement est «la combinaison de changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent aptes à faire croître, cumulativement et durablement, son produit réel global » (Perroux, cité par Legouté,2001, p.15).

Dans cette perspective, le développement va au-delà de sa visée strictement économique, faisant appel à d'autres dimensions et besoins. Partant de ce principe, (Furtado,1989, cité par Legouté,2001), en donne une parfaite illustration en indiquant que le développement admet « Au moins trois dimensions de l'idée de développement : celle de l'accroissement de l'efficacité du système social de production, celle de l'accroissement des besoins élémentaires de la population et celle de la réalisation d'objectifs auxquels aspirent les groupes dominants d'une société et qui rivalisent dans l'utilisation des ressources rares » (Furtado,1989,cité par Legouté,2001,p.16).

Le territoire est un concept polysémique, complexe et pluridisciplinaire. Ainsi, le territoire peut-il être appréhendé du point de vue géographique comme une entité géographique et institutionnelle, un espace délimité, organisé et approprié par des acteurs sociaux dans l'optique de répondre à des besoins spécifiques (Jean,2008, cité par Torre, 2015). Pour (Sack,1986, tel que cité par Torre, 2015), le territoire est perçu

comme « un espace organisé, non limité par des frontières physiques, mais qui repose sur des interactions organisées et des projets communs partagés par une population » (Torre,2015, p. 279).

Du point de vue de la gouvernance territoriale, le territoire apparaît aux yeux de Leloup (2005) comme « un ensemble d'entités dynamiques façonnées par des oppositions et compromis entre acteurs, intégrant des structures politiques et des pratiques sociales » (Leloup.2005, cité par Torre,2015, p. 282). Dans la vision humaine de la territorialité, le territoire est « l'interaction entre la conscience identitaire d'une communauté et un espace défini par occupation, usage ou signification qui implique des dynamiques de pouvoir et de contrôle spatial (concurrence, conflits) » (Yaïves, 2006, p. 490).

Le territoire est dans le contexte de l'autochtonie perçu comme « une relation au territoire fondée sur une appartenance spirituelle et ancestrale plutôt que des frontières physiques ou politiques » (Ferland, 2006, p. 497). Dans cette même optique, Sébastien (2014) définit le territoire sous l'angle d'un système socio-patrimonial. Ainsi, pour lui, « le territoire associe patrimoine et relations entre acteurs, marqué au temps et à l'espace » (p. 290). Il continue pour mentionner que le territoire est également « un construit socioculturel renouvelé par l'accumulation des savoirs, pratiques et représentations des acteurs vis-à-vis de leur environnement » (Sébastien, 2014, p. 295).

Au-delà des approches classiques du territoire évoquées ci-haut (Moine et Sorita, 2015), se positionnent sous l'angle systémique pour analyser le territoire et en ressortir le caractère complexe. En cela, ils affirment que «Le territoire est un système dont la dynamique résulte de boucles de rétroaction qui lient un ensemble d'acteurs et l'espace géographique qu'ils utilisent et gèrent en fonction de leurs représentations passées, présentes et projetées» (Moine et Sorita, 2015, p. 58).

Les auteurs nous présentent ici le territoire comme un système complexe, dynamique, construit par l'action des acteurs et leurs représentations à l'espace à travers le temps. À partir de cette approche systémique du territoire, notre étude pourrait aider à saisir les acteurs présents sur le territoire étudié, les représentations que se font ces acteurs de la terre autour de laquelle se déroulent les conflits, et à comprendre comment se conjuguent les interactions entre acteurs et s'effectuent les mécanismes de gestion du foncier et de résolution des conflits, etc.

Après avoir défini le développement et le territoire, revenons maintenant au développement territorial. Dans son approche traditionnelle, le développement territorial est « basé sur les découpages géographiques et politiques, mettant l'accent sur la croissance économique et l'élimination des disparités interrégionales » (Torre, 2015, p. 276). Pour (Terrieux et al. ,2021, cités par Leloup,2022), « le développement territorial peut s'analyser avant tout comme un processus, une dynamique » (p. 2) . Dans ce contexte, le développement territorial est un « processus basé sur des dynamiques locales, prenant en compte des aspects productifs, sociaux et institutionnels » (Torre, 2015, p. 279)

Il est par ailleurs, comme le signifie (Torre, 2015), citant Compagne et Pecqueur (2014), «la volonté d'implication des populations et de prise en compte des spécificités locales, allant à l'encontre des politiques macro-économiques décidées par les États et appliquées sur des milieux possédant des ressources et un esprit souvent très divers » (p. 278).

En plus de son orientation économique visée par les États, le développement territorial introduit la dimension sociale. Dans le contexte de cette dimension, Parra et Moulaert (2011), cités par Leloup (2022),(2022) font allusion aux « modes de cohabiter, aux capacités de vivre ensemble, de s'organiser collectivement ; et c'est la diversité induite par cette dimension qui va favoriser l'émergence de stratégies et de modes de gouvernance alternatifs »(Leloup,2022,p. 2).

Dans la même perspective, Torre (2015) insiste sur «la coopération sociale et institutionnelle dans la gestion territoriale pour faire face aux enjeux actuels, notamment la terre, la concurrence pour son usage » (Torre,2015, p.279). Aussi, sa perspective d'analyse du développement territorial met l'accent sur l'implication des acteurs, autres que les institutions et entreprises décideuses premières des politiques de développement, pour « inclure les acteurs que sont les collectivités territoriales ou locales qui ne cachent pas leur volonté manifeste de piloter eux-mêmes leur propre modèle de développement » (Torre,2015, p.279).

Par conséquent, notre choix pour le cadre théorique du développement territorial dans cette étude, vise à montrer l'écart des réalités paradigmatiques actuelles du développement comme le précisent (Baudelle et al., 2011), centré sur «l'idée qu'une politique de développement ne peut être unilatéralement appliquée à tous les pays (par le haut) ; elle implique une relative autonomie locale et la mobilisation des différents acteurs du changement : la société civile, les investisseurs, l'État... » (p. 15).

Le cap que la Côte d'Ivoire, en marge des pays sous-développés, peine à franchir, l'État occupant encore une place prépondérante dans les politiques de développement. De ce fait, les populations locales semblent conditionnées à emprunter les voies de développement qui leur sont convenables et primordiales. Partagées entre l'interventionnisme et le non-interventionnisme de l'État, ces populations se retrouvent incapables, par exemple, d'apporter des réponses significatives à la problématique des conflits selon leurs réalités locales.

3.2 Le cadre conceptuel

Le cadre conceptuel va définir trois concepts, notamment l'immigration, l'accès à la terre avec toutes ses implications au niveau mondial et africain et les conflits fonciers.

3.2.1 L'immigration

L'immigration est un concept complexe avec des enjeux pluriels dérivés. L'immigration est perçue «du point de vue du pays d'arrivée, fait de se rendre dans un pays autre que celui de sa nationalité ou de sa résidence habituelle, de sorte que le pays de destination devient effectivement le nouveau pays de résidence habituelle» (OIM,2019,p.106). Néanmoins, au-delà de son aspect international, l'immigration peut s'effectuer au niveau interne dans un même pays, entre régions. Dans cette perspective, elle désigne la notion de «migration interne» (Le Petit Robert,2019).

Par ailleurs, le concept d'immigration fait apparaître d'autres notions essentielles, entre autres l'intégration. L'intégration ,elle-même en tant que concept polysémique, peut être saisie comme le baromètre de la réussite ou non de l'immigration. À propos, l'intégration est définie comme « les actions opérées par les immigrants et par la société d'accueil permettant que les immigrants puissent vivre en harmonie avec la société qu'ils ont rejointe afin que cette société vive en concorde sociale en vue du bien commun » (Dumont,2020, p.4).

De ce qui précède, l'intégration appelle à la contribution tant de l'immigrant que de la société d'accueil. De toute évidence, cette contribution n'est pas sans sacrifices de part et d'autre. Ainsi, la société d'accueil devra-t-elle faire une ouverture à l'immigrant par son acceptation de fusionner avec ce dernier. Quant à l'immigrant, il devrait être prêt à faire des concessions, celles de muer ses acquis culturels, linguistiques, économiques, sociaux pour adhérer pleinement à ceux de la société d'immigration (Labelle,2015).

La migration, phénomène central duquel est dérivée l'immigration, mérite d'être définie également. En effet, la migration consiste en « le déplacement des populations d'un pays vers un autre ou le déplacement dans un même pays. Elle suit des logiques et est provoquée par divers facteurs » (Encyclopédie Universalis). Dans ce sens, les migrations peuvent en outre être motivées par des nécessités économiques ou des décisions politiques. C'est en cela que Pierre George souligne que « les migrations peuvent être imposées par des décisions politiques, par des persécutions ou par des circonstances économiques » (George, 1993, cité dans Kaboré, 2015).

De son côté, Armengaud (1985), tel que cité par Kaboré (2015), ajoute que « dans les régions à forte pression démographique, une partie de la population migre temporairement, souvent à l'intérieur des frontières nationales, pour trouver du travail et des ressources supplémentaires » (Armengaud, 1985, tel que cité par Kaboré, 2015, p.9).

En plus des définitions mentionnées ci-haut, plusieurs auteurs tels que Gubert (2010), Piché (2013) et Piguet (2013) dans diverses disciplines (géographie, histoire, sociologie et économie, etc.) se sont attelés à synthétiser différentes théories allant des approches classiques aux nouvelles approches sur les migrations. Ces auteurs sont unanimes en partant du postulat selon lequel les premières approches sur les théories migratoires sont les « approches économiques néoclassiques » (Piguet, 2013, p. 142), ou « modèles fondateurs » (Gubert, 2010, p. 97).

Les théories économiques néoclassiques trouvent leur enracinement dans les recherches d'Ernst Georg Ravenstein qui a tenté de « théoriser les causes des migrations sur la base de l'observation des migrations internes au Royaume-Uni et des migrations internationales entre dix-neuf pays du monde » (Piguet, 2013, p. 142). De cette constatation, Ravenstein, il ressort plusieurs facteurs, tant politiques, sociaux qu'économiques défavorables aux populations qui éprouvent le besoin de se déplacer avec, néanmoins, pour mobile principal « les motivations économiques » (Ravenstein, 1889, cité par Piguet). D'où le caractère de « rationalité » des acteurs qu'il met en évidence, relative à l'évaluation des avantages et des inconvénients des migrations et des lieux de résidence.

En outre, les approches économiques néoclassiques ont été modélisées par des auteurs comme Lewis (1954) et Todaro (1969), tels que cités par Piguet (2013). Selon le modèle de Lewis qu'il a élaboré dans l'optique de rendre compte du processus de développement dans les pays en développement, il met en observation deux secteurs économiques : d'une part, le secteur traditionnel agricole et d'autre part, le secteur moderne industriel. Dans cette perspective, Lewis estime que le développement fait office de mécanisme pour réallouer la main-d'œuvre des zones rurales évaluées à faible productivité vers les zones urbaines à haute productivité.

Pour Lewis donc, la migration dans ce sens est susceptible de contribuer à l'égalisation des productions marginales du travail et à l'allocation efficiente des ressources humaines et d'équilibrer les tendances productives entre le secteur agricole et le secteur moderne. Dans un tel contexte, l'individu qui doit migrer tend à jauger

entre une zone rurale et une zone urbaine capable de répondre à ses besoins salariaux de façon permanente et durable en vue de pallier le différentiel salarial et le chômage.

Dans le même esprit, Lewis, Harris et Todaro (1970), évoqués par Piguet (2013), parlent, quant à eux, de choix rationnel selon lequel un individu, avant de se déplacer, évalue tout d'abord les coûts et les bénéfices de son déplacement. Ainsi, le migrant ne tient pas compte seulement de « la différence de salaire » tel dans le cas de faire un choix entre une zone rurale et une zone urbaine, mais cette fois et surtout, la prise en compte du « salaire espéré » selon que ce dernier évalue de façon « probabiliste » et « sélective » les coûts, les risques dans lesquels il pourrait s'engager (Piguet, 2013, p.142).

Partant du principe de rationalité dont fait preuve le migrant dans les modèles cités ci-haut, le sociologue George Homans (1961), mentionné par Piguet (2013), estime que cette rationalité n'est pas toujours garantie ou, du moins, est limitée. Cette limitation s'explique selon l'auteur, par le simple fait que l'individu qui migre cherche à «satisfaire plutôt qu'à maximiser» ses besoins, ce qui ouvre la voie à la considération de nombreux facteurs non économiques dans la prise de décision migratoire (Piguet, 2013, p. 143).

Ces facteurs non économiques ont permis l'introduction d'autres approches, que sont la théorie du cycle de vie, la théorie du capital humain et des approches comportementales, sur lesquelles nous n'allons pas nous attarder, car ce ne sont pas ces facteurs mis en avant dans les réalités migratoires que nous aborderons dans la

présente étude. En revanche, deux dans cette mouvance théorique retiennent notre attention : la nouvelle économie des migrations et la théorie des réseaux sociaux (Piguët, 2013).

La première, élaborée dans les années 1990, donc récente, conçoit la migration comme une « stratégie de gestion des risques au niveau du ménage plutôt qu'au niveau de l'individu ». Et c'est là que se trouve son originalité, celle d'envisager la migration comme un facteur de « diversification spatiale du risque » pour la famille. De façon plus concrète, l'individu qui a pour ambition de migrer ne le fait plus à priori pour lui-même et pour lui seul, mais dans la perspective inscrite dans la prise de décision migratoire du cadre familial dont la survie, le prestige et l'honneur semblent importer au futur migrant qui en tout état de cause est épaulé et soutenu par la famille (Piguët, 2013, pp. 146-147).

La seconde théorie, dénommée la théorie des réseaux sociaux et du capital social et émanant des approches sociologiques, met l'accent sur les liens sociaux sur lesquels s'appuient les candidats à la migration et qui représentent pour ces derniers un avantage la plupart du temps pour obtenir des informations et astuces en lien avec les zones, les régions et les pays d'immigration.

Dans ce contexte, le migrant éventuel ne sera plus en proie à l'incertitude, au casse-tête à chercher de part et d'autre à s'informer, à remplir les formalités et toutes les autres tracasseries liées à son déplacement. Dans cette perspective, Piguët (2013) nous fait comprendre que « on considère en général que l'existence des réseaux

sociaux facilite la migration »(pp. 151-152) . Cette facilitation est traduite par « cinq mécanismes qui aident sur les lieux d'arrivée : (les affinités, l'information, la facilitation, le conflit et l'encouragement) » (pp. 151-152).

Tous ces éléments sont d'une part, pour aider, resserrer les liens, préserver la communauté sur place et d'autre part, pour parer aux effets de découragement dont font preuve certains réseaux migratoires qui ont tendance à masquer les réalités quotidiennes souvent difficiles sur les lieux d'immigration (Piguet, 2013, pp. 151-152).

Finalement, ce concept de l'immigration servira dans ce travail, à cerner non seulement les immigrants dans la région du Cavally, mais également à connaître leurs motivations, les réseaux d'information et les stratégies par lesquels ces derniers parviennent ou non à s'intégrer aux zones d'accueil comme nous le verrons un peu plus loin dans le chapitre des résultats.

3.2.2 L'accès à la terre : contexte et définition

L'accès à la terre est un concept universellement observé. Nous allons contextualiser le concept de l'accès à la terre au niveau mondial et africain et en donner la définition.

L'accès à la terre est un concept qui pose un enjeu mondial. Selon le rapport de la Banque mondiale datant du 8 avril 2013, « D'ici 2050, le monde nourrira 2 milliards

d'êtres humains de plus qu'aujourd'hui ». Cela revient selon le même rapport, « à augmenter la production agricole mondiale de 70 % » (Banque mondiale,2013).

En Afrique subsaharienne, « environ 60 % de la population vit de l'agriculture qui fournit 20 % du PIB », mais l'hostilité à la propriété foncière est courante en raison soit des droits fonciers non réglementés, soit de l'excès de réglementation souvent contradictoire du régime coutumier et de l'État. Ces facteurs exacerbent les conflits fonciers et l'utilisation des terres, qui sont devenus plus fréquents en raison des prestiges et privilèges élevés acquis par des entreprises internationales (FARM,2015).

En Afrique de l'Ouest, où il a été démontré par le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et la Côte d'Ivoire en tant que pays étudiés pour leur régulation foncière, les terres sont gérées principalement par des systèmes coutumiers qui souvent restreignent la sécurité foncière et l'inclusion des populations locales dans la prise de décision (Chauveau et al., 2006).

En Côte d'Ivoire, bien que le gouvernement ait adopté une loi sur le domaine foncier rural en 1998 pour reconnaître les droits coutumiers, les tensions entre les droits modernes de l'État et les droits coutumiers locaux persistent. Dans la zone rurale, le système de tutorat est toujours préexistant, limitant ainsi l'accès des non-nationaux et des femmes (Aka, 2019).

Maintenant que nous avons contextualisé le concept de l'accès à la terre, la place sera faite à la définition dudit concept.

Définir l'accès à la terre revient à résoudre une équation très difficile dans ce sens que ce thème est complexe et renferme des réalités particulières variées. Nous allons tout de même essayer d'en présenter quelques définitions.

Selon la définition donnée par le centre de ressources et d'interpellation (CRIDEV,2011), « l'accès à la terre est le processus dans lequel des personnes, individuellement ou collectivement, gagnent des droits, des possibilités et de la sécurité pour occuper la terre ».

L'accès à la terre est défini par Houdeingar (2009) comme la capacité des individus ou des groupes sociaux à obtenir, utiliser et transmettre la terre. En Afrique, cet accès varie en fonction des régimes coutumiers et modernes de propriété, qui coexistent et s'opposent souvent. Selon lui, « la terre est (un bien sacré) rendant ce sujet très conflictuel en raison de sa valeur sociale et économique » (Houdeingar, 2009, p. 1).

Il continue pour nous faire savoir que la gestion du foncier est traduite par deux régimes : « le régime coutumier dans lequel la terre est détenue collectivement et demeure inaliénable, et le régime moderne qui vise à imposer la propriété individuelle par immatriculation ». Encore selon Houdeingar (2009), « la diversité des politiques

foncières pratiquées en Afrique subsaharienne est... due en grande partie à l'évolution des politiques économiques » (Houdeingar, 2009, p. 6).

Au regard de ce qui est véhiculé, le concept de l'accès à la terre retenu serait intéressant dans la connaissance des modes et méthodes par lesquels les populations dans la région du Cavally et les zones singulières de recherche.

3.2.3 Les conflits fonciers

Selon la définition donnée par la FAO (1998, 2003), le conflit foncier ou litige foncier est un « différend concernant la terre ». Pour elle, Il y a litige foncier lorsque les intérêts individuels ou collectifs relatifs à une partie sont en conflit. Les litiges fonciers peuvent survenir tant au niveau international qu'entre voisins individuels. ».

Par ailleurs, les conflits fonciers sont identifiés et perçus sous plusieurs angles. Par exemple, sous l'angle de la course aux ressources naturelles, ils arborent des formes variées qui peuvent être exprimées par des concurrences, compétitions, litiges ou encore aboutir à des scènes d'affrontements violents dans les sociétés rurales africaines (Chauveau et Mathieu, 1998).

Les conflits fonciers peuvent comprendre des dimensions ethniques ou communautaires. Dans ce sens, ils mettent en évidence deux ou plusieurs communautés. De façon générale, les conflits fonciers intercommunautaires se présentent comme étant des tensions, affrontements ou antagonismes qui ont lieu

entre différentes communautés ou groupes sociaux au sein d'une même société ou d'une même région et dont les revendications peuvent porter sur des différences culturelles, ethniques, linguistiques, socio-économiques ou politiques (Babo, 2010).

De façon pratique et particulière, les conflits fonciers intercommunautaires ont pour élément ou facteur central la terre autour de laquelle s'opposent « les communautés ethniques ou religieuses les unes contre les autres » (Kouassi et N'drin, 2016, p. 244). Ces tensions peuvent comporter des violences qui, elles, peuvent mettre à mal les rapports sociaux entre les différentes communautés, autochtones et migrants (Kouassi et N'drin, 2016) .

Dans le cas de figure de l'étude que nous abordons, ce concept pourrait nous permettre de saisir les tensions opposant les autochtones Guéré et les migrants allochtones (Senoufo, Baoulé, Agni, etc.) et les allogènes (Guinéens, Maliens et Burkinabé). Ce regard définitionnel porté par ces auteurs sur les conflits fonciers est un indicateur des multiples facettes de ces conflits que nous développerons plus dans le présent travail de recherche.

Enfin, après avoir présenté le cadre théorique et conceptuel tout en indiquant ce à quoi va servir chacun des concepts retenus, nous allons déboucher sur le chapitre relatif à la méthodologie de la recherche.

CHAPITRE 4

CADRE MÉTHODOLOGIQUE

Ce chapitre présente les méthodes mobilisées dans notre recherche. Il s'agit d'une approche méthodologique composée d'une étude qualitative, d'une méthode phénoménologique et de stratégies d'enquête et de recrutement comme les entretiens semi-dirigés, la méthode boule de neige, une recherche documentaire, le tout, avec une analyse qualitative de type thématique. Et finalement, le chapitre expose les limites de la recherche.

4.1 Approche méthodologique

4.1.1 La méthode phénoménologique

Développée par Edmund Husserl, la phénoménologie est une méthode philosophique qui vise à étudier les structures de la conscience et les phénomènes tels qu'ils se présentent dans l'expérience immédiate. Pour Husserl, «la phénoménologie est la science des phénomènes et pour rendre compte de ces phénomènes, il faudrait revenir aux choses mêmes en se gardant d'émettre et de porter des jugements habituels ou des préjugés » (Robert, 1972, p. 27).

Étant donné que nous voulons rendre compte de l'immigration et des conflits fonciers dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, notre posture a été dans la quête d'informations, de laisser les personnes concernées par le sujet nous le relater tel qu'elles l'ont vécu et le vivent encore afin de résumer l'idée principale de chaque

témoignage, et de comprendre le point de vue de chaque participant (Paillé & Mucchielli, 2016). C'est en cela que la phénoménologie apparaît comme une « quête des essences logiques des phénomènes, cherchant à comprendre leur nature fondamentale sans présupposés » (Robert, 1972, p. 29). Elle est également dans ce sens « une méthode d'observation visant à saisir l'essence des expériences vécues en les isolant de leur contexte empirique » (Robert, 1972, p. 29).

Dans la phénoménologie husserlienne, plusieurs principes fondamentaux sont mobilisés, entre autres l'intentionnalité et l'épochè phénoménologique qui nous intéresse. « L'épochè phénoménologique recommande la suspension de tous les jugements concernant l'existence des objets de perception, permettant d'examiner les phénomènes sans présupposés » (Robert, 1972, p. 31).

À partir de ce principe, il va sans dire que nous n'avons pas de parti pris ni d'a priori quant aux différents aspects du sujet abordés avec les participants, témoins mieux indiqués que quiconque, habilités à exprimer, expliquer en profondeur réellement les faits sociaux vécus sachant qu'en phénoménologie, la subjectivité constitue un élément inévitable, susceptible d'influencer le terrain et l'interprétation des expériences vécues (Meyor, 2005).

4.1.2 Étude qualitative de type descriptif

Dans la recherche scientifique en général et en sciences sociales en particulier, plusieurs types d'approches méthodologiques sont mobilisés pour rendre compte des

phénomènes sociaux étudiés. Parmi ceux-ci, figure l'étude qualitative, de type exploratoire, explicatif et descriptif. Pour notre étude, l'étude qualitative de type descriptif est mise à contribution. Ainsi, pour en arriver à sa définition et ce qu'elle renferme, il est bon de revenir tout d'abord à l'étude qualitative elle-même.

L'approche qualitative, conformément à ce qu'affirme Bréchon (2011), est l'étude qui a pour objectif de faire « comprendre des logiques d'action, des argumentations et des représentations » (p.12). Dans cette perspective, pourraient être mises en lumière les logiques des acteurs autour du foncier rural qui s'entrecroisent entre jeux d'influence, de pouvoir, de contrôle, de légitimité coutumière et de pratiques clientélistes et commerciales dérivées.

En outre, de leur côté, Paillé et Mucchelli (2021) définissent l'analyse qualitative comme étant « une méthode de recherche en sciences humaines et sociales visant à comprendre et interpréter des phénomènes sociaux et culturels en se basant sur des données descriptives et narratives » (Paillé et Mucchelli, 2021, p. 12).

Par conséquent, l'approche qualitative sera également significative pour saisir les perceptions et les représentations des acteurs tels que les autochtones, les allochtones, les autorités locales, etc., du phénomène de l'immigration et des conflits fonciers et des pratiques qui l'encadrent. Il ne s'agira pas ici de compter par exemple le nombre de conflits ou encore de migrants mais de mettre l'accent sur le qualitatif et le contenu compréhensible de la problématique étudiée pour éclairer la lanterne de l'opinion scientifique (Paillé et Mucchielli, 2021).

Revenons à l'étude qualitative de type descriptif. Elle a pour mission, selon Thome (2008), de « dépeindre un phénomène, ses propriétés, ses composantes, l'expliquer et rendre compte de sa signification » (Thome,2008, cité par Gallagher,2014, p.6) qu'est le phénomène de l'immigration et des conflits fonciers sur lesquels porte le présent travail.

En effet, la description fait partie des trois processus de l'analyse qualitative (la description, l'analyse proprement dite et l'interprétation) et elle permet de donner un sens véritablement significatif au phénomène étudié (Fortin et Gagnon, 2016). En ce sens, le type descriptif consistera pour nous à traduire de façon cohérente les propos et les faits évoqués par les participants de sorte à en produire une analyse constructive.

Le choix de l'étude qualitative de type descriptif pour notre étude est motivé par le fait que le phénomène à l'étude n'est pas nouveau, comme nous l'avons signifié plus haut. Il a fait l'objet de plusieurs travaux de plusieurs spécialistes, mais n'a pas été ou peu étudié à partir de la perspective des études régionales. D'ailleurs, la plupart des études réalisées sur la problématique des conflits fonciers ne se réduisent qu'à opposer les acteurs entre eux, d'où une vision stagnante et statique.

Or, notre étude entend aller au-delà de ces rivalités et s'inscrit dans le canevas de l'étude de Mormont (2006). Ce dernier, dans son approche de « Conflit et territorialisation », suggère de ne pas considérer les conflits sous un angle simpliste

de conflits d'usage, mais plus que cela, comme nous l'observerons un peu plus loin dans le chapitre 6 dédié à la synthèse et à la discussion des résultats.

Ainsi, en optant pour l'approche qualitative pour aborder l'immigration et les conflits fonciers, nous pourrions mieux comprendre et décrire les motivations des acteurs, les dynamiques communautaires entre ces acteurs et leur évolution. Et ce, à partir d'une perspective de développement territorial.

4.2 Territoire, populations à l'étude et échantillonnage

Les territoires et populations liés à l'étude concernent respectivement les localités de Guiglo, Mona, Taï et Para.

4.2.1 Territoires et populations

L'étude porte sur l'ouest de la Côte d'Ivoire, dans la région du Cavally avec les localités telles que :

4.2.1.1 La région du Cavally et les localités associées

La zone liée à cette étude concerne le territoire régional du Cavally dans l'ouest de la Côte d'Ivoire. En effet, la région du Cavally a été créée le 02 mai 2013 par décret présidentiel n° 213-294 portant érection de 31 régions, circonscriptions en collectivités territoriales régionales. Avec pour chef-lieu Guiglo (dont nous parlerons un peu plus loin), la région du Cavally est subdivisée en quatre départements, notamment Bloléquin, Toulepleu, Guiglo et Tai (Voir la figure 1 ci-dessous).

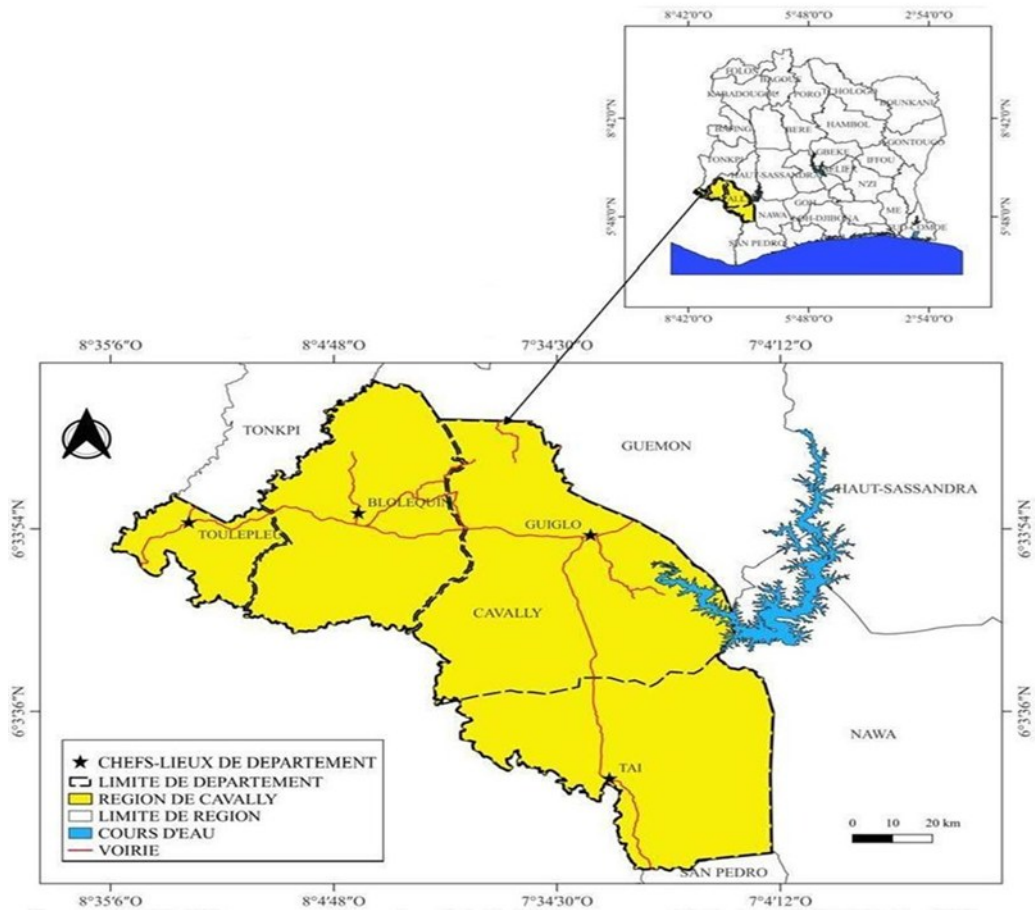


Figure 1 : Présentation de la région du Cavally

Source : (Doh,2024)

Sur le plan sociohistorique, Yao (2020) nous indique que « la région du Cavally a été peuplée par vagues de migrations successives vers la fin du 18^e siècle à la suite de différentes guerres en provenance du nord de la Côte d’ivoire » (Yao,2020,p. 14). Composée principalement de « Wê », faisant partie du grand groupe sociologique Krou, la région du Cavally comprend également les allochtones

(Baoulés, Agni, Yacouba, Malinké, Sénoufo et Lobi) et les allogènes (Guinéens, Maliens et Burkinabè (Yao, Yao, 2020, p. 14)).

Au dernier recensement général de la population et de l'habitat en 2021, la région du Cavally comprenait une population totale de « 708 241 habitants, soit 394 576 hommes et 313 666 femmes, et la population estimée en 2024 serait de 781 345 habitants » (INS, 2021, ANStat, 2024, cités dans Portail de l'économie Ivoirienne).

L'une des localités étudiées est Guiglo et le village de Mona que nous allons présenter. Guiglo s'appellerait initialement sur le plan historique, « Guinglo », qui signifierait village de la raison ou de la paix. Sa création serait attribuable à Séa Yro qui en raison d'un conflit de cohabitation entre tribus voisines, se serait déplacé avec sa tribu derrière le cours d'eau « Nicla » au site actuel dans les années 1910. « Dès 1912, Guiglo se serait ouverte aux premiers colons qui lui auraient donné l'appellation actuelle Guiglo par déformation et en 1921, Guiglo serait devenue la capitale du cercle de commandement colonial du Cavally » (Colonisationrci).

Sur le plan administratif, Guiglo devient respectivement sous-préfecture en 1961 et département en 1969. Avant le découpage administratif de 2012, Guiglo faisait partie de la région du Moyen-Cavally. À partir de 2012, Guiglo devient chef-

lieu de la région Cavally avec quatre grands départements comme mentionné un peu plus haut. Le département de Guiglo comprend quatre sous-préfectures dont Guiglo, KAADÉ, NIZAHON et BÉDY-GOAZON (toutes des circonscriptions érigées en sous-préfectures dans le département de Guiglo à l'ouest de la Côte d'Ivoire).

Sur le plan géographique, le département de Guiglo est situé dans la région forestière de l'ouest ivoirien, plus précisément dans la région du Cavally. En outre, Guiglo est située à 516 km de la capitale économique et à 273 km de la capitale politique, Yamoussoukro. La ville de Guiglo, quant à elle, est située au nord par le département de Bangolo, au nord-est par le département de Duékoué, à l'ouest par le département de Soubré et au sud par le département de Tabou (Connexion ivoirienne.net,2012).

Concernant la démographie de Guiglo, au sortir du dernier recensement général de la population et de l'habitat (RGPH,2021), il comprenait une population totale de «259 381 habitants dont 141 785 hommes et 117 596 femmes ». La proportion des populations non-ivoiriennes est de « 42% contre 26% sur le plan national » (Connexion ivoirienne .Net, 2012).

Au titre des conditions naturelles et économiques, le département de Guiglo bénéficie d'une végétation avec une forêt primaire, un relief relativement accidenté avec des montagnes comme le « Douan » et le mont Trou avec respectivement 810 et 464 m de hauteur. Le département de Guiglo est constitué d'un climat chaud et

humide qui la quasi-permanence d'une pluviométrie avantageuse pour le développement agricole. (Connexion ivoirienne.Net, 2012).

Sur le plan économique, le département de Guiglo en général et Guiglo en tant que chef-lieu en particulier est « un connecteur économique local ». La ville amorce véritablement sa phase d'urbanisation avec l'installation des entreprises et zones industrielles pour la transformation des produits agricoles locaux et l'exploitation du bois (Portail de l'économie ivoirienne).

Sur le plan infrastructurel, le département de Guiglo est également en pleine expansion avec la construction d'un nouveau pont reliant la ville de Guiglo et le département de Duékoué. Des infrastructures sanitaires voient le jour avec un centre hospitalier régional (CHR), des établissements sanitaires de premiers contacts (pspc) au nombre de 100 dans le département, etc. (Portail de l'économie ivoirienne).

Le village de Mona aurait été créé avant l'indépendance de la Côte d'Ivoire selon les enquêtes auprès de participants autochtones. Le village comprendrait un ensemble de trois villages circonscrits dans le canton de Zaké-Blao. En 1958, par la volonté du quatrième chef de canton, Douaï Gouellet Robert, de voir son canton muni de constructions modernes, aurait la doléance à l'administrateur colonial d'alors, chef de subdivision de Guiglo, commandant Beoutis Pierre, qui, lui, aurait demandé au chef de canton d'user de tout son pouvoir pour convaincre l'ensemble des trois villages de se regrouper afin de bénéficier d'un habitat rural moderne bien planifié (Entretien n° 2). Et le projet alors formulé voit les prémices de la création du village

de Mona avec l'avènement au pouvoir du président Félix Houphouët-Boigny en 1960 avec son programme de la modernisation de l'habitation rurale. (Entrevue n° 2).

Sur le plan géographique, Mona est située sur l'axe Guiglo-Bloléquin, fait partie de la commune de Guiglo et est distant pratiquement de 5 km de la ville (voir carte 2). Sur le plan démographique, le village comptait 2 405 habitants (INS,2014).

Au niveau des potentialités, le village de Mona regorge de ressources économiques variées initialement centrées autour de la vente de cola et de la culture du café, avec l'introduction de la culture du cacao à partir de 1968 et, plus tard, l'hévéaculture de plus en plus dominante. À cela s'ajoutent les cultures vivrières telles que le riz, le manioc, la banane plantain, etc. Les activités économiques s'articulent essentiellement autour de ces cultures avec une variété d'opérateurs : planteurs, commerçants, transporteurs, etc. (Entrevue n° 2).

Quant aux ressources humaines, elles comprennent des hommes, jeunes et femmes dynamiques autochtones, étrangers comme les Baoulés, les Gouro et les Wan, venus du centre et du centre-ouest du pays, les Sénoufo et Lobi originaires du nord et du nord-est, des Guinéens, Mauritaniens, des Maliens et des Burkinabè (Entretien n° 02).

Les autres localités de l'étude sont relatives à Taï et Para. Situées à l'ouest de la Côte d'Ivoire, dans la région du Cavally, Taï est comprise entre Guiglo et Tabou sur un axe de 85 km. La ville est distante de 620 km de la capitale économique ivoirienne

(voir figure 2). La ville de Taï est environnée par les circonscriptions administratives comme la sous-préfecture de Zagné au nord, la sous-préfecture de Djouroutou au sud, le parc national de Taï à l'est et à l'ouest avec le fleuve Cavally qui fait office de frontière naturelle avec le Liberia (INS,2014).

Sur le plan démographique, Taï comptait en 2014, 31 928 habitants avec 17 185 hommes et 14 743 femmes. Quant à l'ensemble du département, il comptait 102 548 habitants dont 56 215 hommes et 46 733 femmes (INS,2014). Initialement, la population de Taï était constituée de Wê (Guéré, Wobé Oubi, Dao, etc.). Aujourd'hui, Tai comprend une population cosmopolite avec les populations migrantes (Ivoiriens d'autres régions du pays et Africains des pays voisins).

Sur le plan historique, Taï aurait porté le nom de Taré-Oula, du nom de son fondateur et chef, et dont la déformation par le colon français aurait l'appellation Taï actuelle. Administrativement, Tai devient sous-préfecture en 1961, chef-lieu de commune en 1995 et est érigée en département en 2013, conformément au décret n° 2013-179 du 22 mars 2013.

Pour ce qui est des conditions naturelles et économiques, Taï bénéficie d'une zone forestière propice à l'agriculture (cultures du café, du cacao, de l'hévéa et exploitation du bois) qui constitue la principale économie. En plus, Taï regorge d'un parc dénommé parc national de Taï situé à 4 km de la ville. Ce parc national de Taï, créé par décret n° 72-544 du 28 août 1972, avec une superficie originelle de 350 000 hectares, est aujourd'hui de 506 186 hectares et est la plus grande forêt tropicale

primaire sous protection en Afrique de l'Ouest. Le parc a été par ailleurs inscrit sur la liste du réseau international des réserves de la biosphère en 1978 et au patrimoine national de l'UNESCO en 1982 (OIPR). L'économie de Taï repose essentiellement sur l'agriculture et l'écotourisme vu la proximité de la ville avec ce parc.

Quant à Para, en l'absence de données écrites archivées sur cette zone d'étude, nous nous sommes contenté des informations tirées des entrevues. D'après les dires des participants, le village de Para aurait été créé entre 1940 et 1944. Sa création ne serait pas attribuable à un fondateur à proprement parler mais à des circonstances qui auraient prévalu à sa création. Ainsi, le village aurait-il servi de cachette à des éléments krou desquels font partie les Guéré qui auraient opposé une forte résistance et une hostilité à la pénétration coloniale française.

Le site qui servait alors de cachette abritait des boutures de manioc et un gros arbre. En considération et en reconnaissance des bienfaits du manioc (qui signifie Paha en langue krou et wê), ce nom aurait été attribué à l'actuel vil village qui aurait pris par déformation du colon l'appellation « Para ». Sinon, de façon littérale, le village dans sa version initiale était considéré comme « le village du manioc » ou encore « le village où l'on se réfugierait pour manger du manioc ».

Au niveau de l'organisation socio-politique, le village est comme les autres villages krou, c'est-à-dire composé de tribus, de lignages et de familles. Ces ensembles forment le village à la tête duquel se trouve la chefferie villageoise. Elle à

son tour comprend des notables issus pratiquement de chaque famille du village qui accompagnent le chef du village dans la gestion des affaires courantes.

Sur le plan géographique, le village de Para est situé sur le grand axe Guiglo-Tai-San Pedro (voir figure 2). Il est partagé entre les départements de Tai, San Pedro et Tabou à cause de ses ramifications (campements et extensions) et est situé à plus de 700 km de la capitale économique ivoirienne (Abidjan) (Frat mat info,2020).

Sur le plan démographique, Para comptait en 2014 17 594 habitants, avec 9598 hommes et 7 996 femmes (INS,2014). Par ailleurs, notre enquête révèle que le village a accueilli dans les années 70-80 d'autres populations venues (des régions ivoiriennes et en dehors) à la recherche d'opportunités économiques qui auraient créé plusieurs campements habités par les Burkinabè, les Baoulés, les Sénoufo, les Agni, des Yacoubas, etc.

Les potentialités du village sont illustrées par une bonne végétation, des forêts en proie à des infiltrations à usage domestique, tel l'exemple du parc national de Tai. Les ressources économiques, quant à elles, portent généralement sur les activités agricoles comme la culture de l'hévéa, du café, du cacao et l'exploitation du bois.

Le choix porté sur cette localité se justifie par le fait que cette dernière a à plusieurs reprises été l'objet de conflits et d'attaques. En 2001, déjà comme signifié dans l'introduction, avait éclaté dans le village un conflit foncier entre migrants burkinabè et autochtones. En 2012, « le village a été le théâtre d'une intrusion brutale

qui a dû coûter la vie à des éléments des casques bleus de l'organisation des Nations Unies en Côte d'ivoire » (ONUCI). C'est donc un village en proie à des tensions qui déteignent malheureusement sur les populations locales, installant de ce fait, un climat de méfiance.

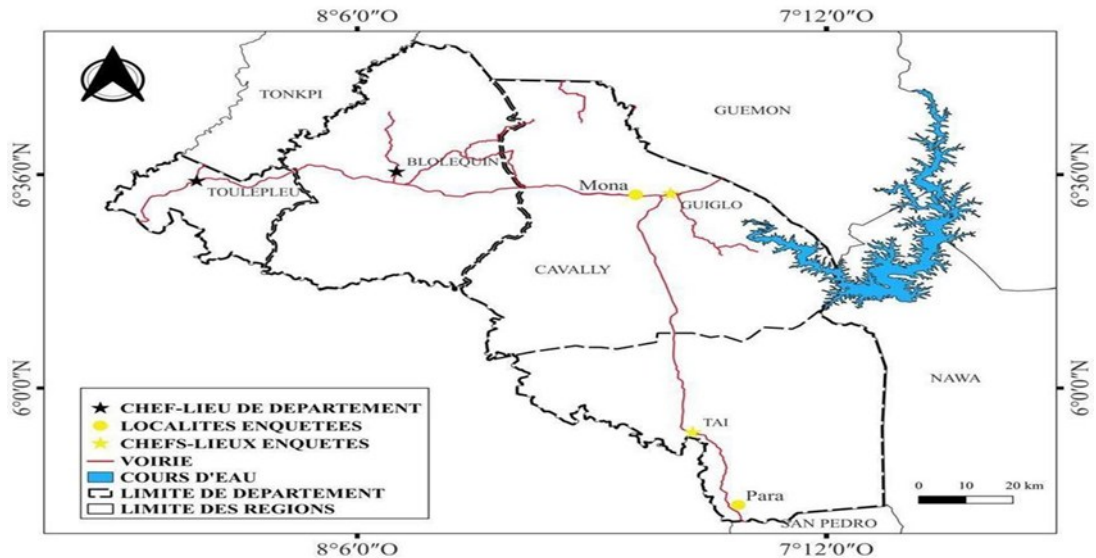


Figure 2 : Présentation des localités de recherche

Source : (Doh,2024)

4.2.1.2 Les populations à l'étude

Dans la présente étude, l'une des populations est le groupe des Guéré présentés comme étant autochtones dans les zones de recherche. Les Guéré sont un groupe ethnique de la Côte d'ivoire dérivé du grand groupe Krou qui comprend (les Bété, Dida et les Wê) et dont le peuplement daterait d'entre le XIVe et le XVIIIe siècle et dont l'autochtonie est prouvée par les historiens (Schwartz,1974).

Entre les siècles mentionnés ci-haut, ce peuple serait en conflit avec d'autres peuples tels que les Akan, mais ce serait réellement à partir du XVIIe siècle qu'ils seraient installés (Loucou,2002). Gonnin et Allou (2006) nous expliquent que les Krou sont « un ensemble de peuples, appartenant à une famille linguistique située au sud-ouest, à l'Ouest de la Côte d'ivoire, ainsi qu'au Libéria » (Gonnin et Allou,2006, p.41).

Les Guéré forment avec les Wobé, un sous-groupe appelé Wê, un peuple régi par une marque d'hospitalité singulière. Selon Voho Sahi (2002), le terme Wê en lui-même traduirait «la compassion, la pitié ou l'homme qui compatit, qui assiste et qui pardonne facilement » (Voho Sahi,2002, p.19). Aujourd'hui, les Wê (Wobé et Guéré) occupent les régions du Guémon, du Tonkpi et du Cavally et sont répartis dans les villes de Man, Facobly, Bangolo, Duékoué, Tai, Toulepleu, Bloléquin et Guiglo.

Les Baoulés, seconde population cible de l'étude, sont un groupe ethnique également de la Côte d'ivoire dérivé du grand groupe Akan (un groupe socioculturel ivoirien dont les racines se trouvent au Ghana voisin à la Côte d'ivoire) auquel appartenait le premier président de la République, Félix Houphouët-Boigny. Les Baoulés se sont installés en Côte d'ivoire au XVIIe siècle en provenance de l'actuel Ghana à la suite des querelles intestines et des guerres de conquête d'alors. Considérés comme autochtones en Côte d'ivoire au même titre que les Guéré, ils le sont moins dans la région de l'ouest. En effet, ils occupent principalement les régions

centre, centre-est du pays, respectivement dans les villes de Bouaké, Toumodi, Dimbokro, etc. (Mémoires d'Afrique).

Les Sénoufos, tout comme les Guéré et les Baoulés, sont un groupe ethnique de la Côte d'Ivoire. Ils sont également considérés comme autochtones dans les zones du nord de la Côte d'Ivoire, notamment dans les villes de Korhogo, Ferkessedougou, Boundiali, etc. « Leur peuplement en Côte d'Ivoire daterait de l'entre le XIIIe et le XIXe siècle. Par ailleurs, en raison de leur déplacement interne en Côte d'Ivoire dans d'autres régions, à l'ouest, ils sont reconnus comme allochtones (Gonnin et Allou,2006).

Les Burkinabè, autrefois appelés Voltaïques, ont une histoire liée à celle de la Côte d'Ivoire. Les Voltaïques ont été utilisés dans l'idéologie coloniale pour servir de main-d'œuvre dans la mise en valeur de la colonie ivoirienne dans les plantations de café et de cacao, dans les travaux d'intérêt général (infrastructures routières, chemins de fer, etc.), car jugés par les colons comme étant plus robustes et plus courageux que les autochtones en place (Bonnecase,2001).

Dans cette perspective, des vagues de migrations voltaïques tant obligatoires que volontaires seront organisées et, par la suite, en 1951, avec la création du syndicat interprofessionnel pour l'acheminement de la main-d'œuvre (SIAMO). C'est donc cette vision qui se perpétue avec les migrations contemporaines des Burkinabè en

Côte d'Ivoire à l'indépendance jusqu'à aujourd'hui avec des vagues plus volontaristes à la recherche de conditions économiquement meilleures (Cyinpayé,2001).

Il ressort de la plupart des études ayant abordé la question des conflits entre autochtones et Burkinabè dans les zones forestières, notamment à l'ouest et au sud-ouest, que ces derniers seraient d'ethnie dagari et mossi. Ils sont considérés comme allogènes, étrangers venus d'un pays autre que la Côte d'Ivoire, en l'occurrence, le Burkina Faso, voisin dans la partie septentrionale du pays de Félix Houphouët-Boigny (Babo,2006).

Les autorités administratives, notamment les sous-préfets, sont généralement des fonctionnaires ivoiriens affectés par l'État ivoirien dans les localités du pays .Ils représentent l'une des principales populations épinglées par notre étude. Ils sont comme plusieurs autres structures étatiques (ministère de l'intérieur, ministère de l'agriculture et directions sous tutelle ,etc.) et non étatiques (autorités villageoises et communautaires, chefs de terre, etc.) impliquées dans la gestion foncière rurale conformément au décret présidentiel n° 2019-264 du 27 mars 2019. Ce décret leur confère le plein pouvoir d'intervenir dans les conflits par la constatation, les investigations et la délibération après plusieurs enquêtes sur le terrain, sur les litiges fonciers ruraux.

Les ONG, organisations non gouvernementales, sont issues de volontés non étatiques qui travaillent au maintien de la paix et de la cohésion sociale dans la

région du Cavally par les sensibilisations sur les dangers des conflits fonciers et intercommunautaires et la nécessité de sécurité dans la région. Par ailleurs, elles contribuent au développement local par des aides, des financements de projets et des formations pratiques d'entrepreneuriat. C'est ainsi qu'à Guiglo, nous avons coopté l'ONG Vie Sacrée (VISA) créée en 2016 et composée de personnes ivoiriennes mais d'autres régions que celle du Cavally et qui impacte la région en la matière .

À Taï, par exemple, notre enquête a porté sur la cellule civilo-militaire. Cette organisation, dont la branche civile nous a particulièrement intéressés, est composée de communautés mixtes et a été créée au lendemain de la crise postélectorale de 2010 par la synergie des forces de défense et de sécurité (militaires, gendarmes et policiers) et de civils volontaires. Elle a pour but d'anticiper et de régler les problèmes et litiges fonciers, les conflits liés à la sécurité et à la cohésion sociales entre les communautés vivant dans la région du Cavally en général et celles vivant dans le département de Taï particulièrement, mais également de veiller sur la frontière ivoiro-libérienne en proie très souvent à des actes terroristes et de vandalisme.

Concernant la branche civile, elle se charge de la sensibilisation sur les litiges fonciers et intercommunautaires. Pour cela, des actions concrètes sont posées ,notamment le parcours des villages du département pour inviter régulièrement les populations au respect mutuel entre communautés et à la préservation des rapports sociaux cordiaux.

Finalement, de par leur proximité et leur implication dans les conflits étudiés, ces différentes populations cibles ont permis d'acquérir des informations potentiellement riches pour comprendre les dynamiques du phénomène étudié dans la région.

4.2.2 Technique d'échantillonnage

La population à l'étude est celle des collectivités locales et d'un certain nombre de groupes professionnels.

4.2.2.1 Les collectivités locales et groupes professionnels

Cette population est constituée d'abord des autochtones Guéré . Ils sont considérés comme autochtones dans les zones étudiées en raison de leur ancienneté prouvée par les historiens ivoiriens, comme nous l'avons signifié un peu plus haut. Pour cette catégorie de participants, nous en avons ciblé deux autorités villageoises et deux jeunes.

Ensuite, l'autre population ciblée ici est représentée par les allochtones Baoulé et Sénoufo. Les Baoulés et les Sénoufos viennent respectivement du centre et du nord de la Côte d'ivoire où ils sont considérés également comme autochtones mais pas à l'ouest. Ces deux peuples, ou du moins des éléments démographiques de ceux-ci, ont immigré dans l'ouest pour des raisons essentiellement économiques. À cette

population cible, deux chefs de communauté et deux jeunes Baoulés et deux chefs et deux jeunes de communauté Sénoufos ont été épinglés.

Enfin, la dernière population de cette catégorie de collectivités locales concerne les immigrants non-nationaux, originaires de pays voisins à la Côte d'ivoire. Deux chefs et deux jeunes de la communauté ont également été ciblés.

Concernant les groupes professionnels qui constituent notre échantillon, ils comprennent premièrement les autorités de l'administration territoriale. Les autorités administratives, administrateurs civils affectés par l'État de Côte d'ivoire sur le territoire national, font partie intégrante de l'administration du territoire ivoirien. Impliquées dans les questions foncières urbaines et surtout rurales, elles ont le plein pouvoir de régler les conflits fonciers. Deux participants affiliés à ce groupe ont été ciblés.

Deuxièmement, l'échantillonnage s'est porté sur les ONG. Issues de volontés non gouvernementales, les deux ONG recrutées pour notre recherche, ouvrent dans la sensibilisation à la cohésion sociale, aux conflits fonciers et intercommunautaires dans la région du Cavally.

Selon Morse (2007), le choix des participants a un impact important sur la qualité de l'étude en recherche qualitative. C'est pourquoi dans l'optique de choix pertinents, nous avons dû « sélectionner les enquêtés selon une logique de diversification maximale » (Bréchon, 2011, p. 33). Ainsi, les participants ont-ils été sélectionnés sur la base de l'expérience approfondie qu'ils ont du phénomène de l'immigration et des conflits fonciers, de leur implication dans la gestion du foncier et la régulation de ses conflits, etc. Cela nous permettra de connaître les intérêts et le positionnement de ces différents acteurs dans le phénomène étudié.

Finaleme nt ,ces populations cibles ont été sélectionnées sur la base de critères d'inclusion/exclusion que nous allons exposer dans les lignes suivantes

4.2.2.2 Critères d'inclusion | exclusion

Les critères d'inclusion/exclusion ont été établis pour chaque catégorie de participants. Ainsi pour les catégories des autochtones Guéré, il fallait;

Inclusion

- Être autochtone
- Être chef, adjoint, notable ou secrétaire de la chefferie villageoise
- Être responsable de la gestion villageoise, du foncier et des conflits connexes
- Résider à Mona / Para, être âgé(e) de 30 ans ou plus
- Avoir vécu des conflits fonciers et intercommunautaires

Exclusion

- Autochtones sans responsabilités villageoises, mineures, femmes non impliquées

En second lieu, la jeunesse autochtone avec pour critères de sélection;

Inclusion

- Moins de 30 ans, sans expérience de conflits fonciers et intercommunautaires

Pour ce qui est des allochtones,

Inclusion

- Être chef, adjoint ou secrétaire de la chefferie allochtone
- Avoir immigré à Mona / Para
- Avoir eu accès à la terre
- Avoir été témoin ou acteur de conflits fonciers
- Être âgé (e) de 30 ans ou plus

Exclusion

- Non membre de chefferie allochtone
- Natifs des villages d'accueil sans expérience migratoire et foncière
- Moins de 30 ans ,sans accès à la terre ni expérience de conflits fonciers

Concernant le groupe des non-nationaux,

Inclusion

- Être chef, adjoint ou secrétaire de communauté burkinabé
- Avoir vécu l'expérience de l'immigration dans la région du Cavally et les villages de Mona et Para
- Avoir été témoin ou acteur conflits fonciers et intercommunautaires
- Résider à Mona / Para
- Être âgé(e) de 30 ans ou plus

Exclusion

- Non nationaux sans rôle communautaire, sans expérience migratoire ou foncière
- Moins de 30 ans, sans accès à la terre ni expérience de conflits fonciers

Quant au groupe des autorités administratives, ces critères ont été instaurés,

Inclusion

- Être administrateur civil ou adjoint

- Être impliqué directement dans la gestion du foncier et des conflits associés
- Exclusion

- Agent administratif non impliqué dans les questions foncières

Enfin, pour le dernier, celui des ONG,

Inclusion

- Intervenir à Guiglo et / ou à Taï
- Être engagées dans la sensibilisation aux conflits fonciers
- Être engagées dans la sensibilisation à la cohésion sociale et d'aide au développement local
- Être témoins ou acteurs aux règlements des conflits fonciers

Exclusion

- ONG exerçant à Guiglo et à Taï hors des domaines cités, sans lien avec les conflits fonciers.

4.2.3 Mode de recrutement : la méthode boule-de-neige

Pour Berthier (2006), la méthode boule-de-neige est une « technique adaptée à des enquêtes auprès de personnes possédant des caractéristiques rares »(Berthier, 2006, p. 174). Elle continue pour affirmer qu'après avoir « identifié quelques personnes appartenant à la population parente, il leur est demandé d'indiquer d'autres personnes de leur connaissance possédant la même caractéristique » (Berthier,2006, p.174).

De son côté, Bréchon (2011) nous fait savoir qu'il existe deux manières d'établir le contact avec les participants à une étude. Il s'agit de « l'accès direct et l'accès

indirect ». Le premier consiste à approcher directement, sans médiation ni intermédiaire, le participant, et le second permet de passer par une autre personne ou un autre moyen que le direct (p.35).

Dans notre démarche pour accéder aux participants, nous avons usé de la technique de boule de neige en contactant premièrement les autorités administratives de Guiglo et de Taï qui, à leur tour, nous ont mis en contact avec nos participants visés à Mona et à Para. Ce procédé répondait à des principes administratifs et hiérarchiques selon lesquels, dans la division des régions administratives, les villages et leurs chefs sont sous la responsabilité des préfets et sous-préfets avec lesquels ils travaillent en étroite collaboration. Nous avons respecté ces principes hiérarchiques dans notre recrutement, rassurant ainsi les autorités locales.

Tout ce cheminement nous a permis de coopter les différents participants à l'étude, classifiés dans le tableau 1 ci-dessous. Ce dernier présente l'origine et la répartition des participants à notre étude, les zones d'enquête et les thèmes abordés. Il met également en lumière la diversité des acteurs interrogés tels que les autochtones, les allochtones, les non-nationaux, les autorités administratives et les ONG ainsi que les différentes thématiques relatives aux enjeux autour des dynamiques financières et communautaires.

Tableau 1 : Provenance et nombre de participants à notre étude, par thèmes abordés

Groupe d'acteurs	Catégories spécifiques	Statut	Zones d'enquête	Type et nombre d'enquêtes	Thèmes abordés
Autochtone	Chefferie villageoise ; Jeunes	Chef de village	Mona, Para	Individuels (4)	Données sociohistoriques ; Rapports fonciers ; Gestion foncière ; Accès à la terre ; Développement local
Allochtones nationaux	Chefs de communautés ; Jeunes	Chefs baoulé	Mona, Para	Individuels (4)	Processus migratoires ; Accès à la terre ; Rapports sociaux et conflits fonciers ; Développement local
Allochtones non nationaux	Chefs de communautés ; Jeunes	Chef burkinabè	Mona, Para	Individuels (4)	Processus migratoires ; Accès à la terre ; Rapports sociaux et conflits fonciers ; Développement local
Autorités administratives	Administrateurs civils	Sous-préfet ; SG préfecture	Guiglo, Taï	Individuels (2)	Gestion et régulation foncière ; Conflits fonciers ; Rapports administrateurs-administrés
ONG	Représentants	Directeurs	Guiglo, Taï	Individuels (2)	Rôle et missions ; Sensibilisation ; Soutien au développement local ; Impacts des conflits

4.3 Collecte des données

4.3.1 Entretiens de recherche

Pour définir ce qu'est un entretien semi-dirigé, il serait judicieux de commencer par définir premièrement l'entretien lui-même. Pour Pinto et Grawitz (1981), un entretien est un procédé d'investigation utilisant un processus de communication verbale pour recueillir des informations en relation avec des objectifs fixés. Il existe en recherche sociale une méthode de collecte de données qualitatives qui implique une interaction directe entre le chercheur et le participant au cours de laquelle des

questions sont posées sur les expériences, les perceptions et les significations des participants.

L'entretien semi-dirigé ou l'entrevue semi-dirigée consiste en une interaction verbale animée de façon souple par le chercheur. Celui-ci se laissera guider par le rythme et le contenu unique de l'échange dans le but d'aborder, sur un mode qui ressemble à celui de la conversation, les thèmes qu'il souhaite explorer avec le participant à la recherche. Grâce à cette interaction, une compréhension riche du phénomène à l'étude sera construite conjointement avec l'interviewer (Savoie-Zajc, 2016, cité par Benoît Gauthier et al., 2016 , p.340).

Les entretiens individuels mettent en collaboration un chercheur et un participant à qui sont posées des questions ouvertes (Gauthier et Bourgeois, 2016). Les thèmes et sous-thèmes abordés durant ces entretiens sont inscrits en annexe. Pour notre part, nous avons réalisé un total de 16 entrevues (tableau 2) avec les types de participants au nombre de 28 selon que certains chefs se sont fait assister par des collaborateurs pour les prises de notes et archives des chefferies et selon les thématiques suivantes pour chacun des groupes visés par notre étude .

Par ailleurs, à ces entrevues, ont été dressés des guides d'entrevue. Ces guides au nombre de 6 (Annexes 1 à 6) ont été administrés aux différents types de participants avec, en moyenne, environ 14 questions comme indiqué dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2 : Récapitulatif des guides d’entrevue

Type de participants	Nombre de questions	Nombre de guides
Chefs autochtones	17	1
Jeunes autochtones	13	1
Chefs allochtones et non-nationaux	11	1
Jeunes allochtones et non-nationaux	14	1
Autorités administratives	15	1
ONG	14	1

4.3.2 Déroulement général

Les enquêtes de terrain se sont déroulées virtuellement et en fonction de la disponibilité et en tenant compte du fuseau horaire différent en Côte d’Ivoire. Les entrevues ont été administrées de façon discontinue sur une période de trois mois de mars à mai 2024. Aussi, les entrevues ont-elles duré en moyenne 45 minutes.

Néanmoins, même si nous avons rempli les formalités requises et que nous n’étions pas sur les lieux, nous n’avons pas manqué d’envoyer les formulaires de consentement (annexe 7) et d’invitation (annexes 8 à 15) aux différents candidats à participer à l’étude par Zoom et WhatsApp. Sur la base des réponses affirmatives, les entrevues ont été menées par le procédé premier arrivé, premier servi. Par conséquent, tous les candidats qui ont exprimé le désir de participer ont été retenus

sauf ceux de la catégorie de la société de développement des forêts (SODEFOR) qui ont désisté pour des raisons qui leur sont propres.

4.4 Analyse des données : analyse thématique

4.4.1 Définition

Dans le cadre de notre étude, nous avons eu recours à l'analyse thématique pour analyser nos données de recherche. Cette technique est très souvent utilisée dans les études qualitatives qui nécessitent de la part du chercheur, des stratégies et aptitudes de réflexion minutieuse. Paillé et Mucchielli (2013) confortent cette idée, affirmant que « Dans les méthodes qualitatives, ce qui caractérise les techniques de traitement ou d'analyse, c'est, essentiellement, la mise en œuvre des ressources de l'intelligence pour saisir des significations » (p.15). Ils poursuivent, indiquant que c'est également « Les rapprochements, les confrontations et les mises en relation de données, mises en perspective et les cadrages, la saisie des récurrences et des analogies ainsi que les généralisations et synthèses font surgir ces significations » (p.15).

En outre, parlant des analyses thématiques, (Campenhoudt et al., 2017) soulignent que ce sont des méthodes qui « tentent principalement de mettre en évidence les représentations sociales ou les jugements des locuteurs à partir d'un examen de certains éléments constructifs du discours » (p.301). Allant dans la même optique, Sabourin (2003) mentionne que « L'analyse thématique est utilisée aujourd'hui le plus souvent dans le cadre de recherches portant sur des problèmes

sociaux en sciences sociales ». Etant donné que l'étude que nous menons est relative aux conflits fonciers (problème social), cette technique semble correspondre le mieux pour analyser nos données.

4.4.2 Procédé d'analyse

Le travail d'analyse thématique des données a suivi des étapes que nous allons exposer dans cette sous-section.

La première étape a consisté en la préparation et l'organisation des entretiens semi-dirigés réalisés auprès des différents participants. Les données recueillies ont été transcrites fidèlement comme le suggère (Savoie-Zajc, 2016). Par ailleurs, les transcriptions ont été sujettes à lecture répétée afin de nous familiariser avec le contenu et les idées exprimées et d'assurer l'anonymat des individus enquêtés.

La deuxième phase, est celle de la codification des données. Comme son nom l'indique, elle a pour but de coder les données. La codification fait suite à une lecture attentive des entretiens tout en tenant compte de notre cadre théorique et de notre cadre conceptuel, mais également en prenant en considération les nouveaux thèmes découlant des entrevues et en les regroupant. A propos, Paillé & Mucchielli, (2013) disent que l'analyse thématique sert justement « à procéder systématiquement au repérage, au regroupement et, subsidiairement, à l'examen discursif des thèmes abordés dans un corpus » (p.232).

Au travers du logiciel de gestion des données qualitatives Nvivo 12, la codification s'est opérée à proprement dite par un codage ouvert, c'est-à-dire que nous avons épinglé dans chacun des 16 entretiens réalisés, les extraits poignants du discours. Ces extraits d'entrevues ont été classifiés en des thèmes principaux et des sous-thèmes plus indicateurs des entretiens respectifs, correspondant à chacun des thèmes principaux. Par la suite, les extraits de verbatims ont été reliés à chaque thème et sous-thème, ce qui nous a servi à comparer les points de vue et de faire ressortir les éléments de convergence et de divergence évoqués par les groupes participants (Gallagher et Marceau, 2020).

La troisième étape est relative à l'analyse transversale et à l'interprétation. Après le codage, nous avons procédé à l'analyse transversale qui consiste à comparer les thèmes les plus redondants selon les différents groupes de participants et nous en avons dégagé les thèmes dominants et identifié les points de divergence ou de consensus.

Et enfin, nous en sommes arrivés à interpréter les résultats en considérant les réalités sociales locales et notre cadre théorique et conceptuel.

CHAPITRE 5

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Ce chapitre servira à présenter les principaux résultats de notre enquête de terrain. Il sera question ensuite de mieux comprendre les dynamiques migratoires et foncières dans la région du Cavally. Mais avant, nous rappelons ici les questions de recherche liées à l'étude, à savoir ce qui a concouru aux flux migratoires dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, notamment dans la région du Cavally. Comment les migrants ont-ils été accueillis et ont-ils eu accès à la terre ? Comment les rapports sociaux autour de la terre se sont transformés en conflits récurrents ?

5.1 Processus migratoires

Cette section aborde les raisons qui ont incité à l'immigration, comment et pourquoi les migrants sont-ils arrivés dans la région du Cavally et plus spécifiquement les localités étudiées

5.1.1 Les motivations à immigrer dans la région du Cavally

Les raisons qui ont poussé la majorité des participants à immigrer dans la région du Cavally en général et à Mona et à Para en particulier, sont essentiellement la recherche de conditions de vie meilleures à travers la recherche de terres cultivables, la fuite des conditions difficiles des régions de la Côte d'Ivoire et des pays d'origine sauf pour un participant qui a immigré pour des raisons professionnelles initialement.

Selon ce participant : « En venant ici, c'est pour trouver le bien-être, être autonome en travaillant pour avoir de l'argent » (Entrevue n°04).

Pour d'autres immigrants, ils ont été incités à immigrer à cause des conditions difficiles d'accès à la terre dans certaines régions du pays. Ainsi pour ce participant allochtone, « Le problème de terre chez nous au nord est difficile. Il n'y a pas de forêt là-bas comme on a ça ici. Je suis venu pour avoir une bonne condition de vie avec la terre pour faire un champ de cacao et m'occuper de mes enfants » (Entrevue n° 15).

Contrairement aux deux précédents participants, certains ont immigré dans la région du Cavally pour des raisons professionnelles, comme le signifie cet interviewé. « Je suis là dans le cadre du travail administratif » (Entrevue °12).

Cette sous-section nous montre en définitive que les participants interrogés ont été motivés à immigrer par la recherche du bien-être en laissant leurs régions et pays d'origine dépourvus de terres fertiles et par les incitations professionnelles. Nous allons maintenant chercher à connaître les trajectoires migratoires suivies par les participants.

5.1.2 Trajectoires et processus d'installation

Dans cette sous- section, les participants interviewés sont composés d'une part, de personnes venues de deux autres régions de la Côte d'ivoire et d'autre part, celles

ressortissant de pays voisins comme le Burkina Faso. Les extraits d'entrevues qui suivent en donnent plus de précision.

Pour le groupe des allochtones venus d'autres régions, un interviewé dit ceci : « Je viens du centre du pays, plus précisément de la région du bélier à Didiévi. J'étais d'abord à Man avant de venir dans la région de Tai » (Entrevue n°12). Un autre participant nous fait savoir : « Je suis Sénoufo (peuple du nord de la Côte d'Ivoire). Avant de venir à Mona, j'étais dans un village à côté chez mon frère » (Entrevue n°15).

Concernant le second groupe, les immigrants venus d'autres pays, comme le Burkina, essentiellement, ils nous font savoir leur parcours. Ainsi, ces extraits d'entrevue éclairent notre lanterne. Pour ce participant, il indique : « J'étais au Burkina Faso, mais avant d'arriver ici, j'étais d'abord à Soubré (Sud-ouest) où je conduisais un taxi pour quelqu'un » (Entrevue n° 07). Et cet autre participant signifie : « Moi, je suis venu directement, précisément d'Ouagadougou avant de venir dans la région de Tai » (Entrevue n° 14).

Selon qu'ils sont allochtones ou non-nationaux, les participants interrogés ici, ont parcouru des trajectoires diverses pour se retrouver dans les zones actuelles. Aussi, comme le verrons-nous, les participants ont utilisé des processus particuliers à leur arrivée dans la région du Cavally.

Par ailleurs, divers facteurs ont influencé le processus conduisant les participants à leur arrivée. La plupart d'entre eux sont arrivés par les réseaux d'information familiaux, comme en témoigne l'extrait d'entrevue suivant. « J'ai déjà des parents ici...J'ai donc décidé de venir rejoindre mes parents ici pour cultiver la terre » (Entrevue n° 04).

L'information relative à la recherche d'opportunités à l'arrivée se transmet dans la plupart des cas de bouche à oreille par des liens de parenté et d'amitié, comme en témoigne cet interviewé : « On discutait comme ça ...C'est là que j'ai eu l'information qu'il y a la terre ici à Mona. » (Entrevue n° 15).

L'on note pour ce qui est de cette petite section que les participants en majorité, ont été dans leurs processus d'arrivée, guidés par des canaux d'information familiaux et amicaux.

5.1.3 Le choix des localités

Pour la majorité des participants, le choix de la région du Cavally et des villages de Mona et de Para est inspiré par la disponibilité d'opportunités et l'obtention de terres agricoles dont ils avaient nécessairement besoin. Ils évoquent également la nette différence de végétation et de cultures d'origine avec celles de leurs régions et de leurs pays d'origine.

En référence aux affirmations de ce participant : « J'ai choisi Mona parce qu'ici, ce n'est pas la même culture (café, cacao) qu'on fait chez nous au nord où on l'anacarde et le coton ne sont pas vendus à bons prix » (Entretien n° 15). Pour ce participant, il dit avoir saisi l'opportunité de travailler et d'acquérir la terre relativement à son parent. À cet effet, il affirme : « Moi je suis venu ici par rapport à mon oncle auprès de qui je suis ici, il y a des années. Lui, il était aux champs, travaillait dans les plantations et il m'a fait appel, c'est comme ça que je suis venu » (Entrevue n° 16). En outre, l'opportunité de la terre cultivable et agricole est due au fait que c'est l'activité dominante et principale que pratiquent les populations.

D'après les participants aux entretiens, les opportunités, potentialités agricoles et économiques de la région les ont incités à opter pour les localités de Mona et Para, Guiglo et Taï n'étant que des zones de transit, d'information sur la disponibilité de la terre.

5.2 Accueil des immigrants

Les migrants arrivés dans la région, notamment à Mona et Para, ont bénéficié d'un accueil favorable de la part des autochtones. Cet accueil chaleureux est facilité et résulte de l'hospitalité traditionnellement reconnue des populations locales et de l'esprit de cohabitation suscité par le besoin de main-d'œuvre.

5.2.1 La réceptivité par hospitalité humaniste

De ce qui ressort de l'accueil de la plupart des participants interviewés, ils ont reçu un accueil chaleureux dû à l'hospitalité des autochtones, mais également du fait d'avoir eu préalablement des connaissances ou des parents sur les lieux d'accueil.

Ainsi, pour ce participant, il soutient que : « Vraiment, l'accueil a été favorable parce que quand je suis venu, j'ai trouvé mon oncle ici à Para d'abord (...) les autochtones l'ont bien accueilli et comme on le connaissait déjà, mon accueil a été également facilité » (Entrevue n° 16). En plus, cette hospitalité des autochtones est traduite par des actes de bonté concrets envers le migrant. Comme nous le signifie ce participant :

Avant, à l'arrivée d'un étranger (allochtone ou allogène), il se renseigne pour voir le chef du village ou le chef d'une famille. Après échanges, quelqu'un (autochtone) se propose de l'héberger et ensuite on lui donne une partie de terre pour qu'il fasse un champ où il peut cultiver le riz, le manioc, la banane plantain (Entrevue n° 10).

Comme on peut le constater, le facteur hospitalité est l'un des éléments les plus mis en avant dans le discours des participants pour exprimer le bon accueil dont ils ont bénéficié. Cependant, cet accueil est aussi motivé par le besoin de main-d'œuvre de la part des autochtones.

5.2.2 L'accueil des migrants pour le besoin de main-d'œuvre

L'autochtone est motivé à recevoir le migrant dans la mesure où il est dans le besoin de main-d'œuvre, saisissant donc l'opportunité de la présence de ce dernier. Par exemple, ce participant affirme : « Ici, les tuteurs reçoivent bien. On m'a présenté à mon arrivée à quelqu'un (autochtone) qui cherchait quelqu'un (un ressortissant d'autre région ou d'autre pays) pour l'aider dans son champ de cacao et il m'a accepté » (Entrevue n° 15).

En somme, l'accueil des migrants par les autochtones est endossé par des principes d'hospitalité, de besoin de travailleurs et le tutorat largement documenté dans la littérature (Koné et al., 2005) qui ont permis aux migrants de s'insérer dans les villages d'accueil.

5.3 L'Intégration des migrants

Le processus d'intégration de la majorité des migrants allochtones et burkinabè, à Mona ou à Para, s'articule autour de deux volets, à savoir : le volet économique et le volet social, et des défis rencontrés.

5.3.1 Processus d'intégration sociale et économique

Les allochtones et Burkinabè interviewés suivent un processus d'intégration centré autour de l'accès à des opportunités liées à l'agriculture et dès lors que cet objectif semble atteint par le migrant, il se sent intégré économiquement.

Dans cet extrait d'entrevue, un participant nous explique :« Je gagne mon pain quotidien avec mes plantations, mon entourage aussi n'a pas de difficultés d'intégration ici, alors voilà pourquoi je dis que je suis bien intégré et que je suis à l'aise ici » (Entrevue °16).

En outre, l'intégration sociale selon eux est également liée au climat de paix et d'entente entre eux et les autochtones. À un autre participant de dire, « On vit bien. On s'entend bien entre communautés, il n'y a pas de problème » (Entrevue n°06).

Les facteurs socio-économiques réunis traduisent le sentiment d'intégration réussie pour certains migrants qui s'estiment heureux et épanouis. Les propos illustratifs de ce participant en disent long : « Je suis bien intégré avec ma communauté et ici est vraiment comme chez moi maintenant. Depuis 1964 jusqu'à aujourd'hui, si je suis là, mes enfants ont fait des enfants, je ne peux pas dire que je ne suis pas bien intégré » (Entrevue n°6).

Dans l'ensemble, les migrants interrogés sont intégrés à leurs lieux d'accueil. Toutefois, des défis liés à cette intégration sont à relever.

5.3.2 Défis et obstacles à l'intégration

Certains défis se dressent contre les migrants et concernent plusieurs aspects, à savoir l'accès sécurisé à la terre, les conflits liés à la propriété foncière et au partage des récoltes.

L'accès sécurisé à la terre est au cœur des obstacles rencontrés par les migrants à cause des incompréhensions. A en croire à cet interviewé : « On s'inquiète parce qu'il y a beaucoup de problèmes sur les plantations. Nos tuteurs ne veulent pas nous donner les papiers pour reconnaître nos droits de travail sur les plantations » (Entrevue n°13)

Il est pour ce même participant, d'autant plus important de trouver un palliatif urgent, qu'il estime : « Quand il n'y a pas de solutions, on va devant le comité que le sous-préfet a installé. On appelle le CVGFR' » (Entrevue n°13).

Il ressort de cette sous-section que l'intégration des migrants repose sur l'aspect socio-économique dû à l'accès à la terre et à la symbiose autour desquels se nouent les relations avec les autochtones, bien que des défis liés à la sécurité foncière et au respect des accords soient à relever.

5.4 L'accès à la terre

L'accès à la terre est diversement appréhendé par les différents participants interviewés. De façon générale, la terre acquiert une valeur marchande avec la commercialisation accrue avec les immigrants. Toutefois, elle reste un élément d'identité et de patrimoine auquel sont attachés les autochtones.

5.4.1 La terre comme identité culturelle, patrimoniale et catalyseur de l'économie rurale pour les autochtones

À la lumière des réponses données par les participants autochtones interviewés, il ressort que ces derniers jouissent d'un accès privilégié à la terre en raison de l'autochtonie, faisant d'eux les premiers habitants dans les villages et en raison de leur attachement et de leur sentiment d'appartenance à la terre, mais également pour le fait que la terre est la principale ressource nourricière des populations locales. Les lignes suivantes nous en disent plus.

Pour les autochtones, la terre est au cœur de leur vie et représente leur identité. S'en défaire, serait pour eux, inimaginable comme nous le traduisent ces participants dans les extraits d'entrevue suivants : « La terre est un élément fondamental qui assure le bien-être et la survie des populations ici. C'est aussi notre patrimoine et référent en tant qu'autochtones » (Entrevue n° 10)

L'importance que requiert la terre conduit à sa raréfaction due à la forte demande. Ce participant nous explique que « La terre déjà devient de plus en plus rare [...] Cette rareté de la terre fait que le peu qu'on a ici, attire nombreuses communautés [...] à la concurrence » (Entrevue n°02).

Dans cette perspective, l'on assiste aux jeux de positionnement autour de la terre, chaque partie (migrants et autochtones), voulant s'en accaparer et en tirer le maximum de profit, d'où l'observation faite dans l'extrait d'entrevue : « Les

autochtones veulent en conserver la primeur quoi qu'il arrive, les étrangers passent par tous les moyens pour en acquérir plus » (Entrevue n°10).

On remarque dès lors, que la terre est une ressource très importante aux yeux des autochtones parce qu'en plus de son caractère patrimonial et culturel considéré, la terre répond à d'autres besoins fondamentaux. Par ailleurs, la terre est également la ressource essentielle à laquelle s'abreuvent les villages et les populations rurales. Selon ce participant autochtone, « la terre est la principale ressource économique du village et est à l'origine de plusieurs conflits » (Entrevue n° 02).

Comme on vient de le voir, la terre est au centre de la vie des populations autochtones et comme telle, elle engage des responsabilités.

5.4.2 La responsabilité des autochtones

La terre représente une valeur ancestrale, culturelle et patrimoniale très importante pour les autochtones et elle est avant tout, un bien familial. Sa gestion appelle à des règles strictement établies par les chefs de famille.

Les jeunes relativement conscients de cela en subissent les effets. Pour ce participant, « Le jeune autochtone n'est pas directement impliqué dans la gestion de la terre. C'est le père ou le chef de famille qui s'occupe de ça » (Entrevue n° 03).

Dans ce contexte, aucune marge de manœuvre n'est laissée aux jeunes de disposer de la terre et d'en faire ce qui leur conviendrait, à l'exemple des propos suivants : « [...] Ce qui fait que nous sommes limités en tant que tels. Même pour accéder à la terre pour pratiquer les travaux champêtres, il faut informer le père ou le chef de famille » (Entrevue n°03).

Néanmoins, la responsabilité directe des jeunes dans la gestion des terres peut être engagée dans des situations d'exception que nous traduit ce participant ;

Bon. Il faut dire que la terre est quelque chose sur lequel il y a beaucoup de regard au niveau des familles, donc en tant que jeune, je n'ai pas la responsabilité de gérer la terre, sauf en cas d'héritage ou si le chef me délègue un pouvoir dans ce sens. Sinon, en tant que jeune autochtone, personnellement, je ne gère aucune terre, à part celle que je cultive, qui m'a été accordée par notre chef de famille qui est mon oncle » (Entrevue n° 11).

5.4.3 Les allochtones dans l'accès à la terre : conditions et responsabilités

Dans l'ensemble, les allochtones disent n'avoir pas éprouvé de difficultés à accéder à la terre. La facilité à accéder à la terre dépend des circonstances (gentillesse, générosité des autochtones et de la disponibilité de la terre et du besoin de main-d'œuvre). Ainsi, pour cet interviewé, il déclare :

Les autochtones nous ont donné la terre gratuitement sans aucun souci. L'accès à la terre a été fait par une demande simple. Les parents sont allés voir le chef du village d'alors et lui ont exprimé leur volonté de rester ici, et, comme de nature, les autochtones sont gentils et accueillants. Tout simplement, le chef a accepté (Entrevue n° 06).

L'accès à la terre, en outre, peut être facilité, toutefois, avec des conditionnalités de travail (mise en valeur et partage des fruits des récoltes). Dans cet extrait d'entrevue, un participant répond : « J'ai eu un champ. C'est à cause d'un Guéré (autochtone) que j'ai eu 4,5 hectares que je suis en train de travailler et après on va voir s'il va me garder ou bien je vais arrêter de travailler pour lui » (Entrevue n° 15).

Pour ce qui est de la responsabilité des allochtones, elle ne semble limitée qu'à la mise en valeur de la terre rendue possible grâce à l'altruisme des autochtones. Pour mieux comprendre, référons-nous à l'extrait d'entrevue suivant :

Les allochtones n'ont aucune responsabilité dans la gestion de la terre. Il y a des gens qui sont là pour gérer, comme les sachants¹, les chefs de terre, les chefs de famille autochtones. Nous (allochtones), on s'occupe juste des parcelles qu'on nous a données ou vendues (Entrevue n° 4).

Joignant le participant précédent, celui-ci aussi clarifie la position des allochtones. « La responsabilité de la jeunesse allochtone est non pas dans la gestion en tant que telle de la terre, mais dans sa mise en valeur » (Entrevue n° 06).

5.4.4 Les Burkinabè dans l'accès à la terre : Conditions et responsabilités

Tout comme les allochtones, les allogènes, dans leur majorité, affirment ne pas avoir eu de difficultés à accéder à la terre. Un seul participant soutient avoir été confronté à une difficile quête de la terre.

¹ Les sachants sont très souvent des personnes âgées, traditionalistes qui sont réellement investies de l'histoire des villages africains et connaissent la répartition des terres, forêts et leurs délimitations naturelles par exemple par des rivières, des palmiers, etc.

L'aisance à acquérir la terre ou une parcelle est favorisée par l'intermédiaire d'un parent précédemment présent sur les lieux. « Oui, quand je suis venu derrière mon oncle, il avait déjà accès à la terre » (Entrevue n° 16). Ce participant ajoute pour montrer que la terre ne lui a pas été refusée : « Non, pas du tout, dès que j'ai eu l'information que la terre était disponible, mon tuteur d'alors m'a dit : si j'avais les moyens financiers, je pouvais l'acheter, voilà comment je l'ai achetée » (entrevue n° 16).

Dans le défi de trouver une parcelle ou une plantation à travailler, certains allogènes se heurtent soit au manque d'informations sur le bon endroit, soit à cause de la réticence de certains autochtones à ouvrir l'accès à la terre aux étrangers, à l'exemple de ce participant qui dit : « Oui, j'ai eu des plantations, mais pas facile » (Entrevue n°13). Il insiste pour soutenir que : « Comme je l'ai dit là, ça n'a pas été facile, mais j'ai eu quand même. C'est mon frère qui m'a montré mon tuteur chez qui je travaille » (Entrevue n° 13).

À l'instar des allochtones, les allogènes identifient leur responsabilité dans l'accès à la terre uniquement à la mise en valeur. Sa gestion étant exclusivement aux mains des autochtones. « La responsabilité des allogènes et leurs jeunes en général se limite à l'acquisition de la terre auprès des tuteurs autochtones [...] fait les démarches vers qui de droit. Sinon que nous, on ne gère pas la terre ici, c'est l'affaire des autochtones » (Entrevue n° 14).

Ce participant, comme bien conscient de son statut d'immigrant, ne manque pas de souligner, pour situer la responsabilité et la position des Burkinabè, que : « Nous, en tant qu'étrangers, en venant ici, on n'a pas de terre avant de venir. Ce sont les autochtones qui donnent. Ce sont eux qui vendent, qui mettent en location. Donc c'est leur responsabilité d'abord » (Entrevue n° 07).

5.4.5 Modes et stratégies d'accès à la terre

5.4.5.1 L'accès direct par don et achat/vente

Les autochtones, dans leur générosité, gentillesse et hospitalité, offrent des parcelles gratuitement à des migrants en guise de bienvenue, de cohabitation et de moyens de subsistance. Pour en avoir bénéficié, ce participant affirme en ces termes : « Les autochtones nous ont donné la terre gratuitement sans aucun souci. L'accès à la terre a été fait par une demande simple... » (Entrevue n°06).

En plus de don de terre, d'autres stratégies sont employées, dont l'achat/vente

L'obtention des terres auprès des autochtones par les Burkinabè et les allochtones peut s'effectuer directement par achat, ce qui privilégie particulièrement et très souvent les Burkinabè qui semblent en avoir les moyens. D'après l'extrait d'entrevue avec ce participant, « la plupart du temps on acquiert de la terre par achat mais on voit de plus en plus d'autres manières » (Entrevue n° 16). Un autre participant, parlant des pratiques liées à l'accès à la terre, signifie ceci : « Ici là, il y a

beaucoup de façons de gagner la terre. Il y a vendre et acheter et puis on a planté/partagé » (Entrevue n° 13).

Plus clairement, le contrat d'achat/vente ou encore le contrat de cession de parcelle du domaine foncier rural est une pratique de transaction foncière selon laquelle une autochtone cède une ou des parcelles à un migrant moyennant un coût généralement fixé à l'hectare et qui varie au fil du temps selon les tendances de l'offre et de la demande. Ce contrat engage un certain nombre de personnes telles que le vendeur propriétaire terrien et son témoin, l'acquéreur migrant et son témoin et sous la houlette du chef de village (voir annexe 17).

Ce contrat de cession pouvait s'effectuer tant qu'il y avait de la stabilité et de la paix sociale, de façon orale sans entraves ni méfiance ni inquiétude de la part des contractants respectifs. Ainsi, nous explique cet interviewé :

Avant, entre 1960 et 1980, les parents autochtones pouvaient se permettre de donner sans inconvénient, ou en échange d'une modique somme, un lopin de terre. Cette somme était de la volonté du migrant. Mais depuis les années 80-90, les ventes de parcelles sont de plus en plus demandées avec formalisation écrite (Entrevue n° 02).

Éviter les déconvenues liées aux transactions sans traces écrites, a amené les autorités villageoises à inciter les contractants à intégrer dans les transactions foncières les documents écrits comme preuves. Un participant nous apprend que : « ce sont des documents utilisés par l'autorité villageoise et établis par elle et aussi

d'usage régulier et de plus en plus fréquent pour marquer les faits de contrats » (Entrevue n°02).

5.4.5 .2 L'accès indirect par planter | partager

Certains migrants tels que les jeunes allogènes affirment accéder à la terre de manière indirecte, quelquefois par l'entremise de leurs parents ou encore par des arrangements avec des autochtones. Un jeune de Para explique par exemple : « Moi personnellement, je n'ai pas eu accès à la terre directement mais c'est mes parents qui ont eu accès à la terre et c'est ça que je gère et j'utilise » (Entrevue n°14).

Le planter/partager ou le travail/partager, est une autre méthode d'accès à la terre récurrente que pratiquent les populations rurales à Mona et à Para. Cette méthode consiste en des arrangements ou ententes réciproques entre migrants (allogènes et allochtones) et des autochtones selon lesquels le migrant cultive une parcelle de terre nue ou déjà mise en valeur (plantation de cacao, hévéa, riz...) qu'il exploite sur une durée bien déterminée avec partage des récoltes selon les modalités de partage consensuelles qui peuvent varier entre partage à part égale ou inégale. Selon les termes des arrangements, le propriétaire récupère sa parcelle ou sa plantation une fois les échéances écoulées. Un interviewé le dit en ces termes :

C'est une forme de cession temporaire par arrangement. J'ai une parcelle ou une plantation qui intéresse quelqu'un. En lieu et place de la lui vendre, je lui propose de travailler sur deux ou quatre ans par exemple. A la fin du travail, nous partageons la récolte à part égale ou inégale selon les principes qu'on s'est fixés au départ et si les années du contrat arrivent à la fin, il me redonne ma plantation ou bien si je constate qu'il est bien, on peut prolonger le contrat (Entrevue n°15).

Cette transaction foncière se contracte pareillement en présence des parties concernées, chacune avec son témoin et sous la discrétion du président du comité villageois de gestion du foncier rural qui peut être le chef du village ou un notable, etc. (Voir Annexe 18).

Le planter/partager a émergé à partir des années 95 pour faire face aux conflits issus des ventes de terre et parer à l'incertitude économique et politique qui frappait de plein fouet le pays. À en croire à ce participant qui nous explique ;

Entre les années 1995 et 2000, les autochtones ici ont réfléchi au planter/partager pour s'assurer de conserver leurs terres après usage ; les migrants s'affirment de plus en plus dans l'appropriation foncière et la propriété foncière surtout (Entre n° 02).

L'accès à la terre par les migrants dans la région du Cavally et les localités étudiées s'est opéré par diverses méthodes. Certains migrants ont accédé à la terre de façon indirecte par le biais ou l'entremise de leurs parents ou de leurs connaissances qui étaient déjà sur place. D'autres sous le tutorat ont bénéficié gracieusement du don de terre de la part des autochtones. D'autres encore ont eu accès à la terre par l'achat/vente et le planter-partager.

Il faut noter qu'il existe un autre mode d'accès à la terre dans la région. C'est la méthode « Abussuan ». Elle est quelque peu semblable au planter/partager, à la différence que l'« Abussuan » s'effectue par le partage des récoltes ou l'équivalent en

argent comptant en trois parts entre le travailleur et le propriétaire de la plantation. Une part au propriétaire, une part au travailleur et la troisième part dédiée à l'entretien de la plantation (Entrevue n°2).

5.5 Participation au développement territorial

5.5.1 Contribution des jeunes autochtones, défis d'accompagnement et perception face aux migrants

Dans les villages, les jeunes occupent une place prépondérante définie par leur participation aux tâches communautaires, aux activités économiques, et aux instances décisionnelles. Ils jouent un rôle très crucial dans le bien-être des villages en participant activement aux tâches et activités communautaires. Ils occupent une responsabilité liée essentiellement à l'entretien des villages, au nettoyage des pistes et artères et à la sécurisation des villages.

Dans la même optique de leur activisme dans le village, les jeunes autochtones participent aux instances décisionnelles. Les jeunes autochtones sont intégrés aux dynamiques de prise de décision au sein des chefferies villageoises. A cet effet, un jeune autochtone de Para mentionne : « La jeunesse fait partie de la notabilité du village. Le président des jeunes fait partie des notables du chef » (Entretien n°11). À Mona par exemple, un participant nous informe : « Je suis représentant de la jeunesse auprès de la chefferie donc quand il y a quelque chose, c'est moi le porte-parole de la jeunesse » (Entretien n°03).

Dans les villages de Mona et Para, les jeunes autochtones pratiquent essentiellement les activités agricoles, mais également formulent des projets d'autonomisation pour lesquels ils attendent de l'aide et de l'appui. La culture du cacao et l'hévéaculture représentent des activités principales dans lesquelles s'investissent les jeunes autochtones. À en croire ce participant qui affirme : « L'activité principale ici c'est l'agriculture en tous cas pour tous les jeunes courageux. Nous faisons la cacao-culture et l'hévéaculture » (Entretien n°03).

Dans les activités en lien avec la culture du cacao et de l'hévéa, les jeunes autochtones en font la saignée et le transport. Cet interviewé nous en dit plus clairement : « Nous les jeunes on travaille aux champs, on fait la saignée², on fait aussi le transport avec les tricycles dans lesquels on met les marchandises pour les transporter à Guiglo et dans les marchés des villages voisins » (Entretien n°03)

A côté de ces activités, les jeunes autochtones ont dans leurs valises, des projets (l'élevage) qui pourraient générer des revenus afin de les rendre autonomes, indépendants et non oisifs. Cet interviewé n'a pas manqué de souligner : « On a des projets d'élevage par exemple dont on attend les financements pour pouvoir occuper la jeunesse » (Entretien n°11).

Les jeunes en général et les jeunes autochtones en particulier sont le point focal du développement local du fait de leur investissement dans toutes les sphères d'activités agricoles, d'autres initiatives économiques. Comme l'exemple de ce

² Le participant fait référence à l'activité qui consiste à l'extraction du latex des arbres d'hévéa.

participant qui affirme : « Les jeunes occupent une place très importante ici (...) Les jeunes se battent pour être autonomes avec les activités que nous faisons » (Entrevue n°03).

L'implication et l'investissement des jeunes autochtones leur confèrent une place capitale et centrale dans le développement local des villages. Selon ce participant : « La jeunesse se trouve au centre de tout développement » (Entrevue n°11).

Les jeunes autochtones s'estiment lésés quant aux difficultés auxquelles ils sont confrontés. Ils pensent être laissés pour compte malgré leur implication et leur importance incontournables dans le développement des villages. Ils manquent de soutien et d'aide concrets de la part des autorités, des cadres et des politiciens. Un jeune autochtone nous mentionne : « Les jeunes sont livrés à eux-mêmes, c'est peut-être ce qui explique le grand banditisme » (Entrevue n° 11). Un autre participant martèle : « La jeunesse ne bénéficie d'aucune aide, même pas un projet. Et même quand on sollicite de l'aide, ce sont des promesses jamais tenues » (Entrevue n°03).

De ce qui précède, l'on constate que les jeunes autochtones de Mona et de Para jouent un rôle indéniablement clé dans le développement des villages. Toutefois, ils sont en proie à des difficultés, dont le manque ou la quasi-inexistence d'aide et d'appui.

Les avis sur la participation des migrants au développement local sont partagés. Certains autochtones pensent que les migrants ne contribuent pas réellement tandis que d'autres estiment que les étrangers sont d'un soutien et apports importants.

Pour la première catégorie d'autochtones par exemple, un autochtone de Mona a pu déclarer : Ces immigrants vivent pour la plupart aux campements donc ils participent peu au développement du village étant donné que leurs économies ne servent pas vraiment ici mais à leurs zones d'origine. Ils ne construisent pas de maisons ici » (Entrevue n°02).

En ce qui est de la seconde catégorie, un interviewé soutient que les communautés étrangères s'impliquent aux affaires de développement local des villages. Elles sont d'un soutien non négligeable aux côtés des autochtones. « Je pense qu'on participe à 60 % (...) parce que des fois on est aidé par les autres jeunes des communautés étrangères » (Entrevue n° 11).

5.5.2 Contribution des jeunes allochtones et burkinabè, implication et poids, initiatives et innovation et perception face aux autochtones

Les communautés migrantes jouent un rôle très important dans le développement des villages de Mona et Para. Ce rôle est matérialisé par leur participation aux activités locales tout comme les autochtones, en témoigne ce participant ; « La jeunesse allochtone Baoulé participe aux activités du village aux

côtés des jeunes autochtones. Que ce soit pour l'entretien, la surveillance des villages, toute la jeunesse s'en imprègne et s'y investit véritablement » (Entretien n°11).

La collaboration entre jeunes migrants et ceux des autochtones est également évoquée par un interviewé à Mona ; « Ceux de mes frères qui sont ici, souvent se mettent avec tous les jeunes du village pour nettoyer quand c'est le moment » (Entretien n°03). Les allogènes également expriment cette réalité de leur étroite collaboration d'avec les autochtones, à la lumière des propos de ce participant ; « En tant que jeunes étrangers ici, on s'est organisé pour faciliter la collaboration entre nous, entre nous et les autres communautés et aussi avec tous les jeunes » (Entretien n°07).

Sur le plan économique, les communautés migrantes, contribuent au développement territorial et local en s'impliquant essentiellement dans les activités agricoles qui constituent le moteur de l'économie nationale, régionale et rurale. Un jeune allochtone de Mona souligne : « C'est les travaux champêtres, on cultive le café, le cacao, l'hévéa, la majorité des Baoulés font ça » (Entrevue n°03).

La pratique accentuée des travaux champêtres et les activités agricoles fait des allochtones, des acteurs majeurs dans l'économie rurale, comme l'exprime ici, ce participant ; « Les allochtones participent beaucoup à l'économie d'ici et sont très investis (...) la jeunesse même constitue le socle et le poumon du village » (Entrevue n°11).

La participation des jeunes allochtones et allogènes est souvent limitée, car par le passé quasiment exclu des initiatives locales. A Mona, par exemple, un interviewé exprime cet état de fait ; « On n'était pas véritablement associé au développement, c'est maintenant que le nouveau chef de village y a pensé et a commencé à associer toute la jeunesse du village » (Entrevue n°03).

La quasi-exclusion des allochtones et allogènes des initiatives locales conduit à une faible participation estimée, du développement local. Ce qui a pu faire dire ;« Notre participation peut être estimée à 25% parce que c'est par occasions qu'on nous appelait pour participer aux activités du village » (Entrevue n°03).

Contrairement aux jeunes migrants de Mona, ceux de Para estiment participer un peu plus fortement au développement local. Dans une perception optimiste, un interviewé déclare ; « Je dirais qu'on pourrait aller à plus de 60% de participation parce que la jeunesse allochtone travaille beaucoup et est investie » (Entrevue n°11).

De leur côté, les jeunes allogènes perçoivent leur participation quasiment au-dessus de la moyenne de leur implication. Partant de ce fait, un participant de Para, affirme ;

C'est compliqué de donner une estimation, au risque que vous me trouviez prétentieux, mais la jeunesse allogène ici ou même dans le département participe à 100% parce qu'on est pratiquement dans tous les secteurs d'activité et nous sommes nombreux donc vous comprenez que la participation est effective (Entrevue n°14).

Pour cet autre interviewé, la participation des jeunes allogènes est mitigée selon qu'ils sont associés ou non aux initiatives et activités locales du village. Il dit à cet effet ; « Je peux dire que la jeunesse allogène participe à 50 % parce qu'on est presque dans tout ce à quoi on nous associe » (Entrevue n°07).

Dans le souci de se rendre plus utiles et plus efficaces, les jeunes allochtones et allogènes, que ce soit à Mona ou à Para, initient des projets de coopération dans les travaux champêtres et agricoles. Ces projets d'innovation sociale se traduisent par la solidarité et l'entraide dans les plantations. Selon ce participant, « Nous, à notre niveau, on s'entraide dans les travaux champêtres. On travaille tour à tour dans la plantation de chacun » (Entrevue n°07).

Ces initiatives connaissent leur prolongement dans le renforcement de la cohésion sociale. Les jeunes migrants initient des tournées de sensibilisation avec à leurs têtes, leurs leaders. « Nous avons initié des tournées de sensibilisation pour dire à nos jeunes frères et sœurs comment vivre en harmonie avec nos tuteurs. Chaque mois, on sillonne un certain nombre de villages » (Entrevue n°14).

Selon leur perception, les jeunes allochtones et allogènes de Mona et de Para reconnaissent en substance leur collaboration dans l'ensemble avec les autochtones même s'ils estiment que cette collaboration n'est pas sans imperfection. Néanmoins ils vouent un profond respect aux autochtones dans le sens que ces derniers contrôlent et gèrent la terre à laquelle ils (allochtones et allogènes) ont accédé pour pratiquer

leurs activités agricoles et économiques. Tel est le propos de ce participant : « C'est les autochtones qui nous donnent la terre, on est quand même reconnaissant pour ça » (Entrevue n° 07).

Bien que conscients de l'importance des autochtones, les migrants ne s'empêchent pas de souligner les incompréhensions qui surviennent parfois entre eux et leurs tuteurs. À suivre les dires de ce participant : « Souvent, ils (autochtones) ne reconnaissent pas qu'ils ont cédé ou même vendu des parcelles » (Entrevue n°07).

Les incompréhensions et malentendus auxquels sont confrontés les migrants souvent leur inspirent un sentiment de marginalisation et d'exclusion tant dans les prises de décision que dans les initiatives de développement local, excepté les sensibilisations sur les conflits ; « En dehors de ça (sensibilisation), nous n'avons aucune aide au développement, même pas pour le financement de nos projets » (Entrevue n°14).

5.5.3 Rôle des ONG

Les ONG, pour la plupart, et celles en particulier que nous avons interviewées travaillent essentiellement à la sensibilisation des communautés locales sur la nécessité de la prévention de ces conflits. Elles sont donc plus engagées par cela que par le règlement des conflits qui n'est pas de leur ressort. En cela, un représentant d'ONG à Guiglo nous explique ; « ...Mais il faut dire que nous ne réglions pas

comme ça de façon exclusive les conflits, mais comme ça y est dans notre domaine d'intervention, nous en parlons sous forme de sensibilisation » (Entrevue n°05).

Le rôle d'intervention est naturellement volontaire en tant qu'organisation non gouvernementale, le représentant nous fait des précisions : « Nous, nous, euh...faisons la prévention des conflits dans nos sensibilisations. On n'attend pas qu'on vienne nous signaler un conflit » (Entrevue n°05).

La sensibilisation faite par les ONG passe également par des formations afin d'outiller les acteurs dans le domaine du foncier rural et les paramètres qui l'encadrent. A cet effet, ce représentant indique ;

Bon...Jusque-là, comme je vous l'ai dit, nous avons sensibilisé, formé. Aussi, ce que je tenais à souligner, c'est que nous avons traduit la loi du foncier rural en trois langues les plus parlées de la localité (Le guéré, le baoulé et le malinké) sur un support audiovisuel pour expliquer le fonds aux populations » (Entrevue n°05).

En dehors de la sensibilisation et la prévention des conflits fonciers intercommunautaires, les ONG sont orientées vers la formation et l'autonomisation des populations toutes tendances confondues mais et surtout les jeunes et les femmes.

À l'exemple des explications ci-dessous :

Nous faisons ici par exemple à Guiglo, nous avons formé des femmes et des jeunes à la fabrication du savon (kabakrou, savon de lessive fabriqué manuellement), y en a qui se sont installés à leur propre compte et ceux qui n'avaient pas l'argent pour s'installer à leur propre compte, on a travaillé avec eux un moment donné, c'est nous qui fournissons la matière première et puis comme ils sont maintenant aguerris au travail donc on fait du (fifty fifty, partage avec les personnes formées) finalement, voilà. Nous avons aussi formé des jeunes, femmes comme garçons, à l'élevage du porc parce qu'on a pris un expert en la matière pour les former et puis en élevage de poulets, là, vous pouvez voir la

ferme, là derrière. C'est une manière pour nous d'aider aussi de façon locale. (Entrevue n°05)

Les ONG sont au regard de ce qui précède, investies à aider significativement les communautés rurales et à réduire les conflits qui se déclenchent dans leurs relations quotidiennes. Après avoir exposé le rôle des ONG, nous cherchons à comprendre les réalités des situations conflictuelles.

5.6 Conflits fonciers et fractures sociocommunautaires : Causes et typologies, conséquences et mécanismes de résolution

Cette section sera consacrée à relever les différentes causes et typologies des conflits, leurs conséquences ainsi que les mécanismes de résolutions appliqués

5.6.1 Les causes principales et secondaires avec typologies associées

5.6.1.1 La raréfaction des terres cultivables et l'application inappropriée de la loi sur le foncier rural

La raréfaction des terres agricoles est l'un des principaux facteurs qui opposent toutes les communautés de la région, notamment les autochtones et les migrants allochtones et non-nationaux. En effet, la demande en terre s'intensifie et surplante l'offre disponible. Ce déphasage entraîne une dérégulation dans les pratiques foncières rurales. À suivre les propos de ce participant, « Les conflits naissent à partir du moment où la terre ne suffit pas, donc de part et d'autre, les gens agissent

par tous les moyens pour la conserver, la vendre ou la prêter, et ce, pas toujours par le bon procédé » (Entrevue n° 02).

Si la disponibilité de la terre dans la région du Cavally était gage d'entente et d'échanges mutuels sans querelles, sa disparition et la course effrénée à son appropriation éclaire la conjoncture économique et politique du pays, comme le raconte ce participant, « ... Mais aujourd'hui avec l'évolution du pays et les problèmes que cette évolution entraîne, la terre est devenue très rare donc les luttes sont nombreuses et répétées autour de la terre » (Entrevue n°10).

La raréfaction de la terre en raison de la pression démographique et foncière a non seulement pour effet de confronter les autochtones à des conflits intrafamiliaux, mais aussi à des conflits interfamiliaux. Les autochtones font face à des réalités conflictuelles internes. Il s'agit des conflits provoqués par des jeunes autochtones des familles, qui vendent des terres familiales sans le consentement préalable des chefs de famille, des aînés, comme le recommande la coutume. Parfois cette vente de terre illégitime peut aller au-delà des limites d'une famille donnée pour empiéter sur celles d'une autre famille. Ce qui n'est pas sans engendrer des rivalités entre familles autochtones. Ces deux paragraphes qui suivent, nous en apprennent davantage.

Les conflits intrafamiliaux mettent en exergue plusieurs facteurs qui enveniment les tensions au sein des familles autochtones, notamment le non-respect de l'autorité familiale et la méfiance vis-à-vis de ce dernier, et la gestion

problématique de l'héritage de terre familiale qui fait très souvent l'objet de disputes au sein des familles autochtones. À en croire ce participant qui nous explique :

Les conflits fonciers ne laissent personne à l'abri aujourd'hui hein ! Déjà au sein des familles autochtones [...] une remise en question de l'autorité familiale poussant certains jeunes à brader les terres familiales qu'ils vendent comme des morceaux de pain (Entrevue n° 10).

Ce participant, quant à lui, va en profondeur dans ses explications en donnant plus de détails sur ce qui engendre les conflits intrafamiliaux. Il dit à ce propos :

Il y a d'abord les conflits fonciers entre autochtones eux-mêmes qui portent généralement sur la succession et le droit d'aînesse contesté au sein d'une famille. Quand advient le décès d'un père ou d'un chef de famille, les vivants de cette famille se disputent la gestion de la terre ou des plantations si ce dernier en avait. Il se peut aussi que celui qui doit présider à la gestion de l'héritage terrestre n'inspire pas confiance au reste de la famille et cela peut déboucher sur des conflits intrafamiliaux très souvent compliqués à régler en raison des positions diamétralement opposées et tranchées (Entrevue n°02).

Les tensions au sein des familles autochtones peuvent se répercuter sur d'autres familles, impliquant des rivalités interfamiliales sur les limites du patrimoine forestier familial d'une famille à une autre à défaut de témoins fiables susceptibles de trancher de façon impartiale. C'est ce que nous indique cet interviewé :

[...] En plus, ces conflits-là peuvent opposer deux ou plusieurs familles quand les sachants de ces familles ne sont plus et que ce sont des jeunes qui restent à la tête de ces familles ; il y a des disputes continues sur la reconnaissance des terres et leurs limites d'une famille au détriment d'une autre » (Entrevue n° 02).

Par ailleurs, l'autre des principaux facteurs est l'application inappropriée de la loi sur le foncier rural élaborée en décembre 1998. Le cadre légal dans lequel est inscrit le foncier rural ivoirien apparemment constitue en lieu et place de clarification de droits, une problématique conflictuelle entre les populations rurales qui s'enlisent dans des interprétations. D'après les propos ci-dessous ;

Les conflits dont on a écho naissent en partie de la mauvaise compréhension ou de l'interprétation de la loi foncière. En effet, bien souvent, les nationaux tentent de se servir de ladite loi comme prétexte pour accaparer des plantations des allogènes et allochtones. Il arrive aussi que des non-nationaux, parce qu'établis sur les terres depuis des décennies, s'érigent abusivement en propriétaires terriens (ce que la loi ne leur confère pas) et refusent dès lors une quelconque négociation avec leurs tuteurs (Entrevue n° 09).

Il ressort de ce qui précède que le nœud des litiges fonciers dans la région est traduit par la raréfaction des terres cultivables et l'application inappropriée de la loi sur le foncier rural. De ces deux facteurs, découlent d'autres éléments subsidiaires que nous allons aborder dans la sous-section qui suit.

5.6.1.2 Conflits fonciers entre contestations, ventes multiples de parcelles, occupations illicites et ingérences politiques

Parmi les facteurs ou causes secondaires des conflits, figurent les contestations des contrats fonciers par les autochtones et leurs héritiers. Ces contestations se déroulent généralement entre les autochtones et les migrants nationaux comme non-nationaux. Cela s'explique par le fait que les terres familiales sont souvent mises en vente aux migrants par les autochtones sans le commun accord préalable de tous les

membres de la famille. Et ce, au risque de l'acquéreur qui investit ses moyens financiers et physiques sur les parcelles achetées qui finissent malheureusement par lui être contestées et retirées par le reste de la famille récemment tenu informée de la situation.

À cet effet, un interviewé nous indique que : « Un Guéré, tout seul, il peut vendre 60 hectares, même s'il ne les possède pas. Et une fois la vente effectuée sa famille débarque pour arracher les terres à celui qui les a achetées » (Entrevue n°15). Et à ce participant de signifier également ; « Y a des Guéré qui vendent la terre sans que leurs parents soient au courant, quand c'est comme ça, y a problème parce qu'un frère(allogène) achète, mais un autre Guéré vient, il dit que c'est pour la famille donc tu dois laisser » (Entrevue n°13).

À tort ou à raison, les jeunes autochtones renégocient ou battent en brèche les contrats fonciers préétablis entre leurs géniteurs et les migrants sous prétexte de n'être informés de l'existence d'aucun quelconque contrat. Pour ce participant,

Les jeunes Guéré ne reconnaissent pas les contrats que leurs parents morts ont signé avec les migrants et les étrangers. Quand c'est comme ça, ils viennent remettre tout en cause et ça complique les choses. Et dans ces cas-là, on peut aller à la justice même pour ça (Entrevue n°07).

Au niveau des causes secondaires liées aux conflits fonciers, apparaissent les parcelles de terre qui font l'objet de cession ou de vente de la part des autochtones (en rappel des modes d'accès à la terre) à plusieurs personnes (migrants) et ces derniers

entre eux. Le panorama des causes est donné ici par un enquêté : « Généralement, les causes portent sur la vente et l'occupation illicites de la terre de la part et des autochtones et des migrants, la vente de terre pour une même parcelle à plusieurs personnes, le dépassement des limites des parcelles vendues » (Entrevue n°02).

Si la vente plurielle de parcelle figure au nombre des causes des conflits fonciers, elle en est pour ce participant, le facteur le plus considérable, déclencheur de conflits et de mésentente ;

La cause principale des conflits fonciers, c'est que les autochtones vendent une même parcelle à plusieurs personnes et souvent de communautés différentes. Si par exemple pour la même parcelle, il la vend à un Baoulé, après, il la revend à un Mossi ou à un Dioula, il y aura forcément des embrouilles sur la parcelle concernée (Entrevue n°06).

De ce qui est susmentionné, la vente multiple met en confrontation les migrants. Car ces parcelles sur lesquelles se retrouvent deux ou plusieurs acquéreurs migrants, entraînent des contestations des uns envers les autres. Cet effet boomerang de part et d'autre remonte au cédant et même aux autorités villageoises. Selon les affirmations de ce participant ;

Dans mes débuts dans la région, j'ai eu ce problème ou je me suis retrouvé sur une terre avec un frère mossi. Il s'est trouvé que la parcelle a été vendue par le même tuteur alors que ce monsieur n'était même pas le vrai propriétaire de la parcelle. On l'a convoqué chez le chef et ça a été réglé à l'amiable (Entrevue n°13).

En plus, les migrants peuvent se retrouver sur la même parcelle avec respectivement des documents établis par le vendeur sans toutefois offrir une garantie à chacun des acquéreurs. Ce participant affirme par exemple : « Moi dans mon cas, nous on était quatre à avoir les mêmes papiers pour une même parcelle or, ces

papiers-là n'avaient pas de valeurs parce que le chef n'était pas au courant » (Entrevue n°06).

En outre, les migrants acquéreurs de parcelles seraient identifiés et réputés au non-respect des limites des parcelles fixées et contenues dans les contrats entre eux et les autochtones. Une autre cause selon laquelle les migrants s'arrogent le droit de franchir ces limites sans en aviser les propriétaires terriens qui ne s'en aperçoivent que plus tard et qui naturellement s'en plaignent. Selon ce participant, « Les acquéreurs exploitent plus de surfaces que celles qui leur sont cédées par les autochtones » (Entrevue n°06). Et à ce participant, d'ajouter ; « Si un allogène achète, ou loue une parcelle, il dépasse expressément les limites et ça crée des problèmes parce que c'est obligé, l'autochtone qui a la terre, va soit chasser l'acquéreur, soit le convoquer chez le chef » (Entrevue n°15).

L'occupation illicite des terres en plus des causes des conflits fonciers identifiées précédemment, semble concentrer l'actualité des conflits dans la région du Cavally et dans les départements de Guiglo et Tai. Selon les explications de cet interviewé ; « Dans la région en général et dans la sous-préfecture en particulier, la question foncière est très délicate. Les conflits enregistrés sont à 90% liés au foncier rural. Les conflits sont nés pour la plupart des ventes ou occupations illicites des terres » (Entrevue n°01).

Cette occupation illégale se traduit par plusieurs éléments ici identifiés et relevés ;

Il faut dire que l'occupation illégale ou vente illicite de terre est relative à l'accaparement de terres des autochtones absents de la région à la faveur de la crise de 2010-2011. Des terres ont été et sont encore vendues par des individus de tout bord qui n'en ont pas le droit (Entrevue n°01).

Dans le département de Tai par exemple, l'occupation illégale est caractérisée par l'infiltration et l'intrusion des populations dans le parc national de Tai. Selon ce participant ; « Les gens se sont délibérément permis depuis des années, de pénétrer les forêts du parc et y entreprendre des activités agricoles d'où ils ne veulent pas sortir après plusieurs initiatives de déguerpissement » (Entrevue n°09).

Aussi, la question foncière apparaît-elle comme l'élément déclencheur de la fibre nationaliste et patriotique chez des fils et filles de la région. Dans cette perspective, les litiges fonciers sont instrumentalisés et récupérés par les cadres et élus locaux pour opposer davantage leurs parents autochtones aux migrants. Le terreau fertile à cette récupération se trouve être le cadre des échéances électorales nationales et régionales au cours desquelles sont mis à exécution ces projets. Ainsi, pour ce participant, qui nous explique d'une part ;

Les causes sont que d'abord, les politiciens opposent les jeunes des différentes communautés. Par exemple, quand il y a les campagnes électorales, des candidats vont dire aux jeunes autochtones que s'ils les votent, ils vont chasser les étrangers, ou encore que les étrangers seraient en train de se préparer à attaquer les autochtones (Entrevue n°11).

D'autre part ;

« D'autres candidats vont dire aux jeunes étrangers que les autochtones veulent les chasser des terres qu'ils ont achetées et quand c'est comme ça, ça crée des malentendus qui débouchent sur des conflits intercommunautaires » (Entrevue n°11).

Dans cette mouvance, se trouve embarquée la jeunesse dans des règlement de compte, croire aux dires de cet interviewé :« Souvent, pendant les périodes électorales, on assiste à des menaces et des conflits entre jeunes de diverses communautés, les uns accusent les autres de tricherie, de supporter leur concurrent ou de trahison, c'est très compliqué, tout ça » (Entrevue n°03).

Si la transposition de la question foncière dans la question politique prend de l'ampleur aujourd'hui, elle semble tenir ses racines dans le passé avec l'émergence d'autres partis politiques qui réellement devenaient gênants pour le seul parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) qui régnait jusque-là.

Finalement, les conflits impliquent plusieurs facteurs et acteurs entre lesquels se font et se défont des relations autour de la terre avec plusieurs corollaires que nous venons d'évoquer dans la présente section et récapitulés dans le tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3 : Synthèse des causes et typologies associées des conflits

Causes principales et secondaires des conflits	Typologies associées	Actions produites
Raréfaction des terres cultivables (pression	Opposition entre autochtones et migrants	Disputes pour l'acquisition,
Démographique et foncière	Opposition entre autochtones (conflits intra et interfamiliaux)	l'appropriation et la conservation des terres disponibles

Application inappropriée de la loi sur le foncier rural	Litiges autochtones vs migrants	Contradiction sur la propriété foncière
Remise en cause des contrats par les autochtones et leurs héritiers	Conflits autochtones vs migrants	Refus et rejet des contrats passés par les générations précédentes
Vente multiple d'une même parcelle par les autochtones	Conflits entre autochtones et migrants Conflits migrants vs migrants	Revendication concurrente et disputes sur une ou plusieurs mêmes parcelles
Non-respect des limites parcelles par les migrants	Conflits autochtones-migrants et conflits entre migrants	Violation des bornes : Parcelle cédée /vendue
Occupations illicites de terres par certains migrants	Conflits entre autochtones et migrants	Installation sans accords préalables et abus de confiance
Ingérences des acteurs politiques dans la question foncière	Conflits intercommunautaires (autochtones Guéré vs migrants baoulé, Sénoufo)	Position partisane opposant les différentes communautés

La section suivante va relever les conséquences qui découlent des causes et des typologies des conflits épinglés ci-haut.

5.6.2 Les conséquences

5.6.2.1 Latence des conflits et détérioration des conflits : méfiance intercommunautaire et incertitude pour l'avenir

Cette sous-section expose les tensions latentes entre les communautés. Les conséquences des conflits laissent une marque d'amertume, de vigilance dans le quotidien des pulpations rurales. Cet intervenant décrit ici l'atmosphère de méfiance qui règne ;

La cohésion sociale a été mise à mal. Malgré les différentes sensibilisations, les populations ici restent réservées et en quelque sorte méfiantes les unes envers les autres, ce qui fait que nous aussi, on fait très attention au langage utilisé envers ces gens-là (Entrevue n°05).

Les blessures profondes laissées par les différents conflits qui minent la région du Cavally ont fait naître un sentiment de recroquevillement chez les autochtones. Les propos de cet enquêté mettent en lumière cette réalité ;

Vous savez, comme le dit un proverbe de chez nous : On peut montrer ses mains, jamais son cœur. Ce que chacun porte en lui reste souvent caché, surtout dans une région marquée par l'instabilité. Face à l'incertitude et aux blessures du passé, la prudence est devenue une règle de survie. C'est pourquoi les populations ici avancent avec circonspection, lucides mais déterminés (Entrevue n°02)

Les effets des conflits fonciers et intercommunautaires ont contribué à instaurer un climat d'inquiétude permanent chez les communautés. La fragilité de la situation est décrite par cette déclaration alarmante : « Les conflits sont, il faut le dire, comme une bombe à retardement et une petite allumette qui pourrait déclencher le feu à la moindre erreur pour la région et ailleurs dans le pays » (Entrevue n° 05).

5.6.2.2 Le ralentissement des projets de développement et retard de la région de la région du Cavally

Les conflits fonciers et intercommunautaires entravent l'évolution des localités où ils se déroulent, mais également hypothèquent l'émergence de la région du Cavally. Ces conséquences sont clairement exprimées dans les dires de cet interviewé : « Les conflits ont un impact négatif sur les populations et sur le développement de la localité (ralentissement et/ou blocage des projets de développement), tout ceci n'est pas dans l'intérêt des populations, elles-mêmes » (Entrevue n°01).

Les conflits font imposer un préalable, celui d'œuvrer à la paix par la sensibilisation des populations avant l'établissement de tout projet dans la région du Cavally. Dans un tel contexte, l'énergie devant être consacrée exclusivement aux stratégies de planification et de réalisation de ces projets est affectée aux conflits et à la clarification des droits sur les terres qui devraient servir de support auxdits projets. cet interviewé explique ;

Je peux vous dire que la question des conflits ici à Tai, comme partout même dans la région, est délicate au point que chaque projet a rencontré des difficultés de réalisation, à l'exemple des usines de bois. Pourtant, dans les autres régions comme au nord, au centre et au sud, le problème ne se pose pas comme ici (Entrevue n° 09).

Les conflits constituent un frein à la mise à jour des localités et de la région sur le développement économique, infrastructurel et social. L'impact à long terme des conflits sur le développement régional est indiqué par ce participant :

Partant du principe de la paix ou de la quiétude sociale étant le préalable à tout développement, nous pouvons affirmer aisément que les conflits fonciers fréquents ont eu un impact négatif sur le développement local et met en retard le département de Tai et la région du Cavally (Entrevue n°09).

Les conflits fonciers viennent enfoncer le clou au retard dont faisait l'objet de la région du Cavally en raison de l'instabilité de la région et sa proximité avec le Libéria en proie à des attaques perpétuelles. Pour ce participant,

Entre l'infiltration dans les forêts de Guiglo et le parc national de Tai, avec tous les désagréments que vous pouvez imaginer, la région du Cavally et le département de Tai figuraient parmi les parties du pays les plus en retard compte tenu de la répulsion au développement, déjà avec la voie qui donne accès à Tai non bitumée (Entrevue n°09).

5.6.3 Mécanismes de régulation

Les conflits fonciers suivent des mécanismes de règlement qui impliquent différentes instances et procédés pour trouver un dénouement. Dans le processus qui conduit à la régulation des conflits, s'opère une articulation entre ces instances impliquées. C'est tout cela que nous allons aborder dans les sections à venir.

5.6.3.1 Les instances impliquées : Autorités coutumières, administratives et judiciaires

Cette section met en exergue le rôle crucial des autorités traditionnelles, administratives et autres dans le foncier rural.

Pour ce qui est des autorités traditionnelles, un participant souligne leur fonction d'arbitre ; « Nous jouons en quelque sorte le rôle d'arbitre dans la gestion du foncier et le règlement des conflits fonciers. Notre responsabilité est de veiller à ce que tout aille bien entre les populations autour de la Terre dans la vérité et la clarté » (Entrevue n° 10).

Un autre participant dans son témoignage révèle la complexité de la responsabilité des autorités traditionnelles et la nécessité de la collaboration avec les personnes avisées.

« Le chef ne connaît pas forcément tout. Notre responsabilité est donc grande et nous faisons de notre mieux pour y arriver ; c'est pourquoi nous, en tant que chefferie, travaillons en étroite collaboration avec les sachants, les chefs de famille et les chefs de terre » (Entrevue n° 02).

Concernant les instances administratives, elles jouent un rôle crucial dans la gestion et le règlement des conflits fonciers et intercommunautaires. Ce rôle leur est conféré par l'État de Côte d'Ivoire qu'elles représentent directement auprès des populations urbaines et rurales à l'intérieur du pays. Cette lourde charge a pu faire dire à ce participant : « Notre part de responsabilité est grande » (Entrevue n° 01).

La responsabilité de gérer et régler les conflits appelle naturellement à des dispositions à prendre pour y parvenir. C'est ce qu'explique ce même participant :

Pour gérer convenablement les conflits, un comité a été mis en place. C'est le comité de règlement de litiges existant au sein de la sous-préfecture, présidé par le sous-préfet et avec pour membres des sachants en matière foncière, choisis dans chacun des cinq cantons de la sous-préfecture » (Entrevue n° 01).

Le principe de se réunir et de travailler en comité relève des dispositions de la réglementation conçue spécialement comme cadre législatif portant organisation et opérationnalisation des structures devant opérer dans la gestion et le règlement des conflits fonciers ruraux en Côte d'Ivoire.

Il convient de souligner que les autorités judiciaires ne sont saisies qu'en cas de gravité extrême, et même dans ces cas, les instances citées précédemment sont

avisées au préalable. Aussi, faut-il noter que ces instances ont des procédés utilisés pour résoudre les conflits

5.6.3.2 Procédés de résolution appliqués : Constatation, concertation et délibération

Selon les participants interrogés, bien introduits dans la résolution des conflits, la constatation est la méthode prioritairement mise à contribution pour s'imprégner des réalités des conflits soumis à leur niveau. Cette méthode vise dans un premier temps, à inviter les parties belligérantes à l'accalmie et à l'apaisement en cas d'événement conflictuel.

La constatation est utilisée tant par les instances coutumières que par les instances administratives. Selon les dires de ce participant : « Lorsque nous sommes saisis ou avons connaissance d'un conflit, nous nous rendons d'abord dans la localité concernée pour appeler toutes les parties à la retenue et au calme » (Entrevue n°09).

À la suite de la constatation, la concertation est la seconde méthode qui est adoptée dans l'optique de mettre en corrélation les allégations des parties opposées par le conflit. Cette phase met en confrontation directe les entités en conflit. Selon cet interviewé : « En cas de conflit, le comité convoque les parties pour les entendre. Il mène des enquêtes sur le terrain pour confronter les dires de chaque partie » (Entrevue n°01). Les dires de cet interviewé vont dans le même sens que ceux du précédent participant, affirmant à cet effet : « Quand survient un conflit, nous prenons

la peine d'entendre toutes les parties et prendre l'avis des personnes avisées en la matière » (Entrevue n°02).

Le fait d'entendre les différentes parties en conflit va dans le sens de trouver une issue favorable à ces parties opposées. Il n'est pas toujours évident de satisfaire l'attente des belligérants. C'est ce que nous indique un participant ici : « Le sous-préfet tient une rencontre de conciliation. Si au terme de cette rencontre les parties ne s'accordent pas, le préfet intervient » (Entrevue n° 09).

Après les deux procédés relevés ci-haut, intervient la délibération qui vise à trancher un litige donné. Généralement, dans le règlement des conflits, la délibération effectuée met plutôt sur une entente entre les protagonistes, sans toutefois manquer de situer les responsabilités des uns et des autres. Comme le signifie cet enquêté : « [...] par la suite, le sous-préfet entame une médiation pour trouver un consensus quand cela est nécessaire afin de permettre aux différentes parties de cohabiter dans la paix » (Entrevue n°01).

Les sections ci-dessus nous ont identifié les instances et les procédés utilisés pour résoudre les conflits. La section suivante va établir les liens entre les différentes instances.

5.6.3.3 Articulation entre les instances

Dans le règlement des litiges fonciers et intercommunautaires par les différentes instances mentionnées ci-haut, il existe une certaine articulation entre elles. Et cette

articulation repose essentiellement sur des actions de coordination et de collaboration hiérarchisées. Elle est aussi en fonction de certains paramètres tels que la nature, la proximité, la gravité et la croissance des conflits par rapport aux instances saisies pour chaque paramètre et circonstance.

De façon générale, les conflits partent pour leur résolution d'abord des instances coutumières et des chefferies villageoises, ensuite des instances administratives (sous-préfet et préfet), les comités de paix locaux, les ONG et les forces de sécurité si nécessaire et dans le cas extrême, les instances judiciaires.

Au niveau des instances coutumières et villageoises, les conflits qui éclatent à ce niveau suivent un cheminement particulier. Ils peuvent être portés devant les chefs de famille autochtones, les chefs de communauté, les chefs de village et les comités de litiges selon les origines des personnes impliquées, le cadre institutionnel dans lequel ils se produisent, la gravité, etc. C'est ce qui nous est clarifié par un participant : « Quand on veut régler les problèmes, on va chez le chef de famille, on peut aller chez le président des litiges du village, ou bien on va directement chez le chef du village quand c'est trop chaud » (Entrevue n°15).

Les conflits fonciers font appel à plusieurs instances dans leur mécanisme de régulation, à savoir, les autorités coutumières incarnées par les chefs de famille, les chefs de lignage, les chefs de villages, etc., les instances administratives dont les

sous-préfets et préfets, les instances judiciaires, de sécurité et les ONG de façon volontaire.

Rappelons que dans la pratique, il n'existe pas un protocole strictement appliqué aux règlements des conflits en raison du pluralisme institutionnel. Néanmoins, un principe semble soigneusement observé. Il consiste à faire en sorte que le conflit soit porté en premier recours devant l'instance où ils se sont déclenchés. En rappelle ce participant ; «t Nous veillons à ce que out conflit porté à notre niveau administratif soit au préalable examiné par les autorités coutumières » (Entrevue n°2).

5.7 Proposition de solutions par les participants

Face aux défis et réalités conflictuelles dressées contre les populations et personnes impliquées dans les conflits fonciers et intercommunautaires, ces personnes n'ont pas manqué d'émettre des souhaits et requêtes en vue d'une situation optimale de ces conflits. Ces propositions émanent d'abord des populations autochtones, des populations allochtones et allogènes, ensuite des ONG et enfin, des autorités de l'administration territoriale.

5.7.1 Les propositions formulées par les autochtones

Les autochtones, par leurs chefs et jeunes, ont émis des souhaits dans l'optique d'une meilleure gestion du foncier rural et des rapports intercommunautaires. Les chefs autochtones conscients de leur implication et de leur responsabilité dans le foncier rural, dans sa gestion et la résolution des conflits qui en ressortent, n'ont pas

manqué de faire des propositions de solutions qui sont centrées essentiellement sur le renforcement de leur capacité d'action et de celle de leurs collaborateurs avec des mesures d'accompagnement dans la gestion du foncier rural.

Ce participant indique :

L'État devra trouver un mécanisme fiable pour sécuriser le foncier rural en Côte d'Ivoire et chez nous ici. Il faut que les instances telles que le CVGFR soient outillées, équipées pour pouvoir travailler convenablement. On pourrait par exemple envisager de rémunérer ces personnes au sein des CVGFR (Entrevue n°02)

Dans la quête de s'imposer efficacement dans le foncier rural, un autre interviewé affirme : « Je profite de cette occasion pour demander aux autorités étatiques de donner plein pouvoir aux autorités coutumières dans la gestion du foncier. Il faut que notre autorité soit renforcée pour que nos décisions soient respectées » (Entrevue n° 10).

Quant aux jeunes autochtones, ils sont aussi préoccupés que les chefs autochtones par le foncier rural et tout son corolaire. Ils souhaiteraient des changements significatifs, implorant ainsi la véritable implication des cadres et élus locaux dans le foncier et le développement de la région du Cavally. Cet interviewé, à cet effet, appelle à leur engagement. « En ce qui concerne le vivre-ensemble, je souhaite que la cohésion sociale soit renforcée, que les cadres, les élus et les politiciens participent à ça » (Entrevue n° 03).

Il continue pour mentionner qu'en plus des conflits, le village de Mona a aussi des préoccupations sur lesquelles devraient se pencher les autorités compétentes.

« Sinon, le village a également des besoins ; on n'a pas de réseau téléphonique et internet stables ; c'est par endroits que le réseau passe normalement » (Entrevue n°03).

Ce participant de Para, lui, insiste sur le volet d'autonomisation de la jeunesse qu'il trouve crucial. Il dit en ce sens : « ... c'est de voir nos devanciers, nos élus et cadres afin qu'ils créent des activités génératrices de revenus pour que les jeunes puissent s'occuper sainement » (Entrevue n° 11).

5.7.2 Les solutions formulées par les migrants

À l'instar des autochtones, les migrants ont émis des souhaits. Les requêtes des chefs allochtones tournent autour de la nécessité d'un climat de paix et cohésion sociale renforcé d'une part, et des efforts à faire dans les transactions foncières pour clarifier les droits sur la propriété foncière d'autre part. C'est en cela que ce participant de Para invite au respect mutuel en affirmant : « Quand il y a des conflits, il n'y a pas de paix, donc pour éviter les conflits, il faut que chacun respecte l'autre. Ça va éviter les conflits entre les communautés, c'est ça » (Entretien n°06).

Son plaidoyer se poursuit et il explique comment le respect mutuel devrait être traduit et perpétué. Pour lui : « En fait, c'est simple ! Quand tu arrives chez quelqu'un, il faut le respecter et celui qui te reçoit également, doit te respecter. Si tout le monde prend son engagement, respecte ce qu'il dit, il n'y aura pas de problème » (Entrevue n° 06).

Les rapports sociaux entre communautés se dégradent en grande partie en raison des implicites et imperfections qui se dégagent des contrats de vente de terre et/ou des arrangements mal ficelés.

Pour moi, on doit faire des papiers reconnus devant les autorités parce que les arrangements-là ne sont plus bons entre les tuteurs Guéré et nous. On veut aussi que ceux qui règlent les problèmes de terre entre les communautés n'aient qu'à bien faire. Ils doivent être clairs sans prendre défense de quelqu'un et puis lui donner raison, or il n'a pas raison en vrai là (Entrevue n° 15).

Les jeunes allochtones sont comme tout le monde, soucieux de la paix et la cohésion sociale dans les localités qui les ont accueillis. Un jeune allochtone de Para appelle à la mobilisation de tous. « Pour le bien-être du village, il faudrait que tous ceux qui prennent part à la gestion et au règlement des conflits travaillent encore plus pour réduire au maximum les conflits, ce qui va vraiment renforcer la cohésion sociale » (Entrevue n°12).

Pour cet autre participant de Mona, il formule des requêtes à plusieurs niveaux incluant plusieurs paramètres :

D'abord, le renforcement des sensibilisations au niveau de la cohésion sociale; ensuite, je souhaite que les communautés allochtones et allogènes aient de plus en plus une étroite collaboration avec la chefferie du village. Enfin, je voudrais que les jeunes sans exception soient associés aux projets de développement (Entrevue n° 04).

Les allogènes ne restent pas en marge des tristes réalités des conflits fonciers et intercommunautaires. À leur tour, ils font des propositions aux gouvernants et aux communautés locales par le biais des chefs et des jeunes. La chefferie des Burkinabés

appelle à la transparence et à l'équité dans la résolution des conflits. Pour ce participant, il dit être intransigeant en la matière :

Ce que je voudrais dire, c'est que nous, les communautés burkinabè, on n'a pas de problèmes avec quelqu'un ici, mais, comme en toute chose, il y a des brebis galeuses. Quand certains de nos frères déraillent, moi, en tout cas, je suis là pour ça. On me connaît pour ça. Je ne passe pas par quatre chemins pour dire la vérité à qui de droit » (Entrevue n° 16).

En outre, ce participant fait un plaidoyer et attire l'attention de l'État de Côte d'Ivoire sur la nécessité de déclasser une partie de la forêt du parc de Tai pour répondre aux besoins en ressources des populations rurales. Comme il le signifie si bien lui-même : « Ce que veulent les communautés aujourd'hui, c'est la terre qu'il n'y a plus malheureusement. La seule qu'il y a au parc, le gouvernement a mis la main dessus, donc s'il pouvait trouver d'autres côtés pour les populations, ce serait bien » (Entrevue n° 16).

5.7.3 Les solutions proposées par les autorités administratives

Il ressort des propos des autorités administratives territoriales de Guiglo et de Tai interviewées, plusieurs solutions proposées. Les solutions souhaitées ici tournent autour d'un point focal, à savoir l'implication permanente et poussée des cadres de Guiglo et de la région dans le règlement et la gestion des conflits. Ces propos sont traduits dans cet extrait d'entrevue :

J'ai une recommandation et qui est la plus importante pour moi. C'est l'implication des cadres des villages de la sous-préfecture de Guiglo, où qu'ils soient (à l'intérieur du pays ou à l'extérieur), se joignent aux

autorités administratives que nous sommes pour trouver des solutions durables lorsqu'un conflit surgit, au lieu de les envenimer » (Entrevue n° 01).

A Tai, plusieurs points ont été émis vis-à-vis de l'État de Côte d'Ivoire en guise de pistes de solutions présentées dans l'extrait d'entrevue ci-dessous :

Renforcer les connaissances des autorités administratives et coutumières sur la gestion des conflits fonciers, Intensifier les sensibilisations sur la loi foncière de la part de l'AFOR qui est la structure de tutelle du domaine du foncier rural, Adapter entièrement la loi foncière au contexte ivoirien en redéfinissant clairement les conditions d'occupation du domaine foncier rural par les personnes autres que les propriétaires coutumiers, Réduire les coûts des actes de propriété tels que l'arrêté de concession définitive pour le foncier urbain, le titre et certificat fonciers pour le foncier rural (Entrevue n°08)

5.7.4 Les solutions émises par les ONG

Les représentants d'ONG à l'instar des autres parties impliquées dans les conflits fonciers intercommunautaires, n'ont pas manqué à leur tour d'mettre des vœux qui s'articulent autour de quelques points : D'abord, l'aide à l'obtention des documents administratifs liés à la propriété et à l'acquisition foncières ; « Notre souhait, c'est que les cadres et les élus aident les populations à obtenir les documents administratifs en bonne et due forme pour sécuriser leurs propriétés » (Entrevue n°08).

Ensuite, la sensibilisation des populations locales à s'intéresser aux efforts des ONG nationales ;

Ce qui me vient tout de suite à l'idée, c'est que Guiglo et la région du Cavally ont souffert vraiment des affres de la crise et des guerres précédentes de 2002, alors que, quand les ONG nationales, aussi jeunes

soient-elles, viennent pour sensibiliser les populations, on souhaiterait que ces populations s'intéressent véritablement (Entrevue n°05).

Puis, l'égalité des opportunités entre ONG nationales et internationales ;

On a l'impression que c'est le gain uniquement qui importe aux gens. Ils accordent plus d'intérêt aux ONG internationales qui peut-être leur donnent de l'argent, je n'en suis pas sûre, au détriment de nos efforts. Pourtant, ils gagneraient à mettre aux mêmes pieds d'égalité toute structure éprouvant le désir de les aider de quelque manière que ce soit (Entrevue n° 05).

Enfin, la nécessité de la gestion foncière et de la solidarité locale ; « Il faudrait que les autochtones, comme je l'ai dit, arrêtent de vendre la terre aux premiers venus mais qu'ils s'entraident de plus en plus » (Entrevue n°05).

Ce chapitre a été le lieu de présenter les différents résultats de la recherche, alliant principalement les zones et populations de l'étude, les processus migratoires, l'accueil et l'intégration des migrants, l'accès à la terre, la participation au développement local et les conflits fonciers et la fracture sociale.

CHAPITRE 6

SYNTHÈSE ET DISCUSSION DES RÉSULTATS

Ce dernier chapitre de notre travail sera consacré à la synthèse et à la discussion des résultats obtenus dans le chapitre précédent conformément aux questions de recherche que nous allons rappeler dans les lignes qui suivent.

6.1 Synthèse des résultats à la lumière des questions de recherche de l'étude

Cette section consistera à faire le récapitulatif des principaux résultats présentés dans le chapitre 5 conformément aux questions recherche liées à notre étude. Rappelons que les questions de recherche sont les suivantes : Qu'est-ce qui a concouru au déplacement des migrants vers l'ouest de la Côte d'Ivoire et la région du Cavally ? Comment ces migrants ont-ils été accueillis et ont-ils eu accès à la terre ? Comment les rapports sociaux autour de la terre se sont transformés en conflits récurrents ?

6.1.1 Les motifs du déplacement des migrants vers l'ouest de la Côte d'ivoire et la région du Cavally

Concernant les mobiles qui ont incité les migrants à affluer vers l'ouest et la région du Cavally, ils sont essentiellement d'ordre économique et substantiel. En effet, les entrevues ont montré que les participants ont immigré à la quête de

meilleures conditions de vie et le désir d'accéder aux terres agricoles fertiles dont dispose la région, en déphasage avec les réalités environnementales et écologiques de leurs régions et pays d'origine, notamment le nord ivoirien et le Burkina Faso.

Pour preuve, le plan stratégique de développement 2012-2021), nous fait savoir que la région du Cavally regorge des terres et de potentialités appropriées qui font de la région « une grande productrice de riz pour les cultures vivrières, de l'hévéa qui constitue la tête de liste des cultures de rente avec 51%, le cacao en deuxième position avec 45% et le café en dernière position avec 4% » (Plan stratégique de développement cité par Yao, Yao, 2020, p.16).

6.1.2 L'accueil des migrants et leur accès à la terre

Pour ce qui est de l'accueil des migrants, le constat est que ces migrants ont bénéficié de bonnes conditions d'accueil. Ce bon accueil est traduit par le tutorat qui apparaît comme le facteur essentiellement structurant des relations interpersonnelles entre migrants et tuteurs autochtones Guéré. Le tutorat est également le fondement des arrangements et contrats autour de la terre entre les communautés rurales du pays avec ses avantages et inconvénients évoqués plus haut et dont ont traité bon nombre d'études en l'occurrence Koné et al. (2005) ; Gaouli Bi Anicet (2012), etc.

Quant à l'accès à la terre par les migrants dans la région du Cavally et les localités étudiées, il s'est opéré par diverses méthodes. Certains migrants ont accédé à la terre de façon indirecte par le biais ou l'entremise de leurs parents ou connaissances qui étaient déjà sur place. D'autres sous le tutorat ont bénéficié gracieusement de dons de terre de la part des autochtones. D'autres encore ont eu accès à la terre par l'achat/vente et le planter-partager.

6.1.3 L'étiologie des rapports sociaux autour de la terre vers des conflits récurrents

De ce qui a trait à la transformation des relations entre autochtones, et migrants autour de la terre, on a pu noter également que divers éléments étaient explicatifs de ce fait. D'abord, pour ce qui est des causes des conflits, les entrevues ont montré les facteurs principaux qui portent sur la raréfaction des terres cultivables, la pression démographique et foncière et l'application inappropriée de la loi sur le foncier rural

Il est ressorti de l'étude les facteurs secondaires des conflits tels que la remise en cause des transactions foncières, la vente de terres à plusieurs personnes de la part des autochtones, le franchissement des limites incluses dans les contrats et l'occupation illégale des terres concernant les migrants et l'immixtion des politiques dans la question foncière. Par ailleurs, on a pu retenir que les conflits fonciers sont de typologies variées, allant des autochtones entre eux (conflits intrafamiliaux et

interfamiliaux), entre eux et les migrants et entre les migrants, avec des conséquences.

Les conséquences se répercutent sur les populations rurales avec leur amplification, hypothèquent la cohésion sociale dans l'avenir. Sur le développement territorial, les conflits contribuent au retentissement des projets de développement, mettent en retard les localités et la région du Cavally.

6.2 Discussion

6.2.1 De l'hospitalité tutorale à la fracture : dynamiques territoriales et tensions autour de l'immigration et de l'accès à la terre

Les résultats de l'étude ont montré clairement que les migrations vers la région du Cavally et les zones enquêtées sont suscitées par la recherche de meilleures conditions de vie au travers des terres agricoles. Cette idée rejoint les analyses de Chauveau (2010) et Colin (2010) pour qui la disponibilité des terres agricoles des zones forestières de l'ouest et du sud-ouest est essentiellement le facteur attractif des migrants.

À cette logique s'ajoute la rentabilité des produits tels que le cacao et le café cultivés dans la région, en décalage avec l'anacarde pratiquée dans les régions du centre et du nord de la Côte d'Ivoire et au Burkina Faso. En Côte d'Ivoire, par exemple, le coût de l'anacarde est largement inférieur à celui du cacao. Pour preuve, le prix du kilogramme de la noix de cajou a été fixé pour «la campagne 2024, à 275 FCFA » face au café et au cacao dont « le prix bord champ minimum garanti a été

fixé respectivement à 1500 FCFA et à 1800 FCFA le kilogramme » pour la campagne de commercialisation 2024-2025 selon le gouvernement de Côte d'Ivoire.

Aussi, faudrait-il notifier l'hospitalité et le besoin de mains-d'œuvre conjugués sous le tutorat qui structure et facilite les relations entre tuteurs autochtones et migrants. Ainsi, pour Chauveau (2000) et Lavigne (2003), si le tutorat permet l'intégration initiale des migrants, il n'en demeure pas moins ambigu. Cette ambiguïté transparaît lorsque surviennent l'insécurité foncière et les clivages politico-ethniques. Celle-ci remet en question l'intégration économique et sociale des migrants acquise grâce aux activités agricoles très souvent par des arrangements fonciers coutumiers fragiles (Yao , 2012).

À propos, Chauveau (2018) mentionne que la question des transferts fonciers néo-coutumiers entre migrants et autochtones relève d'une complexité sociologique qui trouve son paroxysme dans les crises politiques récentes qui ont ébranlé le pays.

Pour Chauveau (2018), si les tensions découlent des transferts fonciers, c'est en grande partie à cause des pratiques locales ancrées telles que « le tutorat et l'autochtonie » qui résistent aux tentatives de modernisation de ces transferts fonciers. Dans un tel contexte, où, dit-il, la loi de 1998 sur le foncier rural vise la formalisation systématique des droits fonciers, complexifie les transactions et transferts de droits fonciers avec des contradictions, dès lors que les autochtones trouvent au travers de cette loi une opportunité de reconquérir des droits sur les terres

cédées aux migrants, d'un côté, et, de l'autre, les migrants, eux, ambitionnent de sécuriser leurs droits de propriété.

Toujours selon Chauveau (2018), à l'ouest par exemple où la politique coloniale, postcoloniale et agraire ont contribué à intensifier les flux migratoires en interne et à l'externe mais également où les crises militaro-politiques ont beaucoup sévi, les rapports conflictuels autour de la terre apparaissent virulents en ce qu'en pareilles circonstances, les migrants aux yeux des autochtones, deviennent indésirables, envahissants et accusés de ne pas respecter les obligations sociales découlant des accords fonciers coutumiers, voire même chassés des terres (Chauveau, 2018, pp. 351-352).

En outre, face à l'ambivalence et à l'équivoque autour du tutorat et des arrangements fonciers coutumiers, les pratiques foncières avec les modes d'accès à la terre vont subir une évolution. Elles passent ainsi du don gratuit de terre, à la vente et au planter | partager.

Évoquant le don gratuit de terres à travers le tutorat, Colin et Ruf (2011) font état de ce que cette pratique avait lieu entre migrants et autochtones avant 1970 en raison de la disponibilité des terres, des besoins de main-d'œuvre tant sur le plan national que dans les régions de la Côte d'Ivoire, surtout pour la culture du café et du

cacao (pp. 169-170). Selon les mêmes auteurs, à partir de 1970, le système de don gratuit de terre va disparaître pour faire place à des pratiques de plus en plus monétarisées (transactions foncières et développement de la vente de terres informelles). À cela s'ajoutent les flux migratoires croissants vers le sud-ouest du pays, par exemple (Colin et Ruf, 2011, pp. 170-171).

Les mêmes auteurs poursuivent en expliquant que, compte tenu des conflits fonciers émergeant des transactions foncières des ventes informelles, les autochtones dans les zones forestières ont entrepris de l'innovation institutionnelle à travers de nouvelles pratiques d'échanges autour de la terre telles, par exemple, le contrat (planter-partager) dans les années 1980 et qui a pris de l'ampleur depuis 2000 (Colin et Ruf, 2011, p. 170) .

En innovant dans ce sens, Colin et Ruf (2011) mentionnent que les autochtones viseraient à éviter les conflits liés aux ventes et à la propriété foncière, d'où les trois principales formes qui sous-tendent le contrat planter-partager : « partage de la plantation et de la terre, partage uniquement de la plantation et partage de la récolte sans transfert de la propriété » (pp. 170-171).

Pour Ruf (2011), en dépit de son caractère innovateur dans l'évolution des rapports autochtones-migrants, et susceptible de freiner les conflits fonciers, le

planter-partager à l’instar des ventes de terres, laisse transparaître des déficiences comme les ambiguïtés dans les durées des contrats mentionnés un peu plus haut (pp. 184-185)

6.2.2 Des conflits sociologiquement influencés par des clivages intercommunautaires et politiques

Comme nous l’avons vu précédemment dans le chapitre des résultats, les conflits opposent plusieurs communautés, d’où une typologie de conflits variée qui traduit une polarisation identitaire et communautaire très forte. Les conflits fonciers entre autochtones, par exemple, sont tout comme les autres types de conflits importants et enregistrent diverses facettes dans la quasi-totalité des régions de la Côte d’Ivoire avec le phénomène des migrations fréquentes.

À l’ouest et au centre-ouest, par exemple, ils se caractérisent d’une part par la remise en cause des autorités familiales et coutumières sur les terres cédées initialement aux migrants par leurs parents de la part des jeunes autochtones, la contestation des ventes frauduleuses et illicites de terres familiales par les chefs, et les revendications d’autorité sur la gestion des terres familiales, voire villageoises (Fallé, 2018) et (Montaz, 2020).

D’autre part, les jeunes au sein des familles et lignages autochtones au sud-est chez les Agni s’opposent aux règles coutumières de gestion du foncier et de succession reposant sur le système matrilineaire (l’héritage terre devant, par principe,

revenir au neveu d'un éventuel défunt propriétaire de terre au détriment des descendants directs) en imposant la succession directe de père à enfants (Coulibaly, 2015).

Aussi, chez les Ébrié au sud de la Côte d'Ivoire, les jeunes portent des revendications sur l'inclusion et la transparence dans la gestion des terres familiales, l'accès équitable, la redistribution des revenus des ventes de terres familiales à tous les ayants droit, le partage des informations sans discrimination, sur le patrimoine terrestre par les chefs de famille au profit des ayants droit (Dagbé et Kroubo, 2023).

Cependant, ces conflits n'étant pas que fonciers, ils relèvent d'une part, d'un système de représentation et de légitimité, et d'autre part, de compétition et de ressentiments collectifs. La preuve en est que, que ce soit à Guiglo ou à Tai, les contestations autour des concessions foncières effectuées par les autochtones sont fréquentes. Par ailleurs, les autochtones dans les zones étudiées ont le sentiment d'être défavorisés au profit des allochtones et des non-nationaux qui ont investi les terres et les forêts classées avec une probable complicité de l'État muet ou absent très souvent face à ces dérives (Adjé, 2020).

En plus, la politisation des conflits par la récupération et l'exploitation de la frustration d'une frange de la population autochtone par les cadres et autorité de la région enveniment la situation et rend difficile la stabilité. Cette instabilité est renforcée par le rôle controversé de l'État ivoirien qui a imposé les comités villageois de gestion foncière rurale et l'office ivoirien des parcs et réserves aux autorités et

populations locales. Ces structures en perte de légitimité contribuent à maintenir la discorde entre les populations par la manipulation et les partis pris (Adjé, 2020).

Dans un tel contexte, la gestion participative à la consolidation de la cohésion et du vivre-ensemble s'avère illusoire, étant donné que les conflits demeurent latents et rebondissants. Dans une étude réalisée dans la région, à Mona plus précisément, « les conflits fréquents sont estimés à 64 % et à 18 % très fréquents par les habitants » (Mafou et al., 2024, p. 222).

6.2.3 Un développement territorial hypothéqué face aux défis environnementaux causés par la pression agricole et aux enjeux de cohésion sociale

L'étude effectuée a pu, comme nous l'avons précédemment vu, déceler parmi les causes des conflits fonciers la raréfaction des terres agricoles. Même si l'on n'a pu déterminer les chiffres exacts, la situation de la région en témoigne fortement. En effet, il est rapporté que « entre 1960 et 2018, 80 % de la couverture forestière de la région a été perdue au profit de l'expansion des cultures du cacao et de l'hévéa » (IDH, 2022). En outre, dans une région où « 70 % de la population active est rattachée au secteur agricole », base de l'économie de la région, est exposée à la vulnérabilité due aux fluctuations des prix des produits agricoles, aux aléas climatiques, à la dégradation de la biodiversité, etc.

Les effets du changement climatique ajoutés à l'infiltration et à la déstructuration des aires protégées comme la forêt du «Goin-Débé», le parc national de Taï et la réserve naturelle de Cavally ont livré la région à des défis permanents. Par exemple, les aires protégées sont victimes de l'orpaillage clandestin, du braconnage et de l'exploitation illégale qui entravent la conservation de ces aires protégées (Komona, 2014).

En outre, comme il en est ressorti des résultats, les conflits fonciers et intercommunautaires entraînent des conséquences tant sur le développement de la région que sur les populations locales. Ces conflits ont plongé la région du Cavally dans une situation compromettante où le développement territorial est partagé entre sécurité foncière, droits d'usage et de propriété limités et investissements agricoles freinés (Human Rights Watch, 2013). Par ailleurs, la fracture sociale persistante entre autochtones et migrants alimentée par les tensions foncières et identitaires, conduit à la dégradation de l'attractivité de la région par l'hésitation de certains acteurs privés à s'investir véritablement (IDMC, 2009).

Au regard des conséquences interpellatrices des conflits, des préalables s'imposent pour la stabilité et le développement solide et durable de la région.

6.2.4 Vers une gouvernance territoriale inclusivement harmonieuse dans le foncier

L'ensemble des résultats de la recherche renvoie à un postulat de fortes potentialités mais également de tensions observées dans la région du Cavally, y

compris les zones étudiées. Ces tensions laissent entrevoir, parmi tant d'autres facteurs, une déficience cruciale de gouvernance territoriale, plus particulièrement dans le domaine de la gestion foncière rurale.

Le pluralisme institutionnel qui mine ce secteur apparaît comme une source d'inefficacité dans la résolution des conflits et la sécurisation des terres. Pour Soro (2009) , en raison de ce pluralisme, les acteurs et plaignants dans les conflits sont souvent tentés de s'orienter vers les instances réglementaires qui leur semblent crédibles ou favorables, empêchant ainsi, une nette visibilité et transparence dans les résolutions des litiges.

Par conséquent, certaines institutions sont en perte et à la recherche de légitimité. Tel le cas des comités villageois de gestion foncière rurale (CVGFR) qui, bien que créés dans un cadre légal de la loi de 1998 sur le foncier rural, rencontrent l'opposition et la résistance, par exemple, de certaines chefferies villageoises et d'autres instances traditionnelles. Celles-ci se considèrent dépouillées du pouvoir local, de l'influence et voilées dans leur rôle de la gestion des questions foncières et des conflits qui en découlent (Mlan et al., 2017).

Pourtant, la gouvernance territoriale appelle à un ensemble de facteurs, notamment la concertation, la collaboration et le partenariat entre acteurs et

institutions. Dans ce cas, le foncier rural, tant par sa gestion que par la résolution des conflits qui en découlent, devrait être inscrit non pas comme une simple ressource, mais surtout comme une dynamique collective. Et cette dynamique devrait dépasser le cadre de «contrôle et de concurrence institutionnels» pour diffuser transparence, légitimité et inclusion citoyenne comme le préconisent Moine et Sorita (2015).

Cela passe également par des politiques et principes bien définis dans la sécurisation des droits fonciers, dans une coordination harmonieuse des acteurs et institutions qui puissent inspirer la confiance, l'implication réelle des acteurs locaux. Le tout, dans un rapport de synergie des autorités tant coutumières, administratives, qu'associatives et communautaires (Guey, 2023).

6.2.5 L'utilité du développement territorial pour mieux appréhender la problématique à l'étude

Rappelons que le cadre théorique mobilisé pour la présente étude est le développement territorial. De façon résumée, le développement territorial met en évidence la co-construction d'un territoire par les différents acteurs. Et comme tel, il fait appel à la participation plurielle et prend en considération plusieurs visions, notamment la vision de gouvernance, humaine, socioculturelle, etc. (Legouté, 2001).

L'étude menée a montré que plusieurs acteurs avec leurs logiques sont impliqués dans la problématique des conflits fonciers. D'ailleurs, la plupart des

études réalisées sur cette problématique ne se réduisent qu'à opposer ces acteurs entre eux, d'où une vision stagnante et statique comme nous l'avons signifié un peu plus haut.

Mais en s'inspirant de Mormont (2006), sur les rapports entre conflits ruraux et territorialisation, notre étude va au-delà de cette opposition. Dans cette perspective, notre étude entend transcender les conceptions réductrices des conflits comme de simples rivalités d'usage. Nous les considérons en effet comme des conflits de cadrage (la manière dont est posé un problème et ce que l'on y prend en compte) illustrés par des dynamiques de vision du territoire, de légitimité d'usage et d'appartenances diffuses et partagées.

Ainsi, comme nous avons pu le percevoir dans les secteurs soumis à l'étude, les causes des conflits ne tiennent pas qu'à la rareté des terres, mais à plusieurs autres facteurs comme les représentations du territoire par les acteurs ruraux. Ainsi donc, alors que les autochtones estiment le territoire en tant que patrimoine culturel ancestral, une identité mémorielle, les migrants, quant à eux, l'estiment comme une ressource productive, affectée uniquement à l'exploitation agricole dont ils peuvent tirer profit et accéder à la propriété foncière éventuellement (Toukpo et al. 2025).

Dès lors, on peut remarquer que l'enjeu ici n'est pas l'accès à la terre mais surtout la définition même du territoire qui prend les connotations de territoire légitime, d'un usage acceptable ou encore d'un acteur crédible, faisant ainsi de la terre un objet multiple (Mormont, 2006). Cette multiplicité accordée à la terre est

également adjointe d'interprétations et de significations variées selon les normes, les savoirs et les identités mobilisées dans la région du Cavally par les différents acteurs.

De ce qui précède, l'on avait pu noter que plusieurs interventions étaient observées dans la gestion des conflits fonciers. D'une part, les communautés villageoises, en l'occurrence les autochtones, les allochtones et les non-nationaux, et d'autre part, l'état ivoirien, représenté par les autorités administratives et territoriales aux côtés desquelles les ONG travaillent. Et avec pour chaque entité des mécanismes institutionnels appliqués, les mécanismes de l'État peuvent, à l'exemple de la loi du foncier rural de 1998, exclure soit les migrants, soit les autochtones (Chauveau et Bobo, 2003 ; Babo, 2010). Ce qui peut aboutir à ce que Mormont (2006) a appelé «débordement» (des péripéties qui surviennent et bouleversent l'ordre préétabli) qui outrepassé ou affaiblit les cadres institutionnels locaux et fait valoir la confrontation de cadres compétiteurs (pluralisme institutionnel) emprunt à des normes de légitimité imposées par chaque cadre institutionnel .

Naturellement, dans une telle perspective, les conflits fonciers sont perçus comme des processus dynamiques de recomposition territoriale intimement liée aux luttes pour l'usage légitime de l'espace et constituent une composante normale de l'existence des territoires (Mormont, 2006) . Leur caractère dynamique peut s'expliquer par le fait que ces conflits ne constituent pas mordicus une entrave à la construction du territoire, mais permettent de définir et de redéfinir les règles de gestion et de réinventer les identités collectives. C'est donc dans une synergie

d'acteurs, autochtones, migrants, État et ONG avec de nouveaux compromis et enjeux recadrés que pourrait redéployer un territoire façonné.

De ce fait, de nouvelles approches comme les leviers du développement territorial devraient être considérées contrairement à l'approche centrée uniquement sur les luttes pour accéder à la terre. Ces nouvelles approches pourraient s'articuler autour de la gouvernance des ressources, de la place des migrants dans la société ivoirienne et dans la région du Cavally et des modalités d'intégration, autant que le développement territorial se nourrit d'un «double ancrage local et d'ouverture externe» (Torre, 2018).

Enfin, les conflits fonciers dans la région du Cavally, appliqués au développement territorial comme cadre théorique pour la présente étude et aiguisés à l'approche de Mormont (2006), permettent de saisir ces conflits au-delà des angles socio-ethniques et économiques. Ces conflits apparaissent ici comme des facteurs d'authenticité territoriale où se conjuguent innovation sociale, négociation et renégociation, disputes et agencement, c'est-à-dire l'interaction entre des acteurs, des objets, des savoirs sur un espace donné.

Le développement territorial n'a tout son sens qu'au travers des conflits sur le territoire régional du Cavally en le modelant au quotidien. Que ce soit les conflits ou l'immigration, ils ne peuvent dès lors être appréhendés seulement comme des éléments de fragilisation, de déstructuration ou de déstabilisation, mais tout aussi comme des facteurs de recomposition, de reconfiguration territoriale ou de

restructuration de l'arène villageoise et de la gestion foncière dans l'ouest et la région du Cavally (Chauveau et Bobo,2003).

Le dernier chapitre vient de faire la synthèse des principaux résultats de la recherche et la discussion de ces résultats. Il ouvre le débat sur l'appréhension et le traitement de la problématique de l'immigration et des conflits fonciers en Côte d'ivoire et à l'ouest notamment.

CONCLUSION

L'étude effectuée et qui arrive à son terme, a porté sur le thème suivant : « Immigration et conflits fonciers dans l'ouest de la Côte d'Ivoire de 1960 à nos jours : le cas de la région du Cavally ». Elle a tenté d'explorer les dynamiques migratoires et foncières dans la région du Cavally empreinte d'une forte problématique de diversité communautaire.

À partir d'une double démarche sociohistorique et empirique avec des investigations de terrain respectivement à Guiglo, Mona, Tai et Para, ce travail a pu analyser et exposer les processus et trajectoires migratoires, les tensions autour de la terre et de son accès ainsi que leurs impacts tant sur la cohésion sociale que sur le développement du territoire régional du Cavally.

Avant d'en arriver aux principaux résultats, la présente étude s'est inspirée d'une problématique de recherche au travers de laquelle l'on a contextualisé les conflits fonciers et intercommunautaires en Côte d'Ivoire en les inscrivant dans un cadre géographique général présentant la Côte d'Ivoire, l'ouest ivoirien et la région du Cavally et dans un cadre chronologique de 1960 à aujourd'hui avec quatre grandes phases ou périodes.

Par ailleurs, les conflits fonciers et intercommunautaires se posaient avec acuité depuis bien longtemps. Elles ont pour cela suscité des intérêts sociaux et scientifiques. La revue de la littérature a montré, pour sa part, que les conflits établissent des liens de causalité entre les politiques migratoires internes et

extérieures du pays et les tensions qui en ressortent. En outre, les politiques de formalisation des droits fonciers avec les programmes entrepris ont enregistré des échecs plutôt que prévu.

Par la suite, en inscrivant le sujet dans le cadre théorique du développement territorial, ce cadre nous a permis de comprendre comment les politiques coloniales et postcoloniales d'aménagement du territoire ivoirien ont façonné le pays avec le passage initialement des politiques centralisées de l'État à celles décentralisées qui peinent jusque-là à conférer la pleine autonomie³ aux régions, aux collectivités territoriales et acteurs locaux malgré les ambitions de l'Etat affichées depuis les années 1990 (Soumahoro, 2015).

Quant au cadre conceptuel, il a défini trois concepts clés en l'occurrence l'immigration, l'accès à la terre et les conflits fonciers. Ce triptyque nous a permis d'analyser les enjeux liés à la pression démographique et foncière, aux questions identitaires et coutumières aigues qui font émerger et intensifier les tensions foncières et de dénoter des défaillances au niveau de la gouvernance foncière.

Les principaux résultats de la recherche effectuée ont montré trois éléments essentiels qui portent premièrement sur les dynamiques migratoires et les modes d'intégration des migrants dans la région du Cavally et les localités de Guiglo, Mona, Tai et Para. L'étude a révélé ici que les flux migratoires vers la région, qu'ils soient

³ La décentralisation se trouve en ballottage entre absence de moyens financiers réels, inefficacité administrative et instrumentalisation des institutions locales. Pourtant, la décentralisation est tenue de renforcer la gouvernance locale, encourager et motiver la participation citoyenne (Soumahoro,2015 ; Touré,2016). L'inverse selon notre étude, observé dans la région du Cavally a conduit à un déficit structurel, a amplifié les conflits fonciers, a affaibli la cohésion sociale et retardé la construction d'un territoire inclusif et résilient.

internes ou externes à la Côte d'ivoire, ont été inspirés par les nombreuses potentialités en ressources naturelles et agricoles de la région. Ces flux migratoires depuis 1960 ont été accueillis par le tutorat des autochtones sous lequel étaient cédées des terres autour de valeurs de réciprocité, de solidarité et de reconnaissance sociale. Ces valeurs ont perdu leur place dans les rapports sociaux et communautaires avec l'évolution de la société ivoirienne et les défis socioéconomiques et politiques grandissants (Tano, 2012).

Deuxièmement, l'étude a mis en lumière les causes des conflits fonciers, leur typologie et leurs conséquences. Il en est ressorti que les conflits fonciers sont l'apanage de facteurs historiques, juridiques et socio-économiques rendus plus complexes avec la raréfaction des terres cultivables et l'introduction de la loi de 1998 sur le foncier rural qui ont conduit à la dégradation vertigineuse des relations communautaires et à la rupture sociale avec son caractère excursionniste des non-nationaux de la propriété foncière.

A cela se sont ajoutées les crises militaro-politiques de 2002-2011 qui ont enfoncé le clou à la question foncière en réveillant les anciens conflits, en créant de nouveaux avec tout le corolaire de remise en cause de transactions et contrats fonciers, d'occupation illégale de terres, de violences et d'infiltration de forêts et aires protégées. Ces différentes causes ont rendu vulnérables les terres rurales et ont fragilisé les relations sociales avec des conflits aux typologies variées qui opposent les autochtones entre eux, entre eux et les migrants et entre les migrants eux-mêmes.

Troisièmement, les résultats ont porté sur les conséquences des conflits fonciers et les perspectives de solutions proposées par les différents enquêtés. En effet, les conflits fonciers ont impacté la région par leur persistance en détériorant le tissu social et le développement économique local. En plus, ces conflits ont porté un coup de frein aux investissements agricoles et à la précarisation des communautés rurales.

Quatrièmement, les réponses apportées par les autorités coutumières et administratives qui en sont les principales instances, portent sur la médiation privilégiée qui n'est toujours pas bien perçue comme équitable et transparente.

In fine, nonobstant cela, des pistes de solutions ont été proposées par les participants et concernent principalement la reconnaissance des droits des migrants sur les terres qu'ils ont acquises et mises en valeur depuis plusieurs années, l'appel au renforcement d'une gestion concertée entre les autorités coutumières et administratives, avec plus de sensibilisation et de clarification autour des terres et des droits fonciers qui les entourent, avec plus de clarté institutionnelle et juridique.

Les principales contributions de l'étude

En outre, au regard de ce qui précède, l'étude présentée, apporte une contribution notable à la compréhension des conflits fonciers en Côte d'Ivoire. Elle s'est prêtée à montrer au final que la garantie de la sécurité foncière ne saurait provenir que des réformes législatives du strict point de vue du droit moderne par l'État ivoirien, d'où la nécessité de recourir aux réalités foncières locales, auxquelles devraient être adaptées les politiques publiques, et ce, par un dialogue inclusif et

continu pour une paix sociale, une recomposition territoriale et un développement régional harmonieux et durable.

Les limites de l'étude

Ainsi, ficelé, notre mémoire n'a aucune prétention d'avoir abordé tous les aspects du thème traité, reconnaissant également que ce travail présente un certain nombre d'insuffisances qui se situent à plusieurs niveaux :

Premièrement, la recherche avait un déficit concernant l'échantillonnage qui est limité. La recherche avait prévu des enquêtes auprès de dix-huit participants, y compris des institutions, mais deux ont désisté après maintes tractations quant à leur participation ou non. Des courriers rédigés et envoyés plusieurs fois sans suite concrète, avec tantôt une lueur d'espoir qu'il nous a été donné de constater, tantôt avec des dates prévues pour un entretien, mais finalement tout cela s'est soldé par un échec avec un refus. Cet échec a dû entraîner un double impact à la présente recherche relatif au retard accusé dans la transcription, le traitement et l'analyse des données.

Deuxièmement, les données empiriques recueillies ne sont pas correctement situées dans le cadre chronologique assigné à notre étude qui s'étend de 1960 à nos jours. Les participants ont utilisé des approximations et estimations temporelles qui pourraient porter à discussion et nous ont contraint à nous référer à des données théoriques sur certains événements tels, la crise de 2002, la crise postélectorale, l'émergence des contrats de travail, etc.

Troisièmement, c'est que nous avons été confrontés à un manque d'écrits significatifs sur une zone (Para) dont les informations sont en grande partie tirées de données de l'enquête aux fins de présentation de ladite localité.

Quatrièmement, les conflits dans la région du Cavally ou du moins dans les zones enquêtées auraient pu être cartographiés, répertoriés et dénombrés pour en montrer le caractère persistant et récurrent, mais les participants n'ont pas été en mesure de nous fournir ces données.

Les perspectives de recherches

Enfin, le présent mémoire ouvre plusieurs perspectives de recherche qui mériteraient d'être explorées avec une réflexion plus approfondie, par exemple sur l'évolution détaillée et cartographiée des conflits fonciers dans la région. Aussi, faudrait-il faire le suivi et l'évaluation des programmes de sécurisation foncière entamés récemment en 2024 à Guiglo, ce qui permettrait d'avoir une vue large et complète sur la situation foncière de la région du Cavally. Par ailleurs, une approche comparative avec d'autres régions de la Côte d'Ivoire, voire d'autres pays de la sous-région ouest-africaine ou au-delà contribuerait à mieux cerner les dynamiques foncières dans les contextes de conflits politiques et d'enjeux climatiques du moment.

BIBLIOGRAPHIE

- Adjé, N. P. (2020). Conflits communautaires liés à l'exploitation du patrimoine forestier de l'État: l'exemple de la forêt de Goin-débé dans le département de Guiglo. *European Scientific Journal, ESJ*, 16(32), 102-123. <https://doi.org/https://doi.org/10.19044/esj.2020.v16n32p102>
- Africa Climate Reports. *Une présentation de l'histoire climatique de l'Afrique: le couvert forestier ivoirien perd 75 % de son volume en seulement 45 ans*. Africa Climate Reports. <https://africaclimatereports.org/2020/07/le-couvert-forestier-ivoirien-perd-75-de-son-volume-en-seulement-45-ans/>
- Africa Press. (17 mars 2022). *La cellule civilo-militaire de Taï sensibilise à une synergie ivoiro-libérienne contre les menaces terroristes*. <https://www.africa-press.net/cotedivoire/politique/la-cellule-civilo-militaire-de-tai-sensibilise-a-une-synergie-ivoiro-liberienne-contre-les-menaces-terroristes>
- Agence nationale de la statistique (Anstat). (2021). *Recensement général de la population et de l'habitat: démographie, économie, conditions de vie*. <https://www.anstat.ci/>
- Aka, L. A. (2019). L'accès à la terre en Côte d'Ivoire : diversité et variabilité des pluralismes. *Revue des droits de l'homme*, 16. <http://journals.openedition.org/revdh/7150>
- Amalaman, D. M., Man, B. J. F., et Koné, G. (2020). Conflit foncier du Goin-Débé à Guiglo en Côte d'Ivoire : Fantôme ethnicisé de la guerre post-électorale ivoirienne de 2010. *European Scientific Journal, ESJ*, 16(10), 362. <https://doi.org/https://doi.org/10.19044/esj.2020.v16n10p362>
- Amselle, J.-L. (Ed.). (1976). *Les migrations africaines: réseaux et processus migratoires*. Paris, Librairie Francois Maspero.
- Babo, A. (2010). Conflits fonciers, ethnicité politique et guerre en Côte d'Ivoire. *Alternative Sud*, 17, 95-118. https://www.researchgate.net/publication/262638349_Conflits_fonciers_ethnicite_politique_et_guerre_en_Cote_d'Ivoire
- Babo, A. (2012). L'étranger à travers le prisme de l'« ivoirité » en Côte d'Ivoire : retour sur des regards nouveaux. *Migrations Société*, N° 144(6), 99-120. <https://doi.org/10.3917/migra.144.0099>
- Babo, A., et Droz, Y. (2008). Conflits fonciers de l'ethnie à la nation : rapports interethniques et ivoirité dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire. *Cahiers d'Études africaines*, 192, 741-764. <https://doi.org/https://doi.org/10.4000/etudesafriaines.15489>
- Banégas, R., et Otayek, R. (2003). Le Burkina Faso dans la crise ivoirienne. Effets d'aubaine et incertitudes politiques. *Politique africaine*, N° 89(1), 71-87. <https://doi.org/10.3917/polaf.089.0071>
- Baudelle, G., Guy, C., et Mérenne-Shoumaker, B. (2011). Le développement territorial : fondements, mesure et démarche. Dans *Le développement territorial en Europe* (pp. 29-48). Presses universitaires de Rennes. <https://shs.cairn.info/le-developpement-territorial-en-europe--9782753514232-page-29?lang=fr>
- Beaud, M. (2006). *L'art de la thèse: comment préparer et rédiger une thèse, un mémoire de DEA ou de maîtrise ou tout autre travail universitaire*. Paris, Éditions La Découverte.

- Bedou, Y. J. K. (2024). Gouvernance des terres agricoles et Sécurité en milieu rural (Aboisso et Guiglo, Côte d'Ivoire). *ESI Preprints*, 29, 476-510.
<https://doi.org/https://doi.org/10.19044/esipreprint.5.2024.p476>
- Berthier, N. (2006). *Les techniques d'enquêtes en sciences sociales : méthodes et exercices corrigés* (2e éd.). Colin.
- Blion, R., et Bredeloup, S. (1997). La Côte d'ivoire dans les stratégies migratoires des Burkinabés et des Sénégalais. *Horizon documentation*. https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_7/b_fdi_03_03/010012792.pdf
- Bobo, K. S. (2006, 2006-05-17). *La sécurisation des droits fonciers par le titre au sein des familles dans le Centre-Ouest ivoirien ? Le cas des familles autochtones de Bodiba dans la sous-préfecture d'Oumé* Colloque international : les frontières de la question foncière : enchaînement social des droits et politiques publiques, Montpellier, France.
<https://hal.inrae.fr/hal-02813799>
- Bonnecse, V. (2001). Les étrangers et la terre en Côte d'ivoire à l'époque coloniale. *IRD REFO*, 095 N°2. https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_7/divers2/010029488.pdf
- Boone, C., Bado, A. B., Bado, Mah, A.. (2021). Push, pull and push-back to land certification: regional dynamics in pilot certification projects in Côte d'Ivoire. *The Journal of Modern African Studies*, 59, 247-272. <https://doi.org/10.1017/S0022278X21000124>
- Bouquet, C. (2003). Le poids des étrangers en Côte d'Ivoire / The importance of foreigners in Ivory Coast. *Annales de géographie*, 115-145. https://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_2003_num_112_630_895
- Bouquet, C. (2006). La partition de la Côte d'Ivoire, conséquence des migrations de la période coloniale ? *Outre-Terre*, n° 17(4), 333-341. <https://doi.org/10.3917/oute.017.0333>
- Bréchon, P. (2011). *Enquêtes qualitatives, enquêtes quantitatives*. Presses universitaires de Grenoble.
- Campagne, P., et Pecqueur, B. (2014). *Le développement territorial : une réponse émergente à la mondialisation*. Charles Léopold Mayer. <https://hal.science/hal-02163635>
- Chauveau, J.-P. (1997a). Des "stratégies des agriculteurs africains" au "raisonnement stratégique" : histoire, usages et remise en question d'un concept pluri-disciplinaire. In C. Blanc-Pamard & J. Boutrais (Eds.), *Thème et variations : nouvelles recherches rurales au sud* (pp. 179-217). ORSTOM. <https://www.documentation.ird.fr/hor/fdi:010012805>
- Chauveau, J.-p. (1997b). Jeu foncier, institutions d'accès à la ressource et usage de la ressource : une étude de cas dans le centre-ouest ivoirien.
- Chauveau, J.-P. (1998). La logique des systèmes coutumiers. In P. Lavigne Delville (Ed.), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? : réconcilier pratiques, légitimité et légalité* (pp. 66-75). Karthala ; Coopération Française.
<https://www.documentation.ird.fr/hor/fdi:010024270>
- Chauveau, J.-P. (2008). La loi de 1998 sur les droits fonciers coutumiers dans l'histoire des politiques foncières en Côte d'Ivoire : une économie politique des transferts de droits entre "autochtones" et "étrangers" en zone forestière. In C. Eberhard (Ed.), *Law, land use and the environment afro-indian dialogues = Enjeux fonciers et environnementaux : dialogues afro-indiens* (pp. 155-190). IFP. <https://www.documentation.ird.fr/hor/fdi:010048560>

- Chauveau, J.-P. (2017). Le nexus État, foncier, migrations, conflits comme champ social. *Critique internationale*, N° 75(2), 9-19. <https://doi.org/10.3917/cii.075.0009>
- Chauveau, J.-P. (2018). Les transferts de droits fonciers coutumiers au prisme de l'histoire rurale et du post-conflit (Côte d'Ivoire forestière). *Tropicultura*, 36(2), 346-355. <file:///C:/Users/patdo/Downloads/CHAUVEAU%202018.pdf>
- Chauveau, J.-P., et Bobo, K. S. (2003). La situation de guerre dans l'arène villageoise. Un exemple dans le Centre-Ouest ivoirien. *Politique africaine*, N° 89(1), 12-32. <https://doi.org/10.3917/polaf.089.0012>
- Chauveau, J.-P., Colin, J.-P., Bobo, S., Kouamé, G., Kouassi, N., et Koné, M. (2012). Côte d'Ivoire le foncier au cœur des enjeux de reconstruction. *57:Foncier: innover ensemble*(57). <https://www.inter-reseaux.org/publication/57-foncier-innover-ensemble/cote-divoire-le-foncier-au-coeur-des-enjeux-de-reconstruction/>
- Chauveau, J.-P., & Koffi Bobo, S. (2005). Crise foncière, crise de la ruralité et relations entre autochtones et migrants sahéliens en Côte d'Ivoire forestière. *Outre-Terre*, n° 11(2), 247-264. <https://doi.org/10.3917/oute.011.0247>
- Chauveau, J.-P., et Mathieu, P. (1998). Dynamiques et enjeux des conflits fonciers. In P. Lavigne Delville (Ed.), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? : réconcilier pratiques, légitimité et légalité* (pp. 243-258). Karthala ; Coopération Française. <https://www.documentation.ird.fr/hor/fdi:010024274>
- Chauveau, J.-P., Richards, P., et Copans, J. (2008). Les racines agraires des insurrections ouest-africaines. Une comparaison Côte d'Ivoire-Sierra Leone. *Politique africaine*, N° 111(3), 131-167. <https://doi.org/10.3917/polaf.111.0131>
- Chauveau Jean-Pierre; Colin Jean-Philippe, B. S. K. K. G., Kouassi Noël;Koné Moussa. (24 avril,2012). Côte d'Ivoire: le foncier au coeur de la reconstruction. *57:Foncier: innover ensemble*. <https://www.inter-reseaux.org/publication/57-foncier-innover-ensemble/cote-divoire-le-foncier-au-coeur-des-enjeux-de-reconstruction/>
- Cissé, C. (2013). *Migrations et mise en valeur de la basse Côte d'Ivoire (1920-1960):les forçats ouest-africains dans les bagnes éburnéens*. L'Harmattan.
- Colin, J.-P. (2004). Côte d'Ivoire: land rights and practices and intra-family relations, conceptual and methodological foundations of a comprehensive approach. Côte d'Ivoire : droits et pratiques fonciers et relations intra-familiales, les bases conceptuelles et méthodologiques d'une approche compréhensive. *Land Reform, Land Settlement and Cooperatives*(2), 54-66. <https://hal.inrae.fr/hal-02670180>
- Colin, J.-P. (2021). La marchandisation de l'accès à la terre dans des contextes ruraux ouest-africains. *Le Mouvement Social*, N° 277(4), 117-132. <https://doi.org/10.3917/lms1.277.0117>
- Colin, J.-P., Le Meur, P.-Y., et Léonard, E. (Eds.). (2009). *Les politiques d'enregistrement des droits fonciers : du cadre légal aux pratiques locales* [DO : Directions d'ouvrages ou de revues]. Karthala. <https://www.documentation.ird.fr/intranet/publi/depot/2016-03-15/010048533.pdf>
- Colin, J.-P., et Ruf, F. (2011). Une économie de plantation en devenir. L'essor des contrats de planter-partager comme innovation institutionnelle dans les rapports entre autochtones et étrangers en Côte d'Ivoire. *Revue Tiers Monde*, n° 207(3), 169-187. <https://doi.org/10.3917/rtm.207.0169>

- Colin, J.-P., et Tarrouth, G. (2017). Les élites urbaines comme nouveaux acteurs du marché foncier en Côte d'Ivoire. *Géographie, économie, société*, Vol. 19(3), 331-355. <https://doi.org/10.3166/ges.19.2017.0016>
- Colonisationrci.free. *Le système d'administration coloniale*. <http://colonisationrci.free.fr/textes/2administration.htm>
- Connexionivoirienne.net. (20 avril 2012). *Cartographie de Guiglo, région du Cavally*. <https://connectionivoirienne.net/2012/04/20/cartographie-de-guiglo-region-du-cavally/>
- Coulibaly, H. G. (2015). Système matrilineaire, conflits fonciers intrafamiliaux et mutations sociales chez les Agni Sanwi de Côte d'Ivoire: anthropologie des recompositions en cours. *European Scientific Journal*, 11(14). https://core.ac.uk/display/328024942?utm_source=pdf&utm_medium=banner&utm_campaign=pdf-decoration-v1
- Courtin, F., Fournet, F., et Solano, P. (2010). La crise ivoirienne et les migrants burkinabés. L'effet boomerang d'une migration internationale. *Afrique contemporaine*, n° 236(4), 11-27. <https://doi.org/10.3917/afco.236.0011>
- Dagbé, A. S., et Kroubo, K. G. C. (2023). Règles d'héritage et conflits fonciers intra-familiaux chez les Atchan (EBRIE). *Revue Internationale de la Recherche Scientifique (Revue-IRS)*, 1(6), 1099-1113. <https://www.revue-irs.com/index.php/home/article/view/121>
- Decraene, P. (2000). L'éviction du président Konan Bédié: une revue des faits. *Afrique contemporaine* (193), 3-8.
- Dembele, O. (2003). Côte d'Ivoire : la fracture communautaire. *Politique africaine*, N° 89(1), 34-48. <https://doi.org/10.3917/polaf.089.0034>
- Dozon, J.-P. (2000). La Côte d'Ivoire entre démocratie, nationalisme et ethnonationalisme. *Politique africaine*, N° 78(2), 45-62. <https://doi.org/10.3917/polaf.078.0045>
- Dozon, J.-P., et Chauveau, J.-P. (1988). Ethnies et État en Côte-d'Ivoire. *Revue française de science politique*, 732-747. https://www.persee.fr/doc/rfsp_0035-2950_1988_num_38_5_411165
- Dumont, G.-F. (2020). Immigration : la question de l'intégration dans un contexte fondamentalement nouveau. *Les Analyses de Population & Avenir*, N° 21(3), 1-14. <https://doi.org/10.3917/lap.021.0001>
- Encyclopédie Universalis.fr. (Dictionnaire de recherche alphabétique.) Intégration. In <https://www.universalis.fr/dictionnaire/integration/>
- Ero, C., Marshall, A., et Marchal, R. (2003). L'ouest de la Côte d'Ivoire : un conflit libérien ? *Politique africaine*, N° 89(1), 88-101. <https://doi.org/10.3917/polaf.089.0088>
- Fallé, Y. L. (2018). Stratégies De Gestion Des Conflits Fonciers Intra-Familiaux À Douafla Dans La Sous-Préfecture De Sinfra (Centre-Ouest Ivoirien). *European Scientific Journal*, 114. <https://doi.org/http://dx.doi.org/10.19044/esj.2018.v14n2p23>
- Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde (FARM). (3 mars 2015). *Quelles perspectives pour l'agriculture et l'alimentation en Afrique subsaharienne ?* . https://old.fondation-farm.org/zoe/doc/farm_etude_dynagri_dorin_communiquee.pdf
- Fortin, M.-F., & Gagnon, J. (2016). *Fondements et étapes du processus de recherche : méthodes quantitatives et qualitatives* (3e édition). Chenelière éducation.

- Fratmat.info. *Cartographie des conflits fonciers en Côte d'Ivoire: le foncier rural et urbain, les principales causes*. Fratmat.info.
<https://www.fratmat.info/article/207686/Soci%C3%A9t%C3%A9/cartographie-des-conflits-en-cote-divoire--le-foncier-rural-et-urbain-les-principales-causes>
- Fratmat.info. (27 novembre 20220). *Reportage axe Guiglo|Tabou: une voie de plus en plus fréquentable*. <https://www.fratmat.info/article/209648/economie/reportageaxe-guiglo-tabou-une-voie-de-plus-en-plus-frequentable>
- Gaouli Bi, A. P. (2012). *Tutorat et conflits fonciers ruraux dans l'ouest ivoirien. Le cas de Fengolo dans la sous-préfecture de Duékoué* alertefoncier.
https://www.alertefoncier.org/sites/default/files/bibliotheque/livre/tutorat_et_conflits_fonciers_ruraux_dans_louest_ivoirien.pdf
- Gauthier, B. t., et Bourgeois, I. (2016). *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données* (6e édition ed.). Presses de l'Université du Québec.
- Gonnin, G., & Allou, K. R. (2006). *Côte d'Ivoire, les premiers habitants*. Abidjan, Les Éditions du CERAP.
- Groupe de la Banque mondiale. (8 avril 2013). *L'accès à la terre : une nécessité vitale pour les pauvres, souligne le Groupe de la Banque mondiale*.
<https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2013/04/08/world-bank-group-access-to-land-is-critical-for-the-poor>
- Groupe de la Banque mondiale (18 juillet 2024). *Lancement d'un nouveau programme pour la transformation du foncier rural en Côte d'Ivoire*.
<https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2024/07/18/lancement-nouveau-programme-transformation-foncier-rural-cote-ivoire>
- Guey, G. M. E. (2023). *La protection de la propriété foncière rurale en Côte d'Ivoire, un défi pour la paix* (Publication Number 2023LYO20082) Université Lumière - Lyon III].
<https://theses.hal.science/tel-04724579>
- Houdeingar, D., N. (2009). *L'accès à la terre en Afrique subsaharienne. L'accès à la terre et ses usages: variations internationales Access to land and its use: Differing international approaches*. Retrieved 2009-06-08, from <https://hal.science/hal-00716952>
- Human rights watch. (2013). *Cette terre est la richesse de ma famille agir contre la dépossession de terres suite au conflit post électoral en Côte d'Ivoire*.
<https://www.hrw.org/fr/report/2013/10/09/cette-terre-est-la-richesse-de-ma-famille/agir-contre-la-depossession-de-terres>
- Idh.org. *The Cavally region confirms its commitment to inclusive and environmentally friendly growth*.
<https://idh.org/news/the-cavally-region-confirms-its-commitment-to-inclusive-and-environmentally-friendly-growth>
- Institut national de la statistique. (2014). *Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 2014, répertoire des localités : région du Cavally*
<https://www.ins.ci/documents/rgph/CAVALLY.pdf>
- Internal displacement monitoring centre. (octobre 2009). *À qui sont ces terres? Conflits fonciers et déplacement des populations dans l'ouest de la Côte d'Ivoire*. <https://api.internal->

displacement.org/sites/default/files/inline-files/200911-af-cdi-whos-land-is-this-sumrec-country-fr.pdf

- Kadet, B. (2015). L'ouest forestier ivoirien enjueux et problèmes d'une zone grise. 271, 437-458. <https://doi.org/https://doi.org/10.4000/com.7578>
- Kamaté, A. (2013). *Radiographie du droit foncier en Côte d'Ivoire*. L'Harmattan.
- Kipré, P. (2006). Migrations et construction nationale en Afrique noire : le cas de la Côte d'Ivoire depuis le milieu du XXe siècle. *Outre-Terre*, n° 17(4), 313-332. <https://doi.org/10.3917/oute.017.0313>
- Komena, K. B. (2014). Recompositions de l'espace Taï et gouvernance du parc national dans un contexte de crise (Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire). *Éthique et économie*. <https://umontreal.scholaris.ca/items/4e7b5600-bd5f-4e51-a030-348e41942a2e>
- Konan, Y. S. (2012). Insertion économique, pauvreté et conflits en Côte d'Ivoire. Une analyse différentielle de la communauté burkinabé. *Migrations Société*, N° 144(6), 121-146. <https://doi.org/10.3917/migra.144.0121>
- Koné, M. (2006). Foncier rural citoyenneté et cohésion sociale en Côte d'Ivoire: la pratique du tutorat dans la sous-préfecture de Gboguhé. *At the frontier and land issues Montpellier*. https://www.mpl.ird.fr/colloque_foncier/Communications/PDF/Kone.pdf
- Kouadio, G. (2012). Côte d'Ivoire : Des sources aux effets des dérives sociales. *Migrations Société*, N° 144(6), 49-60. <https://doi.org/10.3917/migra.144.0049>
- Kouakou, M. R. (2015). *Socio-histoire de la violence criminelle autour du foncier rural dans l'ouest ivoirien cas de Fengolo sous-préfecture de Duékoué Mémoire de Master* Département de Sociologie et d'Anthropologie Université Alassane Ouattara de Bouaké]. [dispacedirect.org. https://idl-bnc-idrc.dspacedirect.org/server/api/core/bitstreams/ef66784a-87df-4dc6-aeaa-a66471e6e282/content](https://idl-bnc-idrc.dspacedirect.org/server/api/core/bitstreams/ef66784a-87df-4dc6-aeaa-a66471e6e282/content)
- Kouamé, A. E. P. (2021). L'immigration et le problème foncier en Côte d'Ivoire et en Guinée Equatoriale. *Recherches Africaines, Numéro spécial 30*, 165-177. <https://www.revues.ml/index.php/recherches/article/view/2158>
- Kouamé, G. (2006, 2006-05-17). *From intra-family to inter-community conflicts rooted in land transfers. The case of the Aboure society (Lower Côte d'Ivoire). Du conflit intra-familial au conflit inter-ethnique autour des transferts fonciers. Le cas de la société abordé (Basse-Côte d'Ivoire)* Colloque international : Les frontières de la question foncière : enchâssement social des droits et politiques publiques, Montpellier, France. <https://hal.inrae.fr/hal-02753043>
- Kouamé, G. (2010). *Droits fonciers et gestion intrafamiliale et intergénérationnelle dans la société Abouré* Université de Cocody Abidjan. Institut de recherche et de développement. https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers17-01/010069106.pdf
- Kouamé, G. (2016). *Cadre d'analyse de la gouvernance foncière de la Côte d'Ivoire*. <https://documents1.worldbank.org/curated/en/626711504854558772/pdf/119642-WP-P095390-FRENCH-PUBLIC-Ivory-Coast-Final-Report.pdf>
- Kouassi, N. F., et N'drin, B. A. (2016). Conflits fonciers intercommunautaires et fracture sociale dans les régions du Guémon et du Cavally à l'ouest de la Côte d'Ivoire. *European Scientific Journal*, 12N°14. <https://doi.org/10.19044/esj.2016.v12n14p240>

- Labelle, M. (2015). *Le rapport entre la majorité et la minorité doit être repensé*. Classiques des sciences sociales. https://classiques.uqam.ca/contemporains/labelle_micheline/rapport_majorite_minorite/rapport_majorite_minorite.html
- Lavigne, D. P. (2009). Conceptions des droits fonciers, récits de politiques publiques et controverses : les plans fonciers ruraux en Afrique de l'ouest. Dans *Les politiques d'enregistrement des droits fonciers. Du cadre légal aux pratiques locales* (pp. 69-103). Karthala. <https://ird.hal.science/ird-01464974>
- Legouté, J. R. (2001). Définir le développement: historique et dimensions d'un concept plurivoque. *Cahier de recherche, Groupe de recherche sur l'intégration continentale, Université du Québec à Montréal, Vol. 1, n° 1*. <https://ceim.uqam.ca/db/IMG/pdf/legoute2.pdf>
- Leloup, F., Maillefert, Muriel. (2022). Développement territorial. *Développement Durable et Territoires, Vol.13, N° 3*. <https://doi.org/https://doi.org/10.4000/developpementdurable.21786>
- Loucou, J.-N. (2002). *Histoire de la Côte d'Ivoire. Peuples et ethnies*. Abidjan, Éditions Neter.
- Mafou, K. C., Coulibaly, S., & Némahion, B. É. (2024). Migrations de travail et conflits fonciers dans la sous-préfecture de Guiglo. *Journal des sciences sociales*, 3(28), 217-227. <https://revue.labo-vst.org/papers/volume-3/issue-28/migration-de-travail-et-conflits-fonciers-dans-la-sousprefecture-de-guiglo-2/>
- Mémoires d'Afrique. (2008). *Les ethnies : Baoulé*. <https://memoires-afrique.com/29-baoule>
- Meyor, C. (2005). La phénoménologie dans la méthode scientifique et le problème de la subjectivité. *Recherches qualitatives*, 25(1), 25-41. <https://doi.org/https://doi.org/10.7202/1085542ar>
- Mlan, K. S., Ibo, G. J., et Tarrouth, H. G. (2017). Comités villageois de gestion foncière rurale et règlements de conflits en Côte d'Ivoire: entre légalité, légitimité et enjeux de gouvernance. *Alerte Foncier, Revue malienne de sciences et de technologie* (19), 216-226. <https://www.alertefoncier.org/bibliotheque/comit%C3%A9s-villageois-de-gestion-fonci%C3%A8re-rurale-et-r%C3%A8glements-des-conflits-fonciers-en>
- Moine, A., et Sorita, N. (2015). *Travail social et territoire : concept, méthode et outils*. Presses de l'École des hautes études en santé publique.
- Montaz, L. (2020). Mobilités, conflits fonciers et jeunesse. Dynamique des pouvoirs en pays bété, Côte d'Ivoire. *Revue internationale des études du développement*, N° 243(3), 175-197. <https://doi.org/10.3917/ried.243.0175>
- Mormont, M. (2006). Conflit et territorialisation. *Géographie, économie, société*, Vol. 8(3), 299-318. <https://doi.org/10.3166/ges.8.299-318>
- Morse, J. M. (2007). Developing Qualitative Inquiry. *Qualitative Health Research*, 17(5), 567-570. <https://doi.org/10.1177/1049732307301611>
- N'da, P. (2015). *Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel et son article*. L'Harmattan.
- Organisation des Nations Unies, & Centre régional d'information pour l'Europe occidentale. (2023). *Migrations en Europe : les faits plutôt que les perceptions*. <https://unric.org/fr/migrations-en-europe-les-faits-plutot-que-les-perceptions/>

- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). (1998). L'avenir de notre terre: relever le défi. *La méthode de planification : définition du conflit foncier*. <https://www.fao.org/4/X3810E/x3810e07.htm#22>
- Organisation internationale des migrations, & Centre régional d'information pour l'Europe occidentale. (11 décembre 2023). *Migrations en Europe: les faits plutôt que les perceptions*. <https://unric.org/fr/migrations-en-europe-les-faits-plutot-que-les-perceptions/>
- Organisation internationale pour les migrations. (2019). *Glossaire de la migration. Droit international de la migration*. OIM. Genève. Récupéré de <https://publications.iom.int/books/droit-international-de-la-migration-ndeg-34-glossaire-de-la-migration>
- Organisation internationale pour les migrations. (2024). État de la migration dans le monde 2024. <https://publications.iom.int/books/etat-de-la-migration-dans-le-monde-2024>
- Ouédraogo, H., M.G. (2011). De la connaissance à la reconnaissance des droits fonciers africains endogènes. *Études rurales*, 187(187), 79-93, Article 187.
- Oulaté, M., et Tiabas, H. B. (2008). *Les fondements de la culture Wè*. Université de Cocody-Abidjan.
- Paillé, P., et Mucchielli, A. (2016). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (Quatrième édition). Armand Colin.
- Paillé, P., et Mucchielli, A. (2021). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (Cinquième édition). Armand Colin.
- Piché, V. (2013). Les théories migratoires contemporaines au prisme des textes fondateurs. *Population*, Vol. 68(1), 153-178. <https://doi.org/10.3917/popu.1301.0153>
- Piguet, É. (2013). Les théories des migrations. Synthèse de la prise de décision individuelle. *Revue européenne des migrations internationales*, Vol. 29(3), 141-161. <https://doi.org/10.4000/remi.6571>
- Portail d'information et de promotion de l'économie de Côte d'Ivoire. *Région du Cavally: Pôles compétitifs*. <https://www.economie-ivoirienne.ci/pole-competitif/region-du-cavally.html>
- Portail officiel du gouvernement de Côte d'Ivoire (www.gouv.ci). (30 septembre 2024). *Campagne de commercialisation du café et du cacao 2024-2025 : le prix bord champ du café fixé à 1500 FCFA et celui du cacao à 1800 FCFA*. <https://www.gouv.ci/actualite-article.php?recordID=17542>
- Portail officiel du gouvernement de Côte d'Ivoire (www.gouv.ci). (2024). *Campagne 2024 : le prix du kilogramme de la noix de cajou fixé à 275 FCFA aux producteurs*. <https://www.gouv.ci/actualite-article.php?recordID=16413>
- Présidence de la république de Côte d'Ivoire. *Présentation de la Côte d'Ivoire*. <https://www.presidence.ci/presentation-ci/>
- Robert, J.-D. (1972). Approche rétrospective de la phénoménologie husserlienne : rappel de quelques éléments de sa genèse et de son évolution ; ses « chances » d'avenir. *Laval théologique et philosophique*, 28(1), 27-62. <https://doi.org/https://doi.org/10.7202/1020275ar>
- Ruf, F., & Konan, A. (2001). Les difficultés de la replantation. Quel avenir pour le cacao en Côte d'Ivoire? *Oléagineux, Corps gras, Lipides*, 8(6), 593-598.

- Schwartz, A. (1974). *Les Krou de Côte d'Ivoire : contribution au commentaire de la carte B2a "Groupes culturels et ethniques" de l'atlas de Côte d'Ivoire* [AP : Autres productions]. ORSTOM. <https://www.documentation.ird.fr/hor/fdi:010023785>
- Sébastien, L. (2014). Le territoire, un système socio-patrimonial décrypté par le modèle de l'Acteur en 4 Dimensions. *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, 10(1), 283-329. <https://doi.org/https://doi.org/10.7202/1028442ar>
- Soro, D. M. (2009). *Dynamiques des systèmes de production, droits fonciers et gestion intra-familiale de la terre chez des migrants Sénoufo dans le Sanwi (Côte d'Ivoire)* [THE : Thèses, Université de Cocody Abidjan]. <https://www.documentation.ird.fr/hor/FDI00028735>
- Soumahoro, M. (2015). Construction, reconstruction territoriale et décentralisation en Côte d'Ivoire (2002-2009). *Espaces et sociétés*, n° 160-161(1), 51-66. <https://doi.org/10.3917/esp.160.0051>
- Tano, A. M. (2012). Conflits fonciers et stratégies de sécurisation foncière au Sud-ouest ivoirien (Land conflicts and strategies for land securing in Southwestern Ivory Coast). *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, 486-498. https://www.persee.fr/doc/bagf_0004-5322_2012_num_89_3_8287
- Toh, A., et Koffi, E.-E. C. L. (2015). Dynamiques migratoires, enjeux fonciers et conflits fonciers dans un contexte de retour des populations autochtones déplacées dans l'Ouest ivoirien. Communication atelier sur migration et enjeux fonciers en Côte d'Ivoire. *L'ARGA ,afrique-governance.net*. https://www.afrique-gouvernance.net/bdf_document-1807_fr.html
- Torre, A. (2015). Théorie du développement territorial. *Géographie, économie, société*, Vol. 17(3), 273-288. <https://doi.org/10.3166/ges.17.273-288>
- Torre, A. (2018). Les moteurs du développement territorial. *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, octobre (4), 711-736. <https://doi.org/10.3917/relu.184.0711>
- Touré, E. H. (2011). L'analyse interactionniste de la décentralisation. Une approche par les acteurs et leurs pratiques. *Recherches qualitatives*, 30(1), 247-273. <https://doi.org/https://doi.org/10.7202/1085488ar>
- Touré, M. (2016). Côte d'ivoire coloniale un territoire (res)structuré sur la porte atlantique. *Revue de Géographie de l'Université de Ouaga Joseph Ki-Zerbo*, 2(5). https://revuegeographicouaga.com/wp-content/uploads/2020/09/RGO_2016_V2_TOURE.pdf
- Voho, S. A. (2002). *Toulepleu : la terre et les hommes*. PUCI.
- Yaïves, F. (2006). Synthèse : caractérisation de territorialités émergentes. *Cahiers de géographie du Québec*, 50(141), 489-498. <https://doi.org/https://doi.org/10.7202/014892ar>
- Yao, G. R. (2012). Déconstruction de la figure de l'étranger ouest-africain en Côte d'Ivoire. *Migrations Société*, N° 144(6), 85-98. <https://doi.org/10.3917/migra.144.0085>
- Yao, K. (2013). La vie politique en Côte d'ivoire, de l'inauguration du multipartisme à l'accord de Marcoussis (mai 1990 - janvier). *Revue ivoirienne d'histoire* (22), 7-28. https://www.revues-ufhb-ci.org/fichiers/FICHIR_ARTICLE_1157.pdf
- Yao, Y. A. C. (2020). *Profil socioéconomique sous forme de diagnostic des départements de Guiglo, Bloléquin, Toulepleu, Danané et Zouan Hounien* (Projet d'appui à la prévention des crises et à la consolidation de la cohésion et de l'inclusion sociale, Issue).

<https://docslib.org/doc/12114635/profil-socio%C3%A9conomique-sous-forme-de-diagnostic-strat%C3%A9gique-des-d%C3%A9partements-de-guiglo-bolequin-toulepleu-danan%C3%A9-et-zouan-hounien>

Zongo, M. (2003). La diaspora burkinabè en Côte d'Ivoire. Trajectoire historique, recomposition des dynamiques migratoires et rapport avec le pays d'origine. *Politique africaine*, N° 90(2), 113-126. <https://doi.org/10.3917/polaf.090.0113>

ANNEXE

ANNEXE 1 : CERTIFICATION ÉTHIQUE

Finalemment, ce mémoire a fait l'objet d'une certification éthique. Le numéro du certificat est (2024 – 1597).

ANNEXE 2 : GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES PARTICIPANTS CHEFS

AUTOCHTONES

UQAC

Université du Québec
à Chicoutimi

PRÉAMBULE

Bonjour Monsieur/Madame, je tiens d'entrée de jeu à vous remercier d'avoir volontairement accepté de participer à ces échanges en répondant à mes questions. Aussi, tiens-je à vous garantir la stricte confidentialité des réponses et propos qui viendront de vous dans le cadre de cet entretien et du projet de recherche qui m'ont conduit jusqu'ici. Avant de commencer, avez-vous des questions sur la présente recherche ?

OUVERTURE DE L'ENTREVUE : PRÉSENTATION DES PARTICIPANT (ES)

1. Pouvez-vous, vous présenter en quelques mots ?
(Statut professionnel, âge, situation matrimoniale)

THÈME 1: DONNÉES SOCIO-HISTORIQUES

2. Comment a été créé votre village ?
 - 2.1. Qui en est le fondateur et en quelle année ?
 - 2.2. Où se trouve le premier site et quels sont les premiers habitants ?
3. Comment le village est-il organisé socio-politiquement ?
 - 3.1. Les instances décisionnelles
 - 3.2. Les différentes institutions
 - 3.3. L'articulation entre ces institutions
4. Quelles sont les potentialités de votre village ?
 - 4.1. Des ressources naturelles, lesquelles ?
 - 4.2. Des ressources économiques, lesquelles ?
 - 4.3. Des ressources humaines, lesquelles ?
5. Quelles sont les composantes démographiques actuelles du village ?
6. Votre village regorge-t-il de populations migrantes ?
 - 6.1. Si oui, quelles sont ces populations ?
 - 6.2. Dans le cas contraire, en avez-vous des explications ?
7. S'il y a des immigrants, quelles activités occupent-ils et quel est leur poids dans le développement local du village ?

THEME 2 : RAPPORTS SOCIAUX COMMUNAUTAIRES AUTOUR DE LA TERRE

8. Quelles sont les relations entre les différentes couches sociales ici ?
9. Quelle est la place qu'occupe la terre dans le développement du village et au cœur des rapports sociaux ?
 - 9.1. Un facteur d'union et de développement ?
 - 9.2. Un élément conflictuel ?
10. Si conflits il y a, comment naissent-ils
11. Quelles sont les causes réelles des divergences autour des terres et entre les communautés ?

12. Quelle est la typologie de ces conflits ?

THEME 3 : GESTION FONCIERE

13. Quelle est votre part de responsabilité dans la gestion et la régulation de ces conflits ?

14. Existe-t-il des mécanismes particuliers de régulation des conflits ?

14.1. Les instances participantes

14.2. Le processus de règlement

15. Que pensez-vous de la législation foncière, notamment la loi sur le code foncier rural ?

16. Cette loi, selon vous, est-elle comprise par vos populations ?

QUESTION DE FERMETURE

17. Quel avenir envisagez-vous pour le renforcement de la cohésion sociale et la paix durable dans votre village ?

ANNEXE 3 : GUIDE D'ENTRETIEN SEMI-DIRIGÉE AVEC POUR CIBLE : UN JEUNE AUTOCHTONE

UQAC

Université du Québec
à Chicoutimi

PRÉAMBULE

Bonjour Monsieur/Madame, je tiens d'entrée de jeu à vous remercier d'avoir volontairement accepté de participer à ces échanges en répondant à mes questions. Aussi, tiens-je à vous garantir la stricte confidentialité des réponses et propos qui viendront de vous dans le cadre de cet entretien et du projet de recherche qui m'ont conduit jusqu'ici. Avez-vous des questions sur la présente recherche ?

QUESTION D'OUVERTURE

1. Pouvez-vous, vous présenter en quelques mots ?
(Statut professionnel, âge, situation matrimoniale)

Moi, c'est C.M. président la de la jeunesse autochtone, âgé de 40 ans, je vis en concubinage

THÈME 1 : RÔLE ET PARTICIPATION DANS LE VILLAGE

2. Quel est le rôle de la jeunesse autochtone dans le village ?

Le rôle de la jeunesse, c'est participer au nettoyage des différentes du village.

3. Prenez-vous part à des instances de décision quelconques ici au village ?
 - 3.1. Si oui, lesquelles et comment ?
 - 3.2. Si non, pourquoi selon vous ?

THEME 2 : RAPPORTS COMMUNAUTAIRES ET CONFLITS AUTOUR DE LA TERRE

4. Quels sont vos rapports avec les jeunes de la même communauté que vous et vos rapports avec les jeunes d'autres communautés vivant ici avec vous ?
5. Existe-il des conflits entre vous jeunes et quelle en est la nature ?

Bon euh, souvent, il y les conflits politiques hein ! Il y a des conflits aussi au niveau du sport quand on joue au ballon, voilà donc.

6. Par ailleurs, avez-vous connaissance d'autres conflits dans le village ?

Oui, bon, euh euh

- 6.1. Lesquels ?

- 6.2. Quelles en sont les causes et conséquences ?
- 6.3. Quels en sont les mécanismes de règlement ?
7. Quelle est la part de responsabilité de la jeunesse autochtone dans la gestion et l'accès à la terre ?
8. Que savez-vous du retour des jeunes autochtones des villes vers les villages ?
 - 8.1. Quels en sont les motifs
 - 8.2. Comment se déroule généralement ce retour ?
 - 8.3. Quels impacts produit ce retour sur la vie sociale du village ?

THÈME 3 : PARTICIPATION AU DÉVELOPPEMENT LOCAL

9. Quelles activités pratiquent les jeunes autochtones principalement ?

10. Quelle est la place de la jeunesse dans le développement local du village ?
11. À quel degré de participation au développement local peut-on estimer la participation des jeunes autochtones ?
12. La jeunesse autochtone bénéficie-t-elle d'une aide quelconque ?
(Aide au développement local, sensibilisation à la cohésion sociale) ?

QUESTION DE FERMETURE

13. Que voudriez-vous changer dans votre vécu quotidien entre vous, jeunes et vos communautés pour le bien-être du village ?

ANNEXE 4 : GUIDE D'ENTRETIEN SEMI-DIRIGÉ AVEC LES PARTICIPANTS CHEFS ALLOCHTONES ET ALLOGÈNES



Université du Québec
à Chicoutimi

PRÉAMBULE

Bonjour Monsieur/Madame, je tiens d'entrée de jeu à vous remercier d'avoir volontairement accepté de participer à ces échanges en répondant à mes questions. Aussi, tiens-je à vous garantir la stricte confidentialité des réponses et propos qui viendront de vous dans le cadre de cet entretien et du projet de recherche qui m'ont conduit jusqu'ici. Avant de commencer, avez-vous des questions sur la présente recherche ?

OUVERTURE DE L'ENTREVUE : PRÉSENTATION DES PARTICIPANT(ES)

1. Pouvez-vous, vous présenter en quelques mots ?
(Statut professionnel, âge, situation matrimoniale).

THÈME 1 : PROCESSUS MIGRATOIRES

2. Comment êtes-vous arrivé dans la localité actuelle et quelles sont les raisons qui vous ont poussé à immigrer ici ?
3. Comment s'est fait l'accueil à votre arrivée ?
4. Pensez-vous être réellement intégré aujourd'hui ?
 - 4.1. Si oui, pouvez-vous nous en dire plus ?
 - 4.2. Si non, pourquoi ?

THÈME 2 : L'ACCÈS A LA TERRE

5. Avez-vous, à votre arrivée ici, eu accès à la terre ?
Oui, j'en ai eu
 - 5.1. Comment y avez-vous accédé ?
 - 5.2. Connaissez-vous des méthodes et stratégies d'accès à la terre ?
 - 5.3. La terre vous aurait-elle été refusée ?

THÈME 3 : RAPPORTS SOCIAUX COMMUNAUTAIRES

6. Parlez-moi des rapports sociaux communautaires aujourd'hui et même par le passé.
(Cohésion sociale)

THÈME 4 : CONFLITS FONCIERS ET INTERCOMMUNAUTAIRES

7. Avez-vous connaissance de conflits fonciers dans la localité ?
 - 7.1. Si oui, quelles en sont les causes réelles ?
 - 7.2. Quelles en sont les parties prenantes ?

- 7.3. Comment ces conflits trouvent-ils un dénouement ?
- 8. Prenez-vous part au règlement des conflits fonciers qui naissent entre les communautés ?
 - 8.1. Si oui, comment procédez-vous ?
 - 8.2. Avez-vous connaissance d'autres instances qui y prennent part ?
- 9. Selon vous, la situation des conflits va en grandissant ou est atténuée aujourd'hui ?
 - 9.1. Si grandissante, quelle pourrait être la raison ?
 - 9.2. Si atténuée, qu'est-ce qu'y a concouru ?

QUESTIONS DE FERMETURE ET RÉCOMMANDATIONS

- 10. Comment voyez-vous les relations sociales dans le village dans les années à venir ?
 - 11. Auriez-vous des recommandations particulières à faire ?
- Voudriez-vous adresser un message au sujet des conflits fonciers à l'endroit d'une entité quelconque

ANNEXE 5 : GUIDE D'ENTRETIEN SEMI-DIRIGÉE AVEC LE PARTICIPANT (ES) JEUNES ALLOCHTONES ET ALLOGÈNES



Université du Québec
à Chicoutimi

PRÉAMBULE

Bonjour Monsieur/Madame, je tiens d'entrée de jeu à vous remercier d'avoir volontairement accepté de participer à ces échanges en répondant à mes questions. Aussi, tiens-je à vous garantir la stricte confidentialité des réponses et propos qui viendront de vous dans le cadre de cet entretien et du projet de recherche qui m'ont conduit jusqu'ici. Avez-vous des questions sur la présente recherche ?

QUESTION D'OUVERTURE : PRÉSENTATION DES PARTICIPANT(ES)

1. Pouvez-vous, vous présenter en quelques mots ?
(Statut professionnel, âge, situation matrimoniale)

THÈME 1 : PROCESSUS MIGRATOIRES

2. D'où venez-vous avant d'immigrer ici dans la région du Cavally ?
3. Comment êtes-vous arrivé dans le Cavally et quelles ont été vos motivations ?

THÈME 2 : RÔLE DANS LES INSTANCES VILLAGEOISES

4. Quel est le rôle de la jeunesse allogène dans le village ?
5. Prenez-vous part à des instances de décision quelconques ici au village ?
 - 5.1. Si oui, lesquelles et comment ?
 - 5.2. Sinon, pourquoi selon vous ?

THÈME 3 : RAPPORTS SOCIAUX ET CONFLITS ENTRE JEUNES

6. Quels sont vos rapports avec les jeunes de la même communauté que vous et vos rapports avec les jeunes d'autres communautés vivant ici avec vous ?
7. Existe-t-il des conflits entre vous, jeunes, et quelle en est la nature ?
8. Par ailleurs, avez-vous connaissance d'autres conflits dans le village ?
 - 8.1. Lesquels ?
 - 8.2. Quelles en sont les causes et conséquences ?
 - 8.3. Quels en sont les mécanismes de règlement ?
9. Quelle est la part de responsabilité de la jeunesse allogène dans la gestion et l'accès à la terre ?

THÈME 4 : ACCÈS À LA TERRE ET PARTICIPATION AU DÉVELOPPEMENT LOCAL

10. Avez-vous eu accès à la terre et comment ?
11. Quelles activités pratiquent les jeunes allogènes principalement ?
12. Quelle est la place de la jeunesse dans le développement local du village ?

13. À quel degré de participation au développement local peut-on estimer la participation des jeunes allogènes ?
14. La jeunesse allogène bénéficie-t-elle d'une aide quelconque ?
(Aide au développement local, sensibilisation à la cohésion sociale) ?

QUESTION DE FERMETURE DE L'ENTREVUE

Que voudriez – vous changer dans votre vécu quotidien entre vous jeunes et vos communautés pour le bien-être du village

ANNEXE 6 : GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES



PRÉAMBULE

Bonjour Monsieur/Madame, je tiens d'entrée de jeu à vous remercier d'avoir volontairement accepté de participer à ces échanges en répondant à mes questions. Aussi, tiens-je à vous garantir la stricte confidentialité des réponses et propos qui viendront de vous dans le cadre de cet entretien et du projet de recherche qui m'ont conduit jusqu'ici. Avant de commencer, avez-vous des questions sur la présente recherche ?

OUVERTURE DE L'ENTREVUE : PRÉSENTATION DES PARTICIPANT (ES)

1. Bonjour Monsieur / Madame, pouvez-vous vous présenter ?
2. (Statut professionnel, âge, situation matrimoniale)
3. Pouvez-vous présenter votre institution ?
(Composition, missions et circonscriptions administrées)

THÈME 1 : GESTION FONCIÈRE ET CADRE LÉGAL

4. Quelle analyse pouvez-vous faire sur la question foncière dans votre circonscription ?
5. Que pensez-vous de la législation foncière, notamment celle sur le foncier rural ?
6. À cet effet, pouvez-vous nous expliquer brièvement le contenu et l'essence de la loi du 23 décembre sur le code foncier rural ?
7. Pensez-vous que la loi sur le foncier rural est réellement comprise par les populations rurales ?

THÈME 2 : CONFLITS FONCIERS, ORIGINES, MANIFESTATIONS ET CONSÉQUENCES

8. D'où proviennent les conflits dont on a écho ici et là dans la région ?
9. Avez-vous en effet connaissance de conflits fonciers ici dans votre circonscription ?
 - 9.1. Quelles sont les origines de ces conflits ?
 - 9.2. Quelles sont les parties prenantes à ces conflits ?
10. Quelle est votre part de responsabilité dans la gestion des conflits ?
11. Avez-vous mis en place des dispositions spéciales en vue de contenir ou freiner ces conflits ?
12. A ce jour, que pouvez-vous nous dire à propos des rapports sociaux entre vos administrés ruraux ?
13. Pensez-vous que les conflits ont des impacts sur les populations rurales, le développement local ou autre ?

THÈME 3 : RAPPORTS AMINISTRATEURS-ADMINISTRÉ(ES)

14. En ce qui vous concerne, quels sont les rapports entre vos administrés et vous ?

QUESTION DE FERMETURE

15. Auriez-vous des propositions ou recommandations à faire dans le cadre des conflits fonciers intercommunautaires ?

ANNEXE 7 : GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES REPRÉSENTANTS D'ONG



PRÉAMBULE

Bonjour Monsieur/Madame, je tiens d'entrée de jeu à vous remercier d'avoir volontairement accepté de participer à ces échanges en répondant à mes questions. Aussi, tiens-je à vous garantir la stricte confidentialité des réponses et propos qui viendront de vous dans le cadre de cet entretien et du projet de recherche qui m'ont conduit jusqu'ici. Avant de commencer, avez-vous des questions sur la présente recherche ?

QUESTION D'OUVERTURE

1. Pouvez-vous, vous présenter en quelques brièvement

(Statut professionnel, âge, situation matrimoniale)

THÈME 1 : RÔLE ET MISSIONS

2. Pouvez-vous nous parler en quelques mots de votre ONG ?
(Création, composition, missions et domaine de prédilection)
3. Votre ONG aide-t-elle au développement régional, territorial et local ? Comment ?
4. Avez-vous souvent des sollicitations des jeunes ou autres populations des localités rurales en matière d'aide au développement ou tout autre soutien ?
 - 4.1. Si oui, pouvez-vous nous en dire plus ?
 - 4.2. Si non, pourquoi ?
5. Quelles sont les réalités auxquelles est souvent confrontée votre ONG ?

THÈME 2 : INTERVENTION DANS LES CONFLITS FONCIERS ?

6. Êtes-vous souvent confrontés à des conflits fonciers et intercommunautaires ?
 - 6.1. Si oui, quelles sont les causes réelles de ces conflits ?
 - 6.2. Quels en sont les acteurs ?
 - 6.3. Quelles sont les conséquences et les solutions que vous y avez apportées ?
7. Procédez-vous en amont à la sensibilisation ou à la prévention de ces conflits ??
8. Pensez-vous que votre mission et devoir sont bien perçus et bien accueillis par les populations cibles ?
 - 8.1. Si oui comment cela se traduit ?
 - 8.2. si non, avez-vous connaissance de mécontentements exprimés contre votre organisation ?

THÈME 3 : SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT LOCAL ?

9. Quelles sont les actions concrètes qu'a mené votre ONG jusque-là et quel est le retour que vous avez de vos actions sur le terrain ?
10. Selon vous, la situation des conflits va en grandissant ou en s'atténuant aujourd'hui ?

THÈME 4 : CONFLITS, ÉVOLUTION ET IMPACTS

- 10.1. Si grandissante, quelle pourrait être la raison ?
- 10.2. Si atténuée, qu'est-ce qu'il y a concouru ?
11. De votre point de vue, les conflits fonciers ont-ils impacté significativement la cohésion sociale et le développement de la région et des villages ?

12. Quelles seraient les solutions idoines pour freiner les conflits ?
13. Comment voyez-vous les relations sociales dans la région et les villages dans les années à venir ?

QUESTION DE FERMETURE

14. Auriez-vous des recommandations particulières à faire ?

ANNEXE 8 : FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT VERBAL CONCERNANT LA PARTICIPATION



Ce formulaire d'information et de consentement vous est envoyé par courriel. Ainsi, vous pouvez en faire une lecture préalable avant d'y consentir verbalement lors de notre entretien.

1 TITRE DU PROJET

Immigration et conflits fonciers dans l'ouest de la Côte d'Ivoire de 1960 à nos jours : le cas de la région du Cavally

2 RESPONSABLE(S) DU PROJET DE RECHERCHE

2.1 Responsable

Patrick Doh, étudiant en maîtrise à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) en Études et Interventions Régionales au Département des Sciences Humaines et Sociales.

2.2 Direction de recherche

Sabrina Tremblay, PH.D., professeure à l'UQAC au Département des Sciences-Humaines et Sociales

3 FINANCEMENT

Ce projet n'est pas financé.

4 PRÉAMBULE

Un projet de recherche en cours est porté à l'attention d'éventuels participants. Cependant, avant d'accepter de participer à ce projet, veuillez prendre le temps de lire, de comprendre et de considérer attentivement les renseignements qui suivent. Ce formulaire peut contenir des mots que vous ne comprenez pas. Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles et à demander de vous expliquer tout mot ou renseignement qui n'est pas clair lors de l'entrevue. On prendra le temps de lire le présent document.

5 NATURE, OBJECTIFS ET DÉROULEMENT DU PROJET DE RECHERCHE

5.1 Description du projet de recherche

Étudiant en études et interventions régionales à l'UQAC, cette recherche entend tenter de comprendre et d'expliquer les dynamiques du phénomène étudié, celui de l'immigration et des conflits fonciers dans l'ouest, mais surtout dans le Cavally. Cette recherche pourrait permettre d'éclairer la lanterne des uns et des autres

dans ce qui est perçu comme un véritable casse-tête pour la Côte d'Ivoire et l'ouest et dont les éléments de réponse et pistes de solutions pourraient être trouvés à travers cette étude.

5.2 Objectif(s) spécifique(s)

- 1) Relever tout d'abord les facteurs attractifs et incitant à la migration à l'ouest du pays et à montrer comment ces migrants ont été accueillis;
- 2) Ensuite, à identifier et analyser les procédures et méthodes d'accès à la terre;
- 3) Déterminer les causes, la typologie des conflits et les mécanismes de régulation de ceux-ci ;
- 4) Et enfin, à examiner les conséquences des conflits sur le développement régional et territorial et, si possible, proposer des solutions émanant des différentes personnalités et communautés à enquêter.

5.3 Déroulement

Dans le cadre de ce projet de recherche, vous serez libre d'accorder une entrevue dont la durée sera de 30 minutes à une heure au chercheur. Les entrevues concernant votre participation de préférence en mode présentiel selon la faisabilité sinon l'on pourrait utiliser le mode à distance par vidéoconférence; par téléphone, etc.

6 AVANTAGES, RISQUES ET/OU INCONVÉNIENTS ASSOCIÉS AU PROJET DE RECHERCHE

La recherche n'entraîne pas de risque ou de désavantage prévisible pour le participant, à votre temps que vous allez investir pour participer à ce projet. Il se peut que vous retiriez un bénéfice personnel de votre participation à ce projet de recherche, mais on ne peut vous l'assurer. Par ailleurs, les résultats obtenus contribueront à l'avancement des connaissances dans ce domaine.

CONFIDENTIALITÉ, DIFFUSION ET CONSERVATION

6.1 Confidentialité

Pour pouvoir recueillir les données, d'un commun accord, nous allons choisir un lieu afin de sauvegarder la confidentialité de l'entrevue. De plus, lors du déroulement de l'activité, vous ne serez pas dans l'obligation de vous identifier. Nous procédons ainsi dans le but de préserver cette confidentialité. Néanmoins, c'est que les questionnaires et fichiers seront étiquetés à partir d'une lettre de l'alphabet et d'un chiffre arabe (alphanumérique), tout en gardant l'anonymat pour ce qui est de votre participation à ce projet de recherche.

6.2 Diffusion

Les résultats de cette étude seront publiés sur le site de l'Université du Québec à Chicoutimi, et il serait impossible de vous identifier par quiconque à ce moment-là. Au cas où vous aimeriez prendre connaissance des conclusions tirées, vous serez informé du moyen par lequel vous pourriez avoir accès aux résultats de l'étude via les canaux d'échange que l'on aura privilégiés.

6.3 Conservation

Les données recueillies, qu'elles soient au niveau de l'entretien ou dans les questionnaires, seront sauvegardées sur un logiciel sécurisé à l'Université pendant 7 années, et après cette période, on procédera à leur destruction dans le respect des règles en vigueur.

7 Participation volontaire et droit de retrait

Votre participation à ce projet de recherche est volontaire. Vous êtes donc libre de refuser d'y participer. Vous pouvez également vous retirer de ce projet jusqu'à ce que le verbatim ait été rendu anonyme sans avoir à donner des raisons, en faisant connaître votre décision à l'étudiant-chercheur, et ce, sans qu'il y ait de préjudice, sinon par la suite, il sera impossible de retirer vos données. En cas de retrait, les données recueillies

seront effacées sur le support, et nous allons procéder à une nouvelle invitation auprès d'un nouveau participant. Enfin, toute nouvelle connaissance acquise durant le déroulement du projet qui pourrait affecter votre décision de continuer d'y participer vous sera communiquée sans délai selon les modalités qui suivent.

8 Indemnité compensatoire

Aucune rémunération ou compensation n'est offerte.

ANNEXE 9 : PARTICIPANT(E) S RECHERCHÉ(E) S



PARTICIPANT(E) S RECHERCHÉ(E) S

TITRE DU PROJET : Immigration et conflits fonciers dans l'ouest de la Côte d'Ivoire de 1960 à nos jours : le cas de la région du Cavally

RESPONSABLE(S) DU PROJET : Patrick DOH, étudiant en Maîtrise en Études et Interventions Régionales sous la direction de la professeure Sabrina Tremblay.

Je suis présentement à la recherche d'un membre de la chefferie autochtone de Mona et de Para qui serait intéressé à participer à une étude relative à l'immigration et conflits fonciers dans l'ouest de la Côte d'Ivoire en général et dans le Cavally en particulier. La participation à ce projet de recherche consiste à partager avec moi, dans un entretien semi-dirigé allant de 30 minutes à une heure, des informations à propos des données socio-historiques, de l'organisation socio-politique et économique du village, de la gestion foncière et des rapports sociaux et communautaires. Les informations qui seront recueillies vont servir à apporter un éclairage et à l'avancement des connaissances dans ce domaine, et pourraient aussi contribuer à saisir les dynamiques de fonctionnement du village et les interactions entre les différentes entités qui le composent, mais surtout à appréhender le rôle de la chefferie dans ledit village.

Pour participer à cette recherche, vous devez respecter les critères d'inclusion suivants, à savoir : être prioritairement chef de village ou adjoint/notable du chef, secrétaire de la chefferie autochtone de Mona (commune de Guiglo) et de Para (sous-préfecture de Taï), être partie prenante de la gestion du village, du foncier rural, avoir été témoin de conflits fonciers et avoir participé au règlement de ces conflits.

Pour toute question concernant votre participation à ce projet de recherche, vous pouvez communiquer avec la coordonnatrice du Comité d'éthique de la recherche (418-545-5011 poste 4704 ou la ligne sans frais : 1-800-463-9880 poste 4704 ou cer@uqac.ca).».

Par courriel : pdoh@etu.uqac.ca

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à la recherche et espérons vous compter parmi nos participant(e)s!

Approuvé le [_____] par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec à Chicoutimi (CER-UQAC). No de référence : 2024-1597

ANNEXE 11 : PARTICIPANT(E) S RECHERCHÉ(E) S



TITRE DU PROJET : Immigration et conflits fonciers dans l'ouest de la Côte d'Ivoire de 1960 à nos jours : le cas de la région du Cavally

RESPONSABLE(S) DU PROJET : Patrick DOH, étudiant en Maîtrise en Études et Interventions Régionales sous la direction de la professeure Sabrina Tremblay.

Je suis présentement à la recherche d'un membre de la chefferie allochtone de Mona et de Para qui serait intéressé à participer à une étude relative à l'immigration et aux conflits fonciers dans l'ouest de la Côte d'Ivoire en général et dans le Cavally en particulier. La participation à ce projet de recherche consiste à partager avec moi, dans un entretien semi-dirigé allant de 30 minutes à une heure, des informations à propos des motifs d'immigration, des conditions d'accueil et d'intégration, de l'accès à la terre et des rapports sociaux communautaires et des émergences des conflits. Les informations qui seront recueillies vont servir à apporter un éclairage et à l'avancement des connaissances dans ce domaine, et pourraient aussi contribuer à saisir les dynamiques de fonctionnement du village et les interactions entre les différentes entités qui le composent, mais surtout à appréhender le rôle de la chefferie allochtone dans ledit village.

Pour participer à cette recherche vous devez respecter les critères d'inclusion suivants à savoir, être prioritairement chef de communauté allochtone(venant d'une autre région que l'ouest de la Côte d'Ivoire adjoint du chef, secrétaire de la chefferie allochtone de Mona (commune de Guiglo) et de Para (sous-préfecture de Taï) être partie prenante à la gestion de la communauté allogène, avoir vécu l'expérience de l'immigration et des conflits fonciers dans le village, avoir eu accès à la terre ,avoir été témoin de conflits fonciers et avoir participé au règlement de ces conflits.

Si vous êtes intéressé. e à participer à cette étude ou si vous avez des questions, veuillez contacter le responsable du projet par courriel : pdoh@etu.uqac.ca

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à la recherche et espérons vous compter parmi nos participant(e)s!

Approuvé le [] par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec à Chicoutimi (CER-UQAC). No de référence : 2024-1597.

ANNEXE 12 : PARTICIPANT(E) S RECHERCHÉ(E) S



TITRE DU PROJET : Immigration et conflits fonciers dans l'ouest de la Côte d'Ivoire de 1960 à nos jours : le cas de la région du Cavally

RESPONSABLE(S) DU PROJET : Patrick DOH, étudiant en Maîtrise en Études et Interventions Régionales sous la direction de la professeure Sabrina Tremblay.

Je suis présentement à la recherche d'un jeune allochtone de Mona et de Para qui serait intéressé à participer à une étude relative à l'immigration et conflits fonciers dans l'ouest de la Côte d'Ivoire en général et dans le Cavally en particulier. La participation à ce projet de recherche consiste à partager avec moi, dans un entretien semi-dirigé allant de 30 minutes à une heure, des informations à propos des motivations de l'immigration, des rapports sociaux et de l'évolution entre les jeunes du village, de la naissance des conflits, de leurs manifestations et des conséquences sur les jeunes, et de la place des jeunes dans le développement économique et social du village. Les informations qui seront recueillies vont servir à apporter un éclairage et à l'avancement des connaissances dans ce domaine, et pourraient aussi contribuer à saisir les dynamiques de fonctionnement du village et les interactions entre les différentes entités de jeunesse confondues qui le composent, mais surtout à appréhender le rôle de la jeunesse dans les dynamiques conflictuelles et développementalistes dans ledit village.

Pour participer à cette recherche vous devez respecter les critères d'inclusion suivants à savoir, être principalement jeune allochtone vivant dans les villages de Mona et/ou de Para, être âgé de 30 ans au moins, avoir eu accès à la terre, avoir été témoin de conflits fonciers et intercommunautaires, avoir connu l'expérience des conflits entre allochtones et entre eux et d'autres communautés

Si vous êtes intéressé. e à participer à cette étude ou si vous avez des questions, veuillez contacter le responsable du projet par courriel : pdoh@etu.uqac.ca

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à la recherche et espérons vous compter parmi nos participant(e)s!

Approuvé le [] par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec à Chicoutimi (CER-UQAC). No de référence : 2024-1597.

ANNEXE 13 : PARTICIPANT(E) S RECHERCHÉ(E) S

UQAC

Université du Québec
à Chicoutimi

TITRE DU PROJET : Immigration et conflits fonciers dans l'ouest de la Côte d'Ivoire de 1960 à nos jours : le cas de la région du Cavally

RESPONSABLE(S) DU PROJET : Patrick DOH, étudiant en Maîtrise en Études et Interventions Régionales sous la direction de la professeure Sabrina Tremblay.

Je suis présentement à la recherche d'un membre de la chefferie allogène ou étrangère de Mona et Para qui serait intéressé à participer à une étude relative à l'immigration et conflits fonciers dans l'ouest de la Côte d'Ivoire en général et dans le Cavally en particulier. La participation à ce projet de recherche consiste à partager avec moi, dans un entretien semi-dirigé allant de 30 minutes à une heure, des informations à propos des motifs d'immigration, des conditions d'accueil et d'intégration, de l'accès à la terre, et des rapports sociaux communautaires et des émergences des conflits et de leurs origines réelles. Les informations qui seront recueillies vont servir à apporter un éclairage et à l'avancement des connaissances dans ce domaine, et pourraient aussi contribuer à saisir les dynamiques de fonctionnement du village et les interactions entre les différentes entités qui le composent, mais surtout à appréhender le rôle de la chefferie allogène dans ledit village.

Pour participer à cette recherche vous devez respecter les critères d'inclusion suivants à savoir, être prioritairement chef de communauté allogène (venant hors de la Côte d'Ivoire) ,adjoint du chef, secrétaire de la chefferie allogène de Mona (commune de Guiglo) et de Para être partie prenante à la gestion de la communauté allogène, avoir vécu l'expérience de l'immigration et des conflits fonciers dans le village, avoir eu accès à la terre, avoir été témoin de conflits fonciers et avoir participé au règlement de ces conflits.

Si vous êtes intéressé. e à participer à cette étude ou si vous avez des questions, veuillez contacter le responsable du projet par courriel : pdoh@etu.uqac.ca

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à la recherche et espérons vous compter parmi nos participant(e)s !

Approuvé le [_____] par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec à Chicoutimi (CER-UQAC). No de référence : 2024-1597

ANNEXE 15 : PARTICIPANT(E) S RECHERCHÉ(E) S

UQAC

Université du Québec
à Chicoutimi

TITRE DU PROJET : Immigration et conflits fonciers dans l'ouest de la Côte d'Ivoire de 1960 à nos jours : le cas de la région du Cavally

RESPONSABLE(S) DU PROJET : Patrick DOH, étudiant en Maîtrise en Études et Interventions Régionales sous la direction de la professeure Sabrina Tremblay.

Je suis présentement à la recherche d'un agent de la sous-préfecture de Guiglo et/ou de la sous-préfecture de Taï qui serait intéressé à participer à une étude relative à l'immigration et conflits fonciers dans l'ouest de la Côte d'Ivoire en général et dans le Cavally en particulier. La participation à ce projet de recherche consiste à partager avec moi, dans un entretien semi-dirigé allant de 30 minutes à une heure, des informations à propos de la gestion des conflits fonciers par l'administration territoriale et de ses relations avec les administrés locaux. Les informations qui seront recueillies vont servir à apporter un éclairage et l'avancement des connaissances dans ce domaine, et pourraient aussi contribuer à saisir le rôle et les missions régaliennes de l'administration territoriale.

Pour participer à cette recherche, vous devez respecter les critères d'inclusion suivants, à savoir : être prioritairement un administrateur civil (sous-préfet) ou adjoint administratif (secrétaire du sous-préfet), être partie prenante de la gestion du foncier rural, avoir été témoin de conflits fonciers et avoir participé au règlement de ces conflits.

Pour toute question concernant votre participation à ce projet de recherche, vous pouvez communiquer avec la coordonnatrice du Comité d'éthique de la recherche (418-545-5011 poste 4704 ou la ligne sans frais : 1-800-463-9880 poste 4704 ou cer@uqac.ca).

Si vous êtes intéressé(e) à participer à cette étude ou si vous avez des questions, veuillez contacter le responsable du projet par courriel : pdoh@etu.uqac.ca

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à la recherche et espérons vous compter parmi nos participant(e)s!

Approuvé le [] par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec à Chicoutimi (CER-UQAC). No de référence : 2024-1597.

**ANNEXE 17 : SPÉCIMEN DE CONTRAT DE CÉSSION DE FORÊT DU
DOMAINE RURAL**

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union-Discipline-Travail

Région du Cavally-département de Guiglo-Commune de Guiglo-Canton Zaké Blao-
Village de Mona

**CONTRAT DE CESSION DE PARCELLE FORÊÊ DU DOMAINE FONCIER
RURAL**

Entre d'une part,

Mlle,Mme,M :

Emploi :

Nationalité :

Date et lieu de naissance :

N° de pièce :

Domicile :

Contacts :

Désigné ci-après le propriétaire terrien

Et d'autre part,

Mlle,Mme,M :

Emploi :

Nationalité

Date et lieu de naissance :

N° de pièce :

Domicile :

Contacts :

Désigné ci-après l'acquéreur

Il est convenu entre les parties, ce qui suit :

Article 1 : Objet

Cession d'une parcelle de ... hectares située à ...

Article 2 : Engagements

Garantie de jouissance paisible et interdiction de cession sans accord.

Article 3 : Prix et modalités

Montant en lettres et chiffres.

Article 4 : Règlement des litiges

Règlement à l'amiable sous l'autorité villageoise.

Article 5 : Entrée en vigueur

Contrat valable dès signature.

Fait à Mona, le

Signatures : Le propriétaire terrien

L'acquéreur

Les témoins

Du propriétaire terrien

De l'acquéreur

ANNEXE 18 : SPÉCIMEN DE CONTRAT PLANTER /PARTAGER

Région du Cavally

République de Côte d'ivoire

Département de Guiglo

Union-Discipline-Travail

Commune de Guiglo

Canton Zaké-Blao

Village de Mona

CONTRAT DE PLANTER / PARTAGER AVEC PARTAGE DE LA RÉCOLTE

ENTRE :

Propriétaire terrien :

Mlle/Mme/M.

Emploi :

Nationalité :

Date et lieu de naissance :

N° Pièce d'identité :

Domicile :

Contacts:

ET :

Planteur (Acquéreur) :

Mlle/Mme/M.

Emploi :

Nationalité :

Date et lieu de naissance :

N° Pièce d'identité :

Domicile :

Contacts :

ARTICLE 1 – Objet : Mise à disposition d'une parcelle pour la création et l'entretien d'une plantation avec partage de récolte.

ARTICLE 2 – Durée : Le présent contrat est conclu pour une durée de renouvelable de commun accord.

ARTICLE 3 – Partage : Propriétaire % | Planteur %.

ARTICLE 4 – Engagements : Garantie de jouissance paisible par le propriétaire ; cession interdite sans son accord.

ARTICLE 5 – Litiges : Règlement à l'amiable avec facilitation de l'autorité villageoise.

ARTICLE 6 – Entrée en vigueur : Dès signature des parties.

Fait à Mona, le

Signatures :
Le Propriétaire Le Planteur
Témoin Propriétaire Témoin Planteur

